



Rapport annuel de gestion 2024-2025

BIBLIOTHÈQUE
ET ARCHIVES
NATIONALES
DU QUÉBEC





BIBLIOTHÈQUE
ET ARCHIVES
NATIONALES
DU QUÉBEC

Montréal, le 31 juillet 2025

Monsieur Mathieu Lacombe
Ministre de la Culture et des Communications
225, rue Grande-Allée Est, 1^{er} étage, bloc A
Québec (Québec) G1R 5G5

Monsieur le Ministre,

C'est avec grand plaisir que je vous transmets le rapport annuel de gestion de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour l'exercice financier 2024-2025.

Ce document comprend les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2025. Ce rapport annuel a été produit conformément aux dispositions de l'article 27 de la *Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec*.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président du conseil d'administration,

Frédéric Bouchard

Table des matières

4	Messages des autorités	63	Autres exigences
5	Message du président du conseil d'administration	64	Gestion des effectifs
6	Message de la présidente-directrice générale	65	Développement durable
7	Déclaration attestant la fiabilité des données	72	Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics
8	Rapport de validation	73	Accès à l'égalité en emploi
9	L'organisation	76	Code d'éthique et de déontologie des administrateurs
10	BAnQ en bref	77	Gouvernance des sociétés d'État
12	Organigramme au 31 mars 2025	90	Allègement réglementaire et administratif
13	Membres du comité de direction	91	Accès aux documents et protection des renseignements personnels
14	Chiffres clés	94	Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration
18	Faits saillants	96	Égalité entre les femmes et les hommes
31	La Fondation de BAnQ	97	Politique de financement des services publics
33	Les Amis de BAnQ		
35	Les résultats	98	Programmes de soutien aux archives – Subventions accordées
36	Plan stratégique 2023-2027		
50	Déclaration de services aux citoyennes et citoyens		
54	Les ressources utilisées	101	États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2025
55	Utilisation des ressources humaines		
59	Utilisation des ressources financières	128	Annexe 1
60	Utilisation des ressources informationnelles	129	Code d'éthique et de déontologie des administrateurs (R-11)

Messages des autorités

- 5 Message du président du conseil d'administration
- 6 Message de la présidente-directrice générale
- 7 Déclaration attestant la fiabilité des données
- 8 Rapport de validation



Message du président du conseil d'administration



Naviguer à l'ère des paradoxes

Au fil des années, j'ai découvert que BAnQ n'était pas simplement une institution de culture et de savoir. BAnQ est un phare nous permettant de naviguer dans le tumulte du présent.

Nous vivons dans une ère de paradoxes. Il faut répondre à la crise climatique, mais il faut mieux développer nos ressources et notre économie pour soutenir notre bien-être et nos programmes sociaux. Nous souhaitons une adoption large de l'intelligence artificielle, tout en souhaitant humaniser nos organisations. Nous sommes de plus en plus connectés au monde, mais nous devons de plus en plus prioriser notre action locale. Il faut agir avec urgence, mais les changements requis prendront du temps et doivent être bien réfléchis. Ces paradoxes et tous les autres qui nous assaillent nous plongent dans un brouillard rendant la prise de décision ardue et l'action incertaine. Face à ceux-ci, plusieurs sont paralysés ou, pire, deviennent plus vulnérables aux charlatans de la solution facile.

Rappelons-nous que de tout temps, l'art, l'éducation et la culture ont aidé l'humanité à apprivoiser et dompter ses paradoxes, avec la nuance et la sensibilité qui sont le lot d'une humanité imparfaite essayant de comprendre un monde complexe. Le *Guernica* de Picasso nous a permis de toucher l'horreur déshumanisante de la guerre afin d'imaginer de meilleurs avenir. *Les belles-sœurs* de Michel Tremblay nous ont montré que l'aliénation n'était pas incompatible avec solidarité et aspirations. *1984* de George Orwell nous permet de reconnaître les symptômes de l'autoritarisme. *La vie d'usine* de Clémence DesRochers a mis le doigt sur l'exploitation qu'il était en notre pouvoir de dépasser. *Ru* de Kim Thúy nous rappelle le courage quotidien de celles et ceux qui enrichissent nos nouvelles racines. La culture nous donne les mots et les images pour décoder ce qui semble de prime abord incompréhensible. Elle nous prouve que nous ne sommes pas seuls devant un univers qui gronde et nous rappelle que nous sommes beaucoup plus libres et forts que nous le pensons.

Notre rapport de gestion 2024-2025 démontre bien qu'autant dans son action de préservation de la mémoire que dans son animation culturelle, autant dans son expertise technique et numérique que dans sa capacité à offrir des expériences uniques de découverte, BAnQ démocratise le savoir, la culture et la curiosité. En le faisant, BAnQ devient un phare élargissant nos horizons.

Une telle action requiert expertise, dévouement et hardiesse. Un peu partout au Québec, nos employés, amis, bénévoles et philanthropes participent au quotidien et de manière exemplaire à ces lumières offertes à toutes nos collectivités. Par ailleurs, nous sommes très privilégiés de pouvoir bénéficier de l'engagement et de la vision sans cesse renouvelés de notre inspirante pdg Marie Grégoire et de ses brillants collègues ainsi que de notre formidable conseil d'administration. Soulignons aussi la confiance et le soutien du ministère de la Culture et des Communications et du gouvernement du Québec qui soutiennent notre action et nous encouragent à toujours plus d'audace. À titre de président du conseil d'administration, c'est mon privilège d'exprimer ma plus grande gratitude envers tous ces artisans de la société apprenante, envers tous ces bâtisseurs de phares.

Ma plus grande gratitude reste envers nos usagères et nos usagers. Bien sûr pour votre confiance et votre soutien, mais surtout pour l'espoir humaniste que vous incarnez. Chaque consultation, chaque lecture, chaque visionnement, chaque questionnement participe à nous faire avancer collectivement en dépit de la houle et de l'inconnu. Votre curiosité devient de plus en plus une forme heureuse de courage.

Grâce à vous, nous serons moins déboussolés. Grâce à vous, nous naviguerons plus sereinement à l'ère des paradoxes. Grâce à vous, nous pourrions construire l'avenir plutôt que le subir.

Frédéric Bouchard
Président du conseil d'administration

Message de la présidente-directrice générale

2024-2025 : une année de rayonnement, de transversalité et de pertinence affirmée



BAnQ peut se féliciter d’agir à la fois comme gardienne de la mémoire collective et moteur d’innovation sociale. En 2024-2025, notre institution s’est solidement ancrée dans les réalités d’aujourd’hui, tout en demeurant fidèle à ses missions de préservation et d’accès à la culture et au savoir pour toutes et tous.

Ce que nous faisons à BAnQ dépasse largement nos murs : chaque collection enrichie, chaque fonds acquis, toute métadonnée produite, chaque activité de numérisation ou de médiation contribue à quelque chose de plus grand que nous. Qu’il s’agisse de faire rayonner notre culture ici et dans la Francophonie ou de donner de l’élan à l’émergence d’une société apprenante, notre action montre constamment sa pertinence.

Celle-ci s’est déployée dans une multitude de sphères : en partenariat avec l’Université du Québec à Montréal, l’Institut de coopération pour l’éducation des adultes, le Secrétariat aux aînés et le ministère de l’Emploi et de la Solidarité sociale notamment, ou encore en autochtonie, dans nos efforts de francisation et dans notre engagement envers la jeunesse. Ces multiples collaborations témoignent de notre volonté de tisser des liens forts à l’échelle du Quartier latin où s’élève la Grande Bibliothèque, du Québec et du monde francophone.

Nous avons aussi continué à faire découvrir le Québec d’hier et d’aujourd’hui à celles et ceux qui y sont nés comme à celles et ceux qui y trouvent un nouveau départ. *La Trame sonore du Québec*, nos *Lundis culturels*, nos expositions, nos initiatives de découvrabilité et nos activités de médiation ont permis à des voix comme celles de Vigneault ou de Chacour de résonner encore plus fort.

Et si BAnQ a été appelée à porter l’étude de faisabilité d’une banque de données culturelles et gouvernementales en français et en langues autochtones — un chantier stratégique, au cœur des enjeux de souveraineté culturelle —, c’est qu’elle a été reconnue comme la mieux placée pour le faire. Les consultations menées en font foi : notre institution inspire confiance.

Ces résultats, nous les devons à l’engagement et à l’expertise de toutes les équipes de BAnQ, qui donnent vie à nos missions.

L’année 2024-2025 fut aussi un moment d’introspection. BAnQ a confié sa revue de mandat, une opération statutaire qui analyse la dernière décennie d’activité, à l’École nationale d’administration publique. Cette évaluation a souligné l’excellence de notre gouvernance et confirmé la robustesse de notre organisation. On retient que les pourtours législatifs qui définissaient nos mandats il y a 10 ans méritent d’évoluer pour mieux refléter notre contribution à des priorités aussi structurantes pour le Québec que la souveraineté culturelle et numérique, l’inclusion sociale et la société apprenante.

Se projeter vers 2025-2026

Pour l’année à venir, nous continuerons de miser sur notre rôle structurant dans la société et d’améliorer notre transversalité, qui nous permet de bâtir une programmation cohérente à l’échelle de BAnQ et du Québec. Nous avancerons dans nos travaux sur l’utilisation de l’intelligence artificielle — toujours avec humanité et éthique —, tout en mettant en commun nos expertises avec nos partenaires pour faire briller la culture et le savoir du Québec.

Chose certaine, avancer en sachant que tout ce que nous faisons, individuellement ou collectivement, contribue à quelque chose de plus grand ajoute du sens à notre quotidien. Continuons de profiter de l’élan du « faire ensemble », dans le plaisir et avec audace.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marie Grégoire'.

Marie Grégoire
Présidente-directrice générale

Déclaration attestant la fiabilité des données

Montréal, le 31 juillet 2025

Les résultats et les renseignements contenus dans le rapport annuel de gestion 2024-2025 de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité.

Les pages qui suivent donnent une fidèle description de la mission, des mandats, des valeurs et des orientations stratégiques de BAnQ. Elles fournissent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats obtenus.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport, de même que les contrôles qui leur sont afférents, sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2025.

La présidente-directrice générale,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Grégoire', with a long horizontal stroke extending to the right.

Marie Grégoire

Rapport de validation

Montréal, le 14 juillet 2025

Madame Marie Grégoire
Présidente-directrice générale

Madame la présidente-directrice générale,

Nous avons procédé à l'examen de l'information, des résultats et des indicateurs présentés dans le rapport annuel de gestion 2024-2025 de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2025.

La responsabilité de l'exactitude, de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la divulgation des informations contenues dans le rapport annuel de gestion 2024-2025 incombe à la direction de Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous basant sur le travail réalisé au cours de notre examen.

Cet examen a été réalisé conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institut des auditeurs internes.

Ainsi, les travaux ont consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie pour l'examen. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur l'information contenue dans ce rapport

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information contenue dans le rapport annuel de gestion n'est pas, à tous égards importants, plausible et cohérente.

La directrice de l'audit interne,



Magda Greiss, CPA, M. Env., CRMA

L'organisation

- 10 BAnQ en bref
- 12 Organigramme au 31 mars 2025
- 13 Membres du comité de direction
- 14 Chiffres clés
- 18 Faits saillants
- 31 La Fondation de BAnQ
- 33 Les Amis de BAnQ



Une institution unique

Instituée en 2006, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) est née de la rencontre des missions et expertises des Archives nationales, de la Bibliothèque nationale et de la Grande Bibliothèque. Ce regroupement engendre une formidable synergie entre les équipes qui permet à BAnQ de créer des milieux stimulants pour découvrir et apprendre toute la vie.

Les services de BAnQ sont offerts à l'ensemble de la population québécoise. Petits et grands peuvent y accéder gratuitement en ligne ainsi que dans les 12 édifices ouverts au public et répartis sur tout le territoire que sont la Grande Bibliothèque, la Bibliothèque nationale (site Rosemont) et les 10 centres des Archives nationales.

Amassés au fil du temps, les fonds et collections de l'institution comptent des millions de trésors – livres, revues, journaux, cartes géographiques, estampes, films, musique, images et archives en tout genre – et mettent en lumière les savoirs et cultures du Québec et du monde entier.

Ces trésors sont accessibles à tous et conservés précieusement pour les générations futures. Ils servent aussi de base à une offre riche et audacieuse, éclatée en une multitude d'activités culturelles et de développement des connaissances : conférences, ateliers de formation, lectures, causeries, heures du conte, spectacles, etc.

À travers cette offre variée, BAnQ œuvre notamment à la promotion de la lecture, au développement des compétences numériques et à l'intégration des nouveaux arrivants.

En rendant disponibles des millions d'éléments des collections patrimoniales sur le Web, elle participe également au rayonnement de la culture québécoise dans la francophonie et dans le monde. Le Square, à la fois laboratoire de création en arts médiatiques (médialab) et atelier de fabrication numérique (Fab Lab), donne aussi accès à de l'équipement technologique moderne, utile en contexte d'apprentissage et d'innovation, et ce, tant dans les locaux de la Grande Bibliothèque que par l'intermédiaire d'une plateforme numérique collaborative.

Unique en son genre, l'expertise de BAnQ est reconnue dans les milieux documentaires et culturels ainsi que par les ministères et les organismes publics qui bénéficient de son accompagnement en contexte de transformation numérique, notamment par l'entremise du Bureau d'expertise en gestion de l'information gouvernementale. Elle s'enrichit en outre chaque année au contact de centaines de partenaires issus de tous les horizons, dont les alliés majeurs que sont les Amis de BAnQ, la Fondation de BAnQ et la Ville de Montréal, pour laquelle la Grande Bibliothèque fait office de bibliothèque centrale.

Signe de l'importance et de la pertinence de l'expérience proposée par BAnQ, les visites dans ses différentes installations ainsi que sur l'ensemble de ses sites et plateformes Web se comptent par millions chaque année, ce qui en fait de loin l'institution culturelle la plus fréquentée au Québec.

Toute une histoire!

1920

Création des Archives nationales

Rassemblent et préservent les archives de l'histoire du Québec.

1968

Création de la Bibliothèque nationale

Acquiert et conserve l'ensemble des documents publiés au Québec, principalement grâce au dépôt légal.

2005

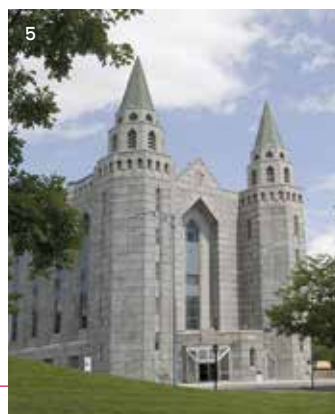
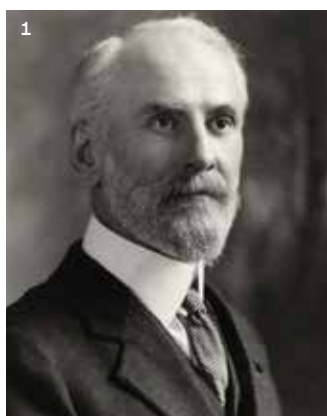
Ouverture de la Grande Bibliothèque

Bibliothèque centrale de Montréal et bibliothèque publique de tous les Québécois.

2006

Création de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

Née de la fusion des trois institutions.



1. Pierre-Georges Roy, premier archiviste du gouvernement de la province de Québec, vers 1925. Archives nationales à Québec, fonds L'Action catholique.

2. Eugène-Étienne Taché, Édifices publics de la Province de Québec - Parlement, élévation campanile, 1882. Archives nationales à Québec, fonds Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement.

3. Ouverture de la Grande Bibliothèque, le 29 avril 2005.

4. Georges Cartier, conservateur en chef, entouré de Yves Roberge, conservateur adjoint à l'administration (à gauche), et Roland Auger, conservateur adjoint à la coordination technique (à droite), à la création de la Bibliothèque nationale du Québec, *La Presse*, samedi 20 avril 1968.

5. Archives nationales à Québec. Pavillon Louis-Jacques Casault, Campus de l'Université Laval.

6. Salle de consultation des Archives nationales à Montréal.

Organigramme au 31 mars 2025

MARIE GRÉGOIRE

MAGDA GREISS

Présidente-directrice générale

Directrice de l'audit interne

HICHAM HMAITY
Directeur adjoint de l'audit interne

MYLÈNE RACINE

Directrice principale des communications

MATHIEU THUOT-DUBÉ

Directeur principal de l'éducation et de l'action culturelle

JEAN-FRANÇOIS GAUVIN

Directeur principal de l'expérience et de la transformation

GRÉGORY KUNZ

Directeur principal du Bureau de la présidence et des affaires institutionnelles

ANNE MILOT

Secrétaire générale et directrice des affaires juridiques

MÉLANIE PIECHA
Directrice du Bureau de la transformation

VALÉRIE MESSIH

Directrice générale des ressources humaines

MARTIN GIROUX

Directeur général de l'administration et des finances

AMÉLIE HOULE
Directrice des ressources financières

COSTIN ANDREESCU
Directeur de la gestion immobilière et de la sécurité

MAUREEN CLAPPERTON

Directrice générale de la Bibliothèque nationale

MIREILLE LAFORCE
Directrice du dépôt légal et des acquisitions

DANIELLE POIRIER
Directrice des métadonnées et de la normalisation bibliographiques

GENEVIÈVE GAMACHE-VAILLANCOURT
Directrice de la recherche et de la diffusion des collections

LISA MINIACI
Directrice de la conservation et de la numérisation

HÉLÈNE LAVERDURE

Directrice générale de la Grande Bibliothèque par intérim

SÉBASTIEN NADEAU
Directeur des services au public

JEAN-FRANÇOIS CUSSON
Directeur du développement des services et de la médiation

MÉLANIE DUMAS
Directrice de la collection de la Grande Bibliothèque

HÉLÈNE LAVERDURE

Conservatrice et directrice générale des Archives nationales

MARTIN LAVOIE
Directeur des Archives nationales à Québec

VALÉRIE D'AMOUR
Directrice des régions

HÉLÈNE FORTIER
Directrice des Archives nationales à Montréal

ALEXANDRE LUPIEN

Directeur général des ressources informationnelles

FRANÇOIS RIVARD
Directeur de l'infrastructure, de l'exploitation et du soutien

PIERRE BÉLISLE
Directeur des systèmes de mission et d'information

Membres du comité de direction

En avant-plan :

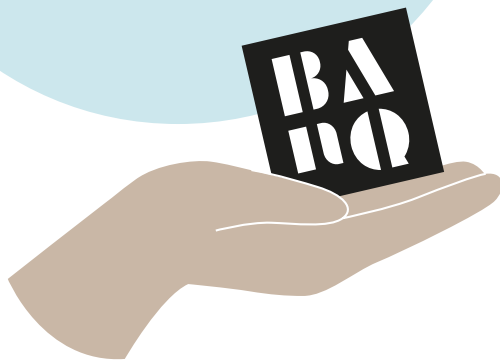
Anne Milot, Valérie Messih, Marie Grégoire, Grégory Kunz,
Maureen Clapperton et Hélène Laverdure.

En arrière-plan :

Jean-François Gauvin, Mylène Racine, Alexandre Lupien,
Mathieu Thuot-Dubé et Martin Giroux.



BAnQ est porteuse d'une mission unique et essentielle de démocratisation et d'accès au patrimoine, à la culture et au savoir. Comme les chiffres de 2024-2025 l'attestent, les Québécoises et les Québécois profitent toujours en masse de ses lieux, collections et services, intarissables sources d'apprentissage. La découverte, l'exploration, le divertissement, la participation et l'expérimentation demeurent au cœur de l'expérience offerte par BAnQ.



Des ressources pour tous les Québécois et les Québécoises

680
personnes à
votre service

119,7 millions \$
de dépenses totales

Un éventail de services qui charme de plus en plus de gens

517 090
abonnés et abonnées
partout sur le territoire
qui peuvent profiter
d'une foule de **services**
sur place ou en ligne,
comme emprunter
des documents, accéder
aux plateformes numériques
et utiliser des équipements
informatiques



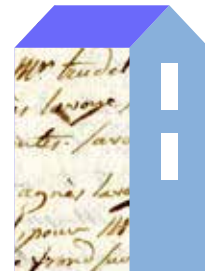
Des lieux de découverte et d'apprentissage populaires auprès de la population

1 407 198

visites dans 12 édifices ouverts au public, répartis aux quatre coins du Québec

12 250 801

visites sur l'ensemble de nos sites et plateformes Web, notamment BAnQ numérique, qui abrite et met en valeur de grands pans du patrimoine québécois



Une programmation qui offre à la société des clés pour cultiver la connaissance et la culture et s'épanouir grâce à l'apprentissage

70 337 participants

aux **1526 activités** offertes sur place, en ligne et hors les murs

41 028 consultations

des **527 enregistrements d'activités et ressources éducatives** offerts en ligne

Des millions de trésors
physiques et numériques
accessibles à tous



23 184 130

documents à découvrir
dans nos édifices

23 699 192

titres disponibles
en ligne



banq.qc.ca



72,5 km et 5189 Go

d'archives textuelles
qui racontent notre histoire

2 993 995

documents empruntés
ou consultés sur place

53 089 799

documents numériques
empruntés ou consultés
en ligne

137 152

**demandes d'aide à
la recherche** auxquelles
a répondu notre personnel
sur place et à distance

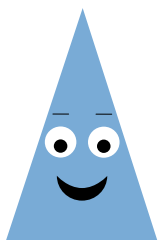


De l'accompagnement qui bonifie la pratique des milieux professionnels

12 220

demandes d'aide-conseil de bibliothèques, services d'archives, éditeurs, etc., auxquelles a répondu notre personnel

Au service de **2300 ministères et organismes publics** pour leur gestion de l'information



Une panoplie de ressources et d'outils pédagogiques pour le milieu de l'éducation



Et tant d'autres choses encore!

Pour en apprendre davantage sur les collections, les services et les activités de BAnQ, consultez le portrait statistique **BAnQ en chiffres** accessible à banq.qc.ca.

Vivre une expérience marquante

(A)

Les lundis culturels, deuxième saison. Succès renouvelé pour ce rendez-vous mensuel sous forme de 5 à 7 qui attire nombre de gens dans le hall de la Grande Bibliothèque. Le public a pu apprécier, au cours de l'année, activités et prestations offertes par les Grands Ballets Canadiens, Terres en Vues, la TOHU, le Théâtre du Nouveau Monde, l'École nationale de l'humour, Espace Trad, l'Orchestre symphonique de Montréal, la Cinémathèque québécoise et l'Agora de la danse.

(B)

Première diffusion d'Avant de partir. BAnQ, Télé-Québec et la maison de production Pamplemousse collaborent à la réalisation d'entrevues avec des figures phares de l'histoire du Québec qui seront diffusées après leur décès, une initiative soutenue par le ministère de la Culture et des Communications. La première entrevue a été diffusée le 17 janvier 2025 : l'auteur-compositeur Stéphane Venne y parcourait sa vie et son œuvre en compagnie de Danielle Ouimet, qui a eu l'idée de départ de cette série.

(C)

Exposition René et Lévesque aux Archives nationales à Montréal. Une création du Musée de la civilisation, avec la collaboration de la Fondation René-Lévesque, qui met en valeur plusieurs documents des collections et des fonds de BAnQ. L'exposition, offerte du 11 février au 10 mai 2025, présente l'homme et le personnage public par le biais de nombreux documents d'archives et objets inédits, certains lui ayant appartenu.



A. Les lundis culturels. Photos : Stéphane Viau.

B. Stéphane Venne dans Avant de partir. Photo : Pamplemousse Média.

C. Exposition René et Lévesque. Photo : Michel Legendre.

A

Espace BAnQ au Salon du livre de Montréal. BAnQ a présenté diverses activités au Salon du livre de Montréal en novembre 2024. Les visiteurs ont pu explorer les possibilités créatives offertes par l'impression 3D grâce au kiosque laboratoire Espace BAnQ. Ils ont pu également apprécier l'expérience immersive interactive célébrant le 100^e anniversaire de la grande journaliste, comédienne et écrivaine Janette Bertrand. Celle-ci a d'ailleurs participé à une causerie avec les finalistes de la première édition du prix Janette-Bertrand présentée à la Grande Bibliothèque par le Salon du livre de Montréal et BAnQ en collaboration avec la Société de développement des entreprises culturelles et Télé-Québec.



A

B

Nos géants à la Bibliothèque nationale (site Grande Bibliothèque). Créée en partenariat avec la Fondation Lionel-Groulx, l'exposition *Nos géants* proposait des portraits de 12 personnalités - 6 femmes et 6 hommes - qui ont marqué l'histoire du Québec de la Nouvelle-France à nos jours, notamment en contribuant à préserver et à faire rayonner la langue française. Elle a été présentée du 23 septembre 2024 au 15 mars 2025.

C

Cabanes à culture : financement renouvelé. BAnQ a obtenu du ministère de la Culture et des Communications le renouvellement du financement des populaires *Cabanes à culture*. Au cours de l'année, pas moins de 24 920 élèves du primaire ont participé à un des ateliers sur le tableau numérique interactif de 1007 classes. Parmi les plus courus : Exploramer en Gaspésie, la TOHU, le Musée des beaux-arts de Montréal, le Musée d'art contemporain de Montréal et l'Agence spatiale canadienne.



C



B

A. Espace BAnQ au Salon du livre de Montréal.
Visuel : Marie Violaine Lamarche.

B. Exposition *Nos géants*. Photo : Vivien Gaumand.

C. Cabane à culture avec la TOHU.

A

Lancement de la série *La Trame sonore du Québec*.

Diffusion des premières vidéos de ce projet qui, au total, en comptera 50. Chacune raconte l'histoire d'une grande chanson québécoise composée entre 1842 et 2002. Les titres ont été choisis à la suite d'un sondage de la firme BIP Recherche mené auprès de 1100 personnes. *La Trame sonore du Québec* est produite par URBANIA et réalisée grâce au soutien financier du gouvernement du Québec. Il s'agit d'un projet et d'une idée originale de BAnQ qui met de l'avant des éléments tirés de ses fonds et collections.

Pierre-Yves se souvient : mise en valeur des lieux et collections de BAnQ. Présentée à Télé-Québec pour la fête nationale du Québec, cette émission animée par Pierre-Yves Lord a rendu un vibrant hommage à notre patrimoine et à nos artistes. Des rencontres entre le passé, grâce à des archives vibrantes de BAnQ, et le présent avec des performances senties d'artistes.



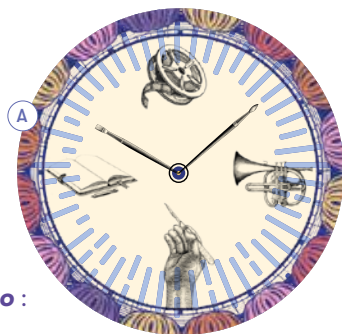
Nos quêtes à Savoir Média. Cette série documentaire de 6 épisodes de 15 minutes permet de découvrir le quotidien des équipes de BAnQ qui accompagnent, conseillent et outillent des individus animés par une quête personnelle. Chaque épisode suit des usagers et usagères dans leur parcours afin par exemple de percer les secrets d'un ancêtre, de trouver un emploi ou de sortir de l'itinérance. Ces cheminements, parfois difficiles, mais toujours inspirants, montrent l'importance de l'apprentissage tout au long de la vie, autant pour les personnes qui mènent ces quêtes que pour celles qui les aident à avancer.

B

BAnQ dans ta classe, la plateforme éducative. BAnQ a fusionné en une seule plateforme destinée au personnel enseignant du primaire et du secondaire *Notre territoire, nos identités, Connexions* et *Les Lignes du temps du Québec*. Le regroupement de ces outils pédagogiques et leur actualisation permettent une plus grande découvrabilité des collections de BAnQ utiles en culture-éducation. De plus, la nouvelle trousse *BAnQ dans ta classe : bouge ton corps!* offre plusieurs ateliers destinés aux classes du secondaire.



A. *La Trame sonore du Québec*. Visuels : URBANIA.
 B. *BAnQ dans ta classe*. Visuel : Marie Violaine Lamarche.



A

Les grandes œuvres top chrono :

balado diffusé sur le site Web de Radio-Canada. L’humoriste Philippe-Audrey Larrue Saint-Jacques pose un regard amusé et amusant sur cinq œuvres phares tirées des collections de BAnQ : les photographies et l’album *Danse dans la neige*, de Françoise Sullivan; des tapuscrits de l’émission *La petite vie*, de Claude Meunier; la série d’estampes *Bleu Blanc Rouge*, de Serge Lemoyne; le manuscrit de la chanson *Gens du pays*, de Gilles Vigneault ; des tapuscrits du poème *Le vaisseau d’or*, d’Émile Nelligan.

B

Lumino sur le parvis de la Grande Bibliothèque.

BAnQ s’est associée à Lumino, un parcours d’œuvres d’art dans le Quartier des spectacles. Trois *Fabulosopes* mettant en scène des contes attikameks illustrés par l’artiste Eruoma Awashish ont été installés sur le parvis de la Grande Bibliothèque de novembre 2024 à mars 2025.



B

A. *Les grandes œuvres top chrono.*
Détail. Visuel : Radio-Canada.

B. Installation *Lumino*. Photo : Joëlle Bebiniaina.

C. Signet *La lecture en cadeau*.
Visuel : Marie Violaine Lamarche.

D. *Lettres attachées*.
Visuels : BAnQ, inspirés du site lettresattachees.ca.

C

La lecture en cadeau.

Pas moins de 120 000 enfants ont reçu un signet leur permettant de découvrir les services de BAnQ avec un livre neuf dans le cadre de la deuxième année de partenariat avec la Fondation pour l’alphabétisation. Le programme *La lecture en cadeau* s’adresse aux enfants qui vivent en milieux défavorisés partout au Québec et vise à prévenir les difficultés de lecture et d’écriture.

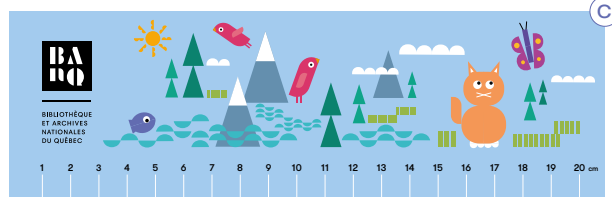
D

Lettres attachées : troisième et dernière année.

Animés par Nicolas Ouellet, ces ateliers d’écriture tenus sur tout le territoire québécois ont contribué au développement d’une société apprenante créative, curieuse et éveillée en plus de permettre à BAnQ de sortir de ses murs. Au cours de cette dernière saison, le public a pu bénéficier des conseils d’écriture du poète Charles Sagalane, de la romancière Chrystine Brouillet, de l’auteur et illustratrice jeunesse Orbie, du romancier Alain Farah et de l’humoriste Yves P. Pelletier.



D



C

Stimuler la découvrabilité

(A)

Découvrathon et demi-journée d'échanges sur la découvrabilité. BAnQ s'est jointe à l'Université du Québec à Montréal, à ORBICOM, à Synapse C et à la Bibliothèque nationale de France pour lancer le Découvrathon, une compétition dans laquelle de jeunes passionnés de culture, de technologie et d'innovation se sont affrontés pour proposer des moyens de rendre plus découvrable le contenu francophone en ligne. Ce marathon créatif s'est déroulé en marge du XIX^e Sommet de la Francophonie, en octobre 2024, à Paris. Puis, dans le cadre de la Journée internationale de la Francophonie, en mars 2025, à Montréal, ORBICOM et BAnQ ont présenté une demi-journée qui a permis à de nombreux acteurs de partager leurs réflexions : *Quand l'innovation se met au service de la découvrabilité en français.*

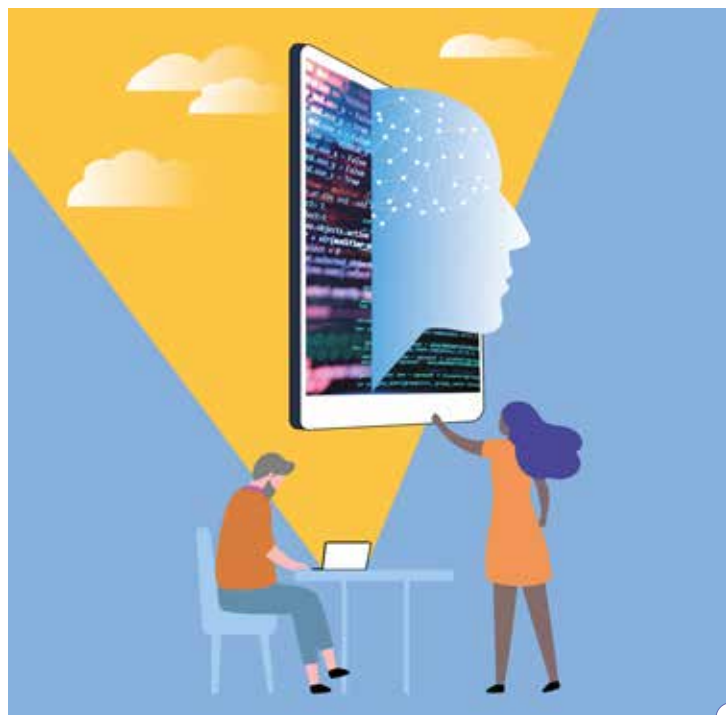
(B)

Mini-colloque Droit d'auteur, IA et institutions de mémoire. Organisé par l'Association littéraire et artistique internationale du Canada et BAnQ en octobre 2024, ce rendez-vous a proposé des conférences pratiques sur le droit d'auteur pour les institutions de mémoire ainsi qu'une table ronde sur les perspectives et les préoccupations entourant l'intelligence artificielle.

Adhésion à la Déclaration de Montréal pour un développement responsable de l'intelligence artificielle (IA). Cette déclaration vise à répondre aux préoccupations croissantes concernant les effets sociaux, économiques et éthiques de l'IA. En la signant, BAnQ affirme son soutien au développement d'une IA responsable.

(C)

WikiConvention francophone 2024. BAnQ a assumé la coresponsabilité de la programmation de ce colloque annuel, qui a réuni à Québec les 2 et 3 novembre 2024 près de 150 contributeurs francophones aux projets Wikimedia – Wikipédia, Wikidata, Wiktionnaire et autres Wikisource. Parmi les sujets et activités au programme : IA en français et diversité culturelle dans l'accès au savoir et équité des savoirs sur les plateformes wiki.



(A)



(B)



(C)

- A. *Quand l'innovation se met au service de la découvrabilité en français.*
Visuel : Marie Violaine Lamarche.
- B. Georges Azzaria, Université Laval; Marie-Hélène Raymond, Musée national des beaux-arts du Québec; Jean-François Gauvin, BAnQ; Anne-Sophie Hulin, Université de Sherbrooke; et Brian Myles, *Le Devoir*, au mini-colloque *Droit d'auteur, IA et institutions de mémoire*. Photo : BAnQ.
- C. WikiConvention. Photo : Habib Mhenni.



A **Campagne de notoriété panquébécoise.** En avril 2024, une grande campagne de notoriété a été lancée pour valoriser la diversité des services sur place et en ligne que BAnQ offre au grand public. Ce type d'initiative permet de faire le lien entre notre image et notre identité : un logo avec le nom complet de l'institution permet de souligner l'unicité de BAnQ. L'objectif était aussi de souligner la place que BAnQ occupe dans la vie de tous les Québécois et Québécoises.

L'identifiant ISNI mis de l'avant sur Données Québec. BAnQ a publié un nouveau jeu de données mettant en valeur le livre québécois sur le Web. Disponibles sur la plateforme Données Québec, ces informations identifient tous les auteurs ayant publié un livre assujéti au dépôt légal au Québec depuis 2000. Elles mettent les identifiants ISNI des auteurs en relation avec les ISBN associés à leurs titres.

Traduction française de la nouvelle norme internationale de catalogage RDA en anglais. La restructuration de la norme RDA (Ressources : description et accès) inclut un ensemble d'éléments de données, de lignes directrices et d'instructions conçu pour aider les bibliothèques et d'autres organismes à créer des métadonnées. Tous ces éléments ont été pensés en fonction de modèles pour des applications de données liées centrées sur les utilisateurs.



B **Wikithon #VoixFranco.** Le 30 mars 2025, la Bibliothèque nationale (site Grande Bibliothèque) et les Archives nationales à Québec étaient animées par des dizaines de passionnés de culture libre qui ont enrichi Wikipédia, Wikidata et WikiCommons afin de valoriser les voix de la culture francophone – artistes de la scène ou de la plume, spécialistes des communications ou de la langue française, œuvres-phares de l'identité francophone. Ouvert au grand public pour la première fois, le Wikithon avait lieu en même temps en ligne, sur la plateforme Aire ouverte. Le rendez-vous a permis entre autres de créer 26 articles Wikipédia et d'en modifier 140.

Culture et intelligence artificielle. BAnQ a entrepris l'étude de la faisabilité de la création d'une banque de données gouvernementales et culturelles québécoises en français et en langues autochtones. L'étude est réalisée par LaCogency/AQAI, le consortium ayant remporté l'appel d'offres en collaboration avec la firme SEIZE03. Leurs travaux permettront de définir la désirabilité, la faisabilité et la viabilité financière d'une telle banque de données. Sont aussi prévues : une analyse des infrastructures technologiques et des enjeux juridiques et éthiques ainsi qu'une évaluation des modèles de financement possibles pour en assurer la viabilité à long terme.

A. Visuels : Orangetango.

B. Affiche promotionnelle. Détail. Visuel : Marie Violaine Lamarche.

Apprendre, ensemble et toujours



A

L'audace des possibles. La troisième édition du grand rendez-vous pour une société apprenante québécoise, *L'audace des possibles*, s'est tenue le 13 juin 2024 à la Grande Bibliothèque. Plus de 300 personnes sur place et en ligne ont pris part aux discussions autour de trois thématiques : apprendre par nécessité, apprendre des aînés et apprendre par la culture.

B

BAnQ au Sommet de la Francophonie et entente avec la Bibliothèque nationale de France. BAnQ a participé au XIX^e Sommet de la Francophonie ainsi qu'aux activités organisées en marge de l'événement, dans le cadre du Festival de la francophonie. Cette présence en France en octobre 2024 a été l'occasion pour BAnQ de contribuer au rayonnement du Québec dans la francophonie et de se positionner comme un acteur incontournable de la coopération culturelle internationale en francophonie en abordant des enjeux tels que la découvrabilité des contenus culturels, le développement de l'intelligence artificielle et la valorisation de la diversité culturelle. Déjà en juin 2024, BAnQ avait renouvelé son alliance stratégique avec la Bibliothèque nationale de France visant à augmenter la visibilité des contenus francophones en ligne.

Signatures d'ententes avec Projet collectif et ICÉA pour la société apprenante. L'organisme Projet collectif et l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA) se sont joints au réseau panquébécois pour une société apprenante piloté par BAnQ. Ce réseau vise à soutenir de manière concertée le développement d'occasions d'apprentissage toute la vie durant.

A. Philippe Malchelosse, DG de Point de Rue; Noémi Mercier, journaliste; Chad G Badger, clown humanitaire; Mathieu Thuot-Dubé, directeur principal de l'éducation et de l'action culturelle de BAnQ; Phil Roy, humoriste et animateur de *L'audace des possibles*; Marie Grégoire, pdg de BAnQ; et Louise Richer, directrice générale de l'École de l'humour.
Phil Roy; Stéphane Nepton, cofondateur de Uhu labos nomades; Marie-Ève Samson et Rémy Chhem, cofondateurs de Super Boat People; et Marie Parent, présidente provinciale des Cercles de Fermières du Québec.
Photos : Michel Legendre.

B. Marie Grégoire, pdg de BAnQ, au Sommet de la Francophonie.
Photo : Bibliothèque nationale de France.



Entente avec l'organisme autochtone La Boîte Rouge VIF. Dans une perspective de réconciliation et de respect des savoirs autochtones, BAnQ a conclu une entente avec l'organisme autochtone La Boîte Rouge VIF pour la réalisation d'un projet portant sur les enjeux éthiques liés à l'utilisation des documents patrimoniaux concernant les Premières Nations et les Inuits. Mené de concert avec les communautés concernées et l'organisme Minwashin, ce projet permettra de mieux contextualiser les documents patrimoniaux concernant les autochtones, d'enrichir leur description et de favoriser une diffusion respectueuse, tout en répondant aux enjeux de droit d'auteur et de réappropriation culturelle.

Cabinet de curiosités en vue. En réponse à l'appel à projets de créativité numérique portés par les sociétés d'État en culture et en communications, BAnQ a été sélectionnée pour la proposition *Cabinet de curiosités*. Le financement de près de 1 M \$ du ministère de la Culture et des Communications servira à mettre sur pied une installation itinérante, immersive, interactive, multisensorielle et adaptée à un large public sur le thème des curiosités musicales. Celle-ci verra le jour en 2026, au Pavillon, espace musical de la Grande Bibliothèque.

Une grande tablée mobilisant les acteurs du Quartier latin autour de sa relance. Le 17 mai 2024, des représentants des milieux des affaires, des promoteurs immobiliers et des représentants de la Ville de Montréal et du gouvernement du Québec ont rejoint le Partenariat du Quartier des spectacles, l'Université du Québec à Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec et la Société de développement commercial du Quartier latin qui les conviaient pour définir ensemble une vision d'avenir et des priorités d'actions communes pour le quartier, notamment grâce à une démarche apprenante qui guiderait sa revitalisation.

Journée Points de vue sur le livre portant sur l'équité dans le système-livre au Québec. Tenu aux Archives nationales à Montréal, ce rendez-vous proposait diverses tables rondes, dont *Qu'est-ce qu'un livre accessible?*, animée par BAnQ. La Journée a été organisée en collaboration avec le Groupe de recherches et d'études sur le livre au Québec et l'Association nationale des éditeurs de livres.

A B

Journée professionnelle Imaginons ensemble les bibliothèques de demain. Le 28 mars 2025, les nombreux participants à la Journée professionnelle de BAnQ se sont intéressés aux compétences, aux partenariats ainsi qu'aux avancées numériques que les membres du personnel des bibliothèques devront développer dans un avenir rapproché. Matthieu Dugal, journaliste et animateur de l'émission *Moteur de recherche* à la radio de Radio-Canada, a prononcé la conférence d'ouverture de l'événement.



- A. Ismaël Bellil, coordonnateur du Créalab de la bibliothèque Robert-Lussier; Mathieu Laporte, coordonnateur du laboratoire de création de BAnQ; et Claire Pienaar, animatrice spécialisée au Studio de la Bibliothèque publique de Westmount, à la Journée professionnelle. Photo : Stéphane Viau.
- B. Journée professionnelle. Visuel : Marie Violaine Lamarche.

BAnQ à la tête du Réseau francophone numérique.

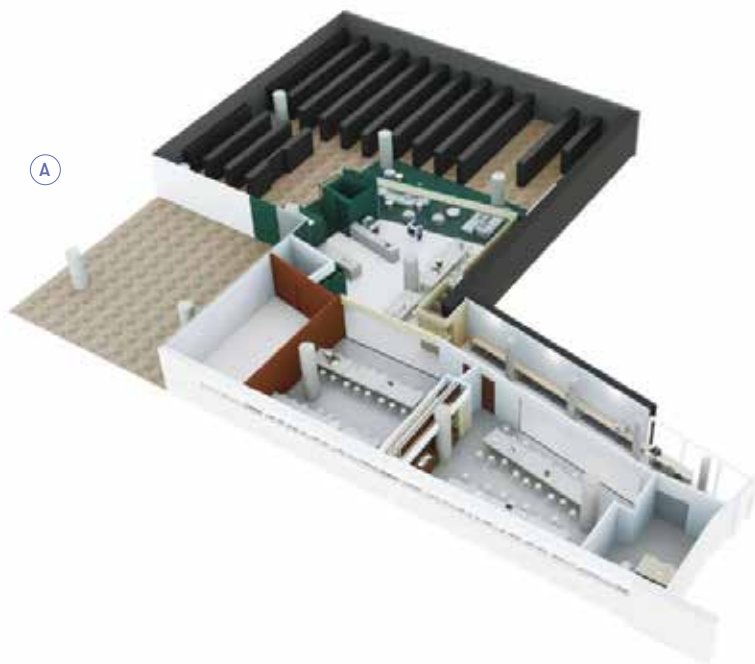
Marie Grégoire a été élue présidente lors de l'assemblée générale annuelle des membres du Réseau francophone numérique (RFN) qui s'est déroulée les 13 et 14 mai 2024 à Rabat, au Maroc. Elle renouvelle ainsi l'engagement de notre institution au sein du RFN, dont la mission est de renforcer la présence et l'influence de la francophonie dans le paysage numérique mondial. BAnQ est une organisation clé au sein du RFN depuis sa fondation, aux côtés des bibliothèques nationales de la Belgique, du Canada, de la France, du Luxembourg et de la Suisse.

(A)

Lancement du projet Labo et campagne de financement.

BAnQ projette l'agrandissement et la modernisation de son atelier de fabrication et de création à la Grande Bibliothèque. Évolution de l'actuel Square, l'espace bonifié s'appellera le Labo. Intégrant à la fois un Fab Lab et un médialab, le projet permettra de doubler la superficie du lieu pour atteindre 350 mètres carrés. Il offrira plus d'expériences d'apprentissage immersives et enrichissantes ainsi que de l'espace de formation et d'accueil. Afin de donner vie à cette vision, une campagne majeure de financement a été lancée par la Fondation de BAnQ, qui compte investir 2,5 M \$ dans le projet. L'ouverture du Labo est projetée pour l'automne 2026.

(A)



Des mémoires pour faire avancer la société.

BAnQ a contribué à la réflexion publique en présentant trois mémoires sur des sujets importants. Dans le cadre des consultations pour élaborer un cadre législatif relatif à la découvrabilité des contenus culturels francophones, elle a déposé *Découvrir en français – Stimuler l'essor du Québec à l'heure des algorithmes*. BAnQ a aussi soumis un mémoire à l'Office de consultation publique de Montréal lors de sa consultation sur l'itinérance et la cohabitation sociale. Enfin, elle a présenté ses réflexions sur le projet de Politique de développement culturel 2025-2030 de la Ville de Montréal. Ces initiatives participent de son rôle d'institution culturelle majeure au Québec.

(B)

Halte-chaleur à la Grande Bibliothèque en collaboration avec L'itinéraire.

Les 21 et 22 janvier 2025, alors qu'un vortex polaire envahissait le Québec, BAnQ a ouvert une halte-chaleur de jour à la Grande Bibliothèque pour les gens en situation d'itinérance. Grâce à la participation du Groupe L'itinéraire, ces personnes vulnérables ont pu profiter d'écoute et de soutien psychosocial, d'un service de référence à des organismes d'aide ou d'hébergement d'urgence ainsi que de ressources vestimentaires et alimentaires.

(B)



A. Maquette du futur Labo.

B. Halte-chaleur. Photos : Groupe L'itinéraire.

Chérir et enrichir le patrimoine

Le Dépôt numérique fiable (DNF) reconnu prioritaire.

En mai 2024, le projet DNF mené par BANQ a été officiellement désigné parmi les 33 projets prioritaires gouvernementaux en transformation numérique. Grâce à ce soutien, BANQ pourra mieux assurer la préservation du patrimoine documentaire numérique québécois pour les générations présentes et futures, un engagement clairement énoncé dans son plan stratégique 2023-2027.

A **Acquisition de La cosmographie universelle, de Sebastian Munster.** Publié en 1552, à Bâle, cet ouvrage est signé Sebastian Munster, érudit allemand considéré comme l'un des cartographes les plus influents de son temps. Sa *Cosmographie universelle*, parue en allemand en 1544, a grandement contribué à la diffusion des connaissances en géographie dans l'Europe du XVI^e siècle. L'édition originale a été traduite en plusieurs langues – latin, italien, français, anglais, tchèque. Cette édition, très rare, est la toute première en langue française. L'exemplaire acquis comporte sa reliure d'origine à fermoirs et compte de nombreuses gravures sur bois.

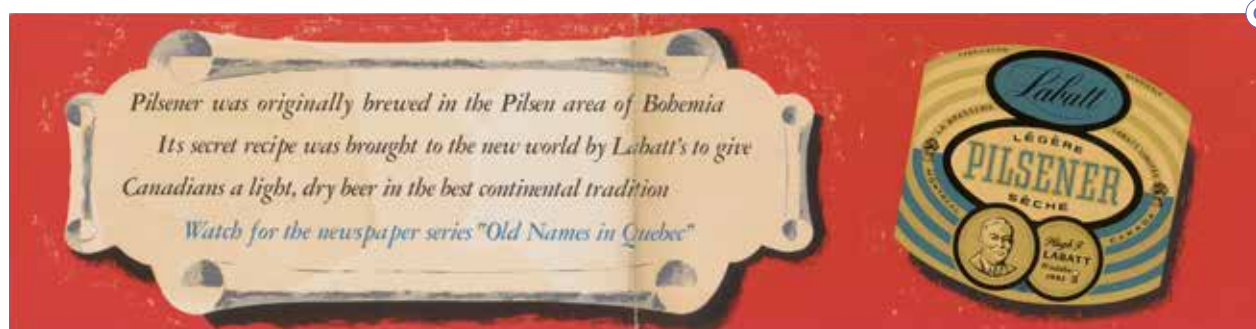
B C **Acquisition de trois affiches de tramway,** un type d'affiches dont les exemplaires sont rares et dont les collections de BANQ comptent peu d'exemples. Produites dans les années 1950, l'une est du brasseur montréalais Molson et les deux autres de Labatt. L'une des affiches produites par Labatt réfère à une publication (*Old Names in Quebec*) dont BANQ possède une version française intitulée *Les anciennes familles du Québec*.



A. Sebastian Munster, *La cosmographie universelle*, contenant la situation de toutes les parties du monde [...], Bâle, Henry Pierre, 1552, pages liminaires. Photo : Michel Legendre.

B. *The livelier lager... Molson Canadian lager beer*, affiche cartonnée, 28 x 107 cm, Montréal, Molson, vers 1950.

C. *Labatt légère Pilsener sèche*, affiche cartonnée, 28 x 107 cm, Montréal, La brasserie Labatt Limitée, vers 1954.





A

Acquisition d'une collection de 733 cartes photographiques du Studio Michel Photo, une entreprise de Montréal dirigée par Alfred Carle (1908-1967). Dans les années 1940 et 1950, Michel Photo offrait aux hôtels et restaurants de campagne un service de prise de photos et d'impression de cartes postales. Les cartes représentent principalement des lieux de villégiature situés hors des centres urbains.

B

Acquisition d'une vue aérienne représentant la région d'Ottawa réalisée par les architectes Augustus Laver et Thomas Stent vers 1859. Ce document rare est l'une des toutes premières vues de la ville et de ses alentours, réalisée seulement quatre ans après le changement de nom de Bytown en Ottawa. On y distingue la rivière des Outaouais, l'entrée du canal Rideau, la future Colline du Parlement, la chute et la traverse des Chaudières et, sur la gauche, le village qui deviendra Hull, puis Gatineau.

Acquisition du fonds La Compagnie Jean Duceppe. Le fonds témoigne des activités d'une compagnie de théâtre phare au Québec entre 1973 et 2016. Il sera conservé aux Archives nationales à Montréal.

C

Acquisition de 18 livres d'artistes uniques. Le coup de cœur des membres du jury a été l'œuvre *Les calendriers de Carmin et le calendrier de Guy* de l'artiste Michelle LaSalle. Quelques reliures d'art ont également été acquises, dont une de Lorraine Choquet, *Les nourritures terrestres*, suivi de *Les nouvelles nourritures* d'André Gide dans une édition datant de 1950 illustrée par Raoul Dufy.

- A. Manoir St. Charles, St. Charles de Caplan, Qué., carte postale en photographie véritable, Montréal, Michel Photo, s. d.
- B. Augustus Laver et Thomas Stent, *City of Ottawa, Canada West*, vers 1859.
- C. Michelle LaSalle, *Les calendriers de Carmin et le calendrier de Guy*, photolithographie, sérigraphie et typographie sur papier japonais Masa, Montréal, imprimés par l'artiste, 2023.
Photo : Michel Legendre.





A
Acquisition du fonds Les Productions Musicales Mégawatt. Le donateur, André Boileau, a fait sa marque en production, en réalisation et en administration dans le domaine artistique. En 1988, il a fondé les compagnies Les Disques Mégawatt, Les Éditions Mégawatt et Les Productions Musicales Mégawatt. Le fonds sera conservé aux Archives nationales à Québec.

Acquisition du fonds Nive Voisine. Nommé professeur émérite à l'Université Laval en 1991, Nive Voisine est spécialiste de l'histoire du catholicisme québécois. Il a publié une vingtaine de livres, contribué à plusieurs ouvrages collectifs et produit de nombreux articles de périodiques et de dictionnaires. Le fonds sera conservé aux Archives nationales à Rimouski.

B
Acquisition du fonds Jehane Benoit. Jehane Benoit est une personnalité incontournable de la culture populaire québécoise. Gastronomes, cuisinière, écrivaine, animatrice d'émissions de télévision, personnalité médiatique d'avant-garde, elle a su se tailler une place de choix au cœur des foyers québécois. Le fonds sera conservé aux Archives nationales à Montréal.

- A. Photo promotionnelle de Vilain Pingouin, vers 1990. Archives nationales à Québec, fonds Les Productions Musicales Mégawatt (P2136).
Photographe non identifié.
Carte de Noël, vers 1990. Archives nationales à Québec, fonds Les Productions Musicales Mégawatt inc. (P2136).
- B. Jehane Benoit à l'émission *Celebrity Cooks* (Vancouver), vers 1979. Archives nationales à Montréal, fonds Jehane Benoit (P10046).
Photo : Harold Whyte.
- C. Marcel Deslauriers, 1978. Archives nationales à Québec, fonds Marcel Deslauriers (P2135). Photo : Jules Blouin.

C
Acquisition du fonds Marcel Deslauriers. Né en 1917 à Québec, Marcel Deslauriers a cofondé Sico avec Roméo Fillion en 1937. L'entreprise a prospéré jusqu'à devenir le plus grand fabricant de peinture au Canada, employant plus de 1000 personnes et générant un chiffre d'affaires annuel de 300 millions de dollars. Le fonds sera conservé aux Archives nationales à Québec.

Guide des archives de l'humour. Cet outil pratique publié en 2025 facilitera l'identification, l'organisation, le tri, l'élagage et la conservation des documents des personnes et des organismes actifs dans le domaine de l'humour. Il a été réalisé par l'École nationale de l'humour, l'Association des professionnels de l'industrie de l'humour et l'Observatoire de l'humour en collaboration avec BANQ.

Acquisition de deux unités de serveurs de stockage NAS. BANQ gère une grande quantité de données numériques, qui augmente constamment. Pour pérenniser la conservation de ce patrimoine culturel numérique québécois, l'achat de nouveaux équipements NAS est crucial. Avantageuse financièrement, cette acquisition permettra de simplifier les processus en rendant l'infrastructure plus cohérente. Cette initiative prépare BANQ à affronter les défis à venir et à soutenir sa croissance continue en matière de numérisation documentaire, répondant ainsi à l'une des principales missions de l'institution : la conservation.



Mieux vivre ensemble

Un Plan d'action en développement durable d'envergure.

Après évaluation de sa qualité, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a accordé au Plan d'action en développement durable de BAnQ 2023-2028 l'excellente note de 86 %. Celui-ci a notamment été salué pour ses engagements ambitieux.

Création du Bureau de la transformation. Cette évolution s'inscrit dans la volonté de BAnQ d'accroître la transversalité entre les équipes. Une collaboration de tous les instants est essentielle pour atteindre les objectifs du plan stratégique. Le rôle du Bureau est, entre autres, de présenter une vision claire de l'ensemble des chantiers en cours à BAnQ.

A

Comité EDI et campagne sur la bienveillance.

BAnQ a créé en juillet 2024 un comité EDI. Composé de membres de différentes directions et chapeauté par la Direction générale des ressources humaines, il oriente les efforts de l'institution en matière d'équité, de diversité et d'inclusion. De plus, une campagne sur la bienveillance a été lancée auprès du public à l'automne 2024. Elle visait à sensibiliser les gens à l'importance d'adopter des comportements courtois et respectueux envers les membres du personnel de BAnQ.



A. Campagne sur la bienveillance.
Visuels : Jean Corbeil.

La Fondation de BAnQ



La Fondation de BAnQ soutient l'accès à des expériences d'apprentissage multiples pour tous et toutes et contribue par le fait même à l'émancipation citoyenne et à la valorisation des vastes ressources, savoirs et expertises de BAnQ.

Pour mener sa mission, la Fondation peut compter sur la générosité de ses donatrices et donateurs individuels, sur la poursuite des échanges avec ses partenaires du milieu des affaires et sur l'amorce de nouveaux dialogues avec des donateurs potentiels.

Cette année encore, les activités littéraires offertes aux jeunes en centre jeunesse de Montréal ont permis d'allumer la flamme de la lecture dans ces milieux où l'accès aux livres est souvent limité. Ces visites, offertes par deux bibliothécaires passionnées, continuent d'avoir un effet réel sur l'éveil culturel et l'estime de soi des jeunes qui y participent.

Le 27 janvier 2025 marquait le lancement de la campagne majeure consacrée au projet du Labo de BAnQ. Portée par une vision d'innovation sociale et technologique, cette campagne vise à recueillir 2,5 M \$ pour doubler la capacité d'accueil du Square et accroître son offre éducative numérique dans tout le Québec. Ce projet structurant est soutenu par un réseau d'ambassadeurs, des bénévoles issus de divers horizons, impliqués et convaincus de la nécessité de réaliser ce projet parce qu'ils croient profondément au potentiel transformateur du Labo.

Deux événements philanthropiques ont aussi marqué l'année : la soirée-bénéfice *Ovation à l'innovation* du 27 mai 2024 et le retour de l'encan virtuel *Le cœur sur la culture* en novembre 2024, consolidant plus que jamais le lien entre culture et générosité.

Ensemble, la Fondation, ses donateurs et BAnQ façonnent une société apprenante qui rend la culture et le savoir accessibles à toutes et tous.



- A. Encan virtuel 2024. Détail. Image : C'est Paulette.
- B. Jennifer Ricard et Catherine St-Arnaud Babin animent des activités littéraires en centre jeunesse. Photo : BAnQ.
- C. Activité au Square. Photo : Mikaël Theimer.
- D. Lancement de la campagne majeure pour le Labo de BAnQ. Photo : Michel Legendre.



Composition du conseil d'administration au 31 mars 2025

PRÉSIDENT

Gaétan Desroches

Agronome retraité et ancien pdg
de Sollio Groupe Coopératif

VICE-PRÉSIDENTE

Anne-Marie Hallé

Directrice, affaires publiques
et relations gouvernementales,
Division Québec, Enviro Connexions

TRÉSORIER

Mario Albert

Conseiller stratégique

SECRÉTAIRE

Julie Tremblay

Directrice opérations, Affaires juridiques
conformité et secrétariat, Caisse de dépôt
et placement du Québec

ADMINISTRATEURS

Julien Alarie

Directeur principal, stratégies d'approche client,
Banque Nationale Gestion privée 1859

Sébastien Barangé

Vice-président, responsabilité
et développement durable, CGI

Christiane Beaulieu

Conseillère spéciale, TACT Intelligence-conseil

Antoine Bisson

Cofondateur et directeur
de la technologie (CTO), Poka

Claude Brunet

Avocat

Valérie Douville

Directrice conformité, Groupe TMX

Hector Giraldo

Entrepreneur et pdg sortant de QUÉÉAL –
Chambre de commerce Québec
et Amérique latine

Gentiane Joyal

Avocate-conseil, groupe droit bancaire
et financier, Dentons

OBSERVATRICES

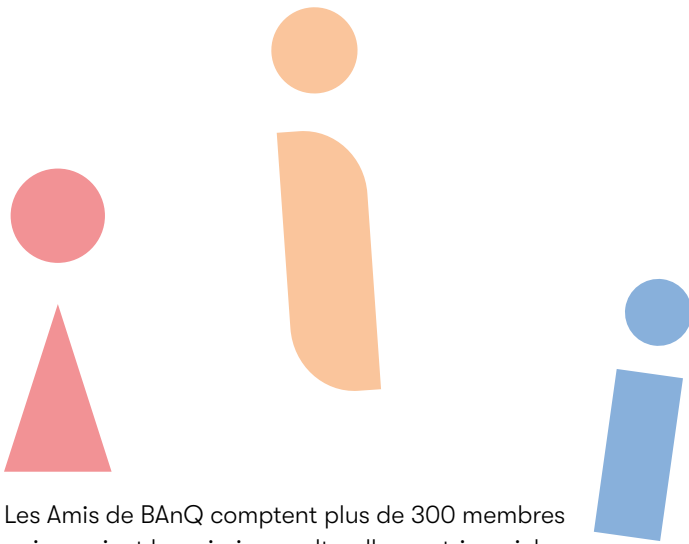
Marie Grégoire

Présidente-directrice générale, Bibliothèque
et Archives nationales du Québec

Émilie Guertin

Directrice générale, Fondation de BANQ

Les Amis de BAnQ



Les Amis de BAnQ comptent plus de 300 membres qui appuient les missions culturelles, patrimoniales, éducatives et sociales de BAnQ. Parmi ceux-ci, une centaine soutiennent bénévolement diverses activités organisées par BAnQ et contribuent à son rayonnement. En 2024-2025, ces personnes ont cumulé plus de 5400 heures de bénévolat, ce qui représente environ 104 heures d'engagement par semaine.

Les Amis ont été des plus actifs cette année, en offrant deux grands Marchés aux livres qui ont permis de faire rayonner BAnQ et de contribuer à la Fondation de BAnQ. Celle-ci a ainsi pu continuer de soutenir financièrement des activités d'animation littéraire en centre jeunesse réalisées par l'équipe de l'Espace Jeunes.

De même, les Petits Marchés aux livres mensuels se sont poursuivis. Ils ont permis à des lectrices et lecteurs avertis de se procurer quelque 3000 livres à petits prix.



- A. Bénévoles aux Petits Marchés aux livres. Photo : Gabrielle Beaudoin.
- B. Guides-Amies des visites guidées des Archives nationales à Montréal. Photo : Gabrielle Beaudoin.
- C. Bénévoles à la soirée-bénéfice de la Fondation de BAnQ. Photo : Michel Legendre.

Composition du conseil d'administration au 31 mars 2025

PRÉSIDENTE

Gabrielle Beaudoin

VICE-PRÉSIDENTE

Audrey Adamczak

SECRÉTAIRE

Martine Gagné

TRÉSORIÈRE

Martine Prince

ADMINISTRATEUR ET ADMINISTRATRICE

Michel Bérubé

Denise Charbonneau

MEMBRE DU PERSONNEL DE BAnQ INVITÉ

Martin Giroux

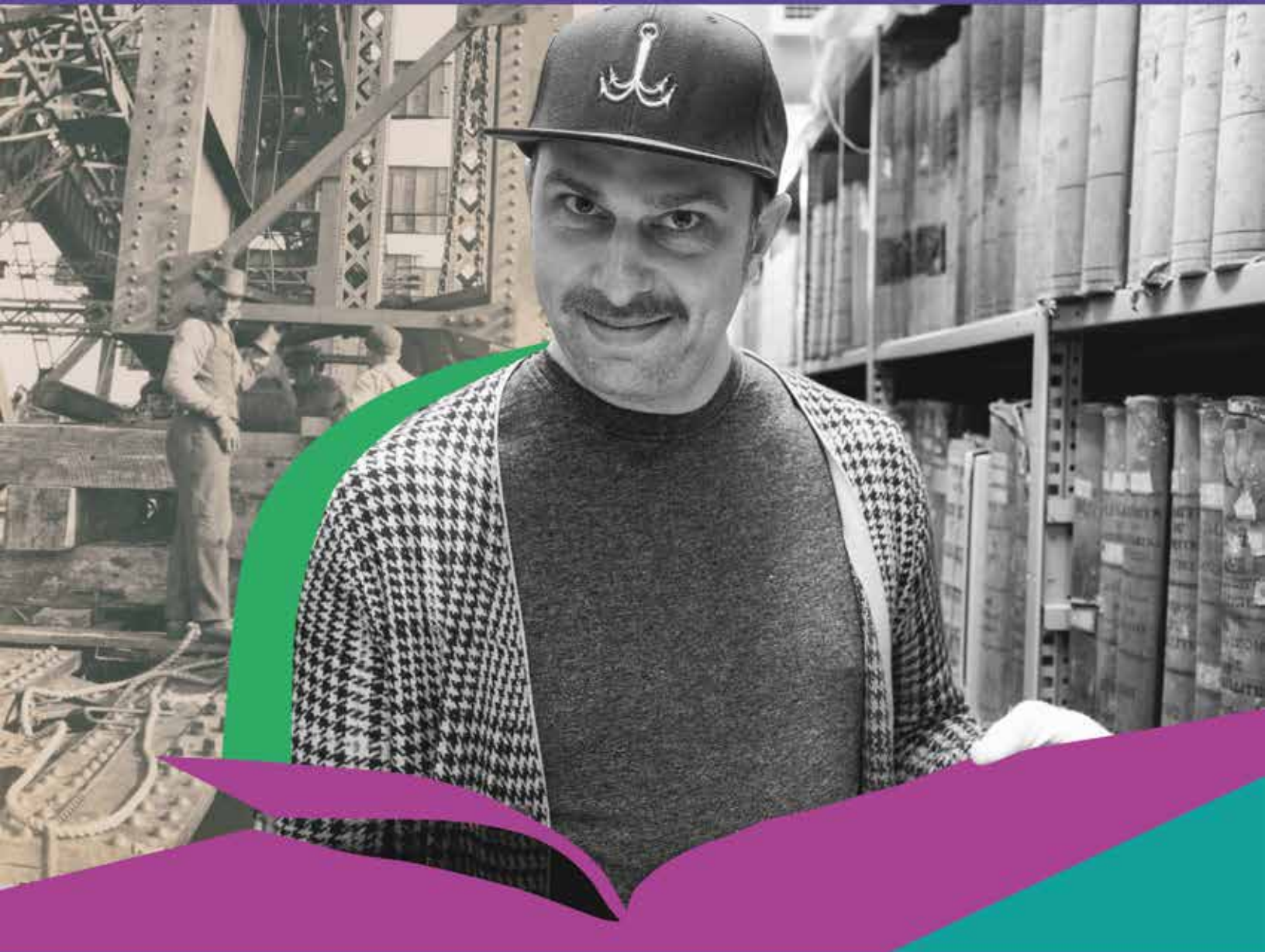
Directeur général de l'administration
et des finances



Membres du conseil d'administration
des Amis de BAnQ (absente : Martine Gagné).
Photo : Martine Gagné.

Les résultats

- 36 Plan stratégique 2023-2027
- 50 Déclaration de services
aux citoyennes et citoyens



Plan stratégique 2023-2027

Son histoire et le métissage entre les diverses expertises et collections qu'elle rassemble font de BAnQ une institution unique en son genre. Le plan stratégique adopté en 2023 propose de tirer profit de ce potentiel exceptionnel pour avoir un effet positif dans la vie du plus grand nombre de gens possible, mettre en valeur la langue française et notre mémoire collective ainsi que contribuer à faire du Québec une société apprenante. Les avancées réalisées en ce sens au cours de la dernière année pavent la voie à tous les possibles.

Vous trouverez à banq.qc.ca
le Plan stratégique 2023-2027 de BAnQ.



Résultats 2024-2025

ENJEU 1

La démocratisation de l'accès à la culture et au savoir

ORIENTATION 1

Faciliter l'accès à la culture et au savoir, pour tous et toutes, partout au Québec

La démocratisation de l'accès à la culture et au savoir est au cœur de la mission de BAnQ. Par conséquent, l'institution aspire à jouer un rôle décisif dans la vie de tous les Québécois et les Québécoises. L'objectif est clair : offrir une expérience de qualité égale, peu importe la voie empruntée pour bénéficier de ses services et l'endroit où l'on réside au Québec. Pour y parvenir, BAnQ entend adapter ses services aux besoins et aux réalités des différents usagers ainsi qu'aux défis de la société québécoise. Elle souhaite aussi bonifier l'expérience qu'elle propose, tant sur place qu'en ligne. C'est en collaborant avec ses partenaires communautaires ou institutionnels et en allant à la rencontre de la population, dans tous les milieux et sur tout le territoire, qu'elle compte relever ces défis.

OBJECTIF 1.2 : Augmenter la découvrabilité des collections québécoises sur les plateformes numériques



Plusieurs campagnes promotionnelles ont été réalisées sur différentes plateformes (réseaux sociaux, infolettres, articles éditoriaux, etc.) afin de faire rayonner les collections québécoises numériques de BAnQ, notamment autour du lancement de nouvelles capsules vidéo de *La Trame sonore du Québec*.
Visuel : URBANIA / BAnQ.

OBJECTIF 1.1 : Bonifier l'expérience des usagers, sur place et en ligne



Différentes initiatives sont menées afin d'enrichir l'expérience numérique à banq.qc.ca. Parmi les réalisations 2024-2025, soulignons le formulaire en ligne « Des suggestions pour moi ». Les usagers peuvent y préciser ce qu'ils cherchent et aiment. Nos bibliothécaires leur transmettent ensuite des suggestions de lecture, d'écoute ou de visionnement personnalisées.
Visuel : Marie Violaine Lamarche.



OBJECTIF 1.3 : Augmenter le nombre d'initiatives de médiation offertes aux citoyennes et citoyens hors des murs et en ligne



Durant l'été 2024, la bibliothécaire Catherine St-Arnaud Babin s'est déplacée dans les centres jeunesse Dominique-Savio et Mont-Saint-Antoine pour prêter des livres aux jeunes qui y sont hébergés. Elle en a profité pour récolter leurs coups de cœur de lecture. On peut consulter leurs suggestions à banq.qc.ca.

OBJECTIF 1.1

Bonifier l'expérience des usagers, sur place et en ligne

Indicateur				
Indice de satisfaction des utilisateurs envers les services de BAnQ				
	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	Établissement d'une mesure de départ	+ 2 points de pourcentage	+ 2 points de pourcentage	+ 2 points de pourcentage
Résultats	Mesure de départ établie Indice = 74,06 %	+ 1,04 point de pourcentage  Indice = 75,1 %		
Taux d'atteinte de la cible	100 %	 52 %		

Le niveau de satisfaction des usagers envers les services de BAnQ a progressé en 2024-2025, sans toutefois atteindre la cible établie. Comme en 2023-2024, le sondage papier et numérique mené en mars 2025 a pris en compte cinq catégories de services sur lesquelles les usagers s'exprimaient en utilisant une échelle d'émotions de 1 à 5 (1 correspondant à une expérience frustrante ou irritante et 5 à une expérience formidable) :

- les services sur place – tout service disponible dans l'un des édifices de BAnQ ;
- les activités sur place – les activités s'étant déroulées dans les édifices de BAnQ durant la période de sondage ;
- les services numériques – l'aide à la recherche, le service de suggestion d'achat ainsi que le service au public fourni par courriel par le personnel de BAnQ ;
- les produits numériques – l'ensemble des plateformes de BAnQ (à l'exception des catalogues et de certains sites éducatifs) ;
- les activités en ligne – les activités s'étant déroulées à distance durant la période de sondage.

À la lumière des rétroactions recueillies, l'indice de satisfaction des utilisateurs envers les services de BAnQ est de 3,75 sur 5 (75,1 %)¹, alors qu'il était de 3,70 en 2023-2024 (74,06 %), se rapprochant d'une expérience plaisante ou satisfaisante. À souligner : exception faite des produits numériques, le niveau de satisfaction se situe au-delà de 4 sur 5, entre une expérience plaisante ou satisfaisante et une expérience formidable. Les activités sur place atteignent d'ailleurs un score de 4,72 sur 5, soit près de 95 %, en hausse par rapport à l'an dernier.

Devant ces constats, le plan d'action 2025-2026 misera sur la refonte de la navigation du site Web et de BAnQ numérique, la plateforme rassemblant les contenus numériques patrimoniaux.

1. Des scores ont été calculés pour chaque catégorie de service, puis ont été mis en relation afin d'établir une moyenne reflétant le poids relatif de chacun des services en ce qui a trait à la fréquentation. L'indicateur global donne donc davantage de poids aux rétroactions sur les produits numériques, car la fréquentation des sites Web représente plus de 10 fois la fréquentation des établissements physiques dans une année typique.

OBJECTIF 1.2

Augmenter la découvrabilité des collections québécoises sur les plateformes numériques

Indicateur				
Nombre de visites sur les sites et plateformes Web de BAnQ provenant des moteurs de recherche				
(MESURE DE DÉPART 2022-2023 : 7,5 M)				
	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	7,8 M	9 M	10,2 M	11,6 M
Résultats	8,4 M	6,6 M		
Taux d'atteinte de la cible	108 %	73 %		

Indicateur				
Nombre de documents numériques québécois consultés ou empruntés				
(MESURE DE DÉPART 2022-2023 : 38,8 M)				
	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	42,8 M	48,5 M	53,2 M	58,9 M
Résultats	41,9 M	43 M		
Taux d'atteinte de la cible	98 %	89 %		

Bien qu'une progression soit observée sur le plan de la consultation (+ 3 %) et de l'emprunt (+ 11 %) des documents numériques québécois, l'année 2024-2025 a mis en lumière de nouveaux défis liés à l'évolution de l'environnement numérique et à la découvrabilité des collections de BAnQ.

Mesurée par les visites en provenance des moteurs de recherche, la visibilité des sites et plateformes Web de l'institution affiche une baisse notable d'environ 21 %. Celle-ci coïncide avec la mise en place de la gestion des consentements, en conformité avec la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*. En limitant la collecte de données, le refus des fichiers témoins par les utilisateurs occasionne une baisse des données de fréquentation enregistrées qui converge avec les tendances observées dans l'ensemble de l'industrie. De tels écarts comparables ont été observés dans d'autres organisations ayant adopté des outils similaires de gestion du consentement.



Les progrès réalisés par l'intelligence artificielle transforment également les habitudes de recherche et expliquent sans doute en partie la diminution des visites. En effet, les réponses et résumés générés par l'IA réduisent la nécessité de visiter les sites Web. Selon certaines études, le taux de clic chuterait de 35 % dans les moteurs de recherche en raison de la présence de résumés IA au-dessus des résultats de recherche organique¹.

Au-delà de ces constats, une autre cause du fléchissement provient de problèmes de performance observés du côté de BAnQ numérique, la composante de l'écosystème Web de l'institution la plus achalandée. La refonte de la plateforme s'inscrit d'ailleurs parmi les chantiers prioritaires de l'institution.

1. <https://ahrefs.com/blog/ai-overviews-reduce-clicks/>

OBJECTIF 1.3

Augmenter le nombre d’initiatives de médiation offertes aux citoyennes et citoyens hors des murs et en ligne

Indicateur				
Nombre d’initiatives de médiation offertes aux citoyennes et citoyens hors des murs et en ligne				
(MESURE DE DÉPART 2022-2023 : 421)				
	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	433	477	508	570
Résultats	318	477 		
Taux d’atteinte de la cible	73 %			

BAnQ aspire à jouer un rôle décisif dans la vie de tous les Québécois et les Québécoises, peu importe leur âge, leurs origines, leurs appartenances culturelles ou leur statut social. En 2024-2025, BAnQ a ainsi multiplié les initiatives de médiation afin d’aller à la rencontre de la population québécoise sur tout le territoire, hors de ses points de service, et en ligne. Ce sont 477 initiatives qui ont ainsi été offertes aux citoyennes et citoyens : activités d’apprentissage et culturelles, expositions et prêts de trousse de médiation. Un bond significatif par rapport à l’an dernier, alors que 318 initiatives avaient été dénombrées.

Plus de 47 000 personnes ont profité des 451 activités d’apprentissage et culturelles offertes par BAnQ hors les murs et en ligne. Grâce au soutien de la Fondation de BAnQ, au-delà de 70 visites ont été réalisées par des bibliothécaires de l’Espace Jeunes dans des centres jeunesse de Montréal afin de cultiver l’intérêt des jeunes pour la lecture. L’institution a également entrepris de former des agents multiplicateurs parmi les organismes œuvrant auprès des aînés afin qu’ils découvrent les ressources numériques offertes gratuitement et qu’ils en fassent bénéficier leur milieu. Des dizaines d’activités de francisation ont par ailleurs été offertes en ligne à de nouveaux arrivants. Plusieurs ateliers et conférences prenant appui sur les collections patrimoniales de BAnQ ont aussi été tenus en ligne ou dans les institutions d’enseignement.

Soulignons enfin le projet *Lettres attachées* — réalisé en collaboration avec la Fédération québécoise des municipalités —, qui a poursuivi sa tournée dans les bibliothèques du Québec. Les participants, qu’ils soient présents dans la bibliothèque hôte ou à distance dans les bibliothèques connectées, ont ainsi été invités à réaliser des exercices d’écriture suggérés par des autrices et auteurs invités : Charles Sagalane, Chrystine Brouillet, Orbie, Alain Farah et Yves P. Pelletier.

ENJEU 2

La préservation de la mémoire du Québec

ORIENTATION 2

Garantir la préservation du patrimoine documentaire québécois au bénéfice des générations présentes et futures

Les documents d'aujourd'hui sont notre héritage culturel et historique de demain. La préservation de cette mémoire collective figure au nombre des responsabilités confiées à BAnQ par la loi. Le défi est majeur. Chaque jour, de nouveaux documents numériques et physiques sont acheminés à l'institution à des fins de conservation, d'accès et de diffusion pour les générations actuelles et futures. Le volume de documents à préserver est donc colossal. En dépit des efforts déployés, beaucoup reste encore à faire, notamment pour répondre aux nouvelles exigences imposées par l'environnement numérique.

Pour mener à bien sa mission, BAnQ entend accélérer la migration des documents patrimoniaux numériques vers le dépôt de conservation sécurisé et optimiser l'espace consacré à la préservation des documents patrimoniaux physiques dans ses installations. L'institution prévoit accompagner davantage les ministères et les organismes publics dans le développement de leur capacité à gérer l'information à valeur administrative et patrimoniale qu'ils produisent.

OBJECTIF 2.1 : Consolider les conditions et la capacité de préservation des documents patrimoniaux

Documents patrimoniaux numériques



Diverses actions ont été réalisées afin d'accélérer la sécurisation des documents numériques dans le dépôt de préservation. Entre autres, l'application qui distribue la charge de traitement des fichiers sur un réseau d'ordinateurs a été mise à jour et le nombre d'ordinateurs utilisés a été augmenté.

Photo : Christian Blais.

Documents patrimoniaux physiques



Des gains d'espace d'entreposage ont été réalisés grâce au réaménagement d'une salle de la Bibliothèque nationale (site Rosemont). Auparavant utilisée pour le traitement des acquisitions, cette salle abrite désormais des classeurs de grand format permettant la conservation de milliers de cartes géographiques et affiches accessibles au public.

Photo : Michaël Côté.

OBJECTIF 2.2 : Renforcer les capacités des ministères à gérer l'information à valeur administrative et patrimoniale



À banq.qc.ca, les gestionnaires et professionnels des ministères et organismes peuvent profiter d'une multitude d'outils et de ressources en vue d'améliorer leur gestion de l'information. À l'automne 2024, une capsule a été produite afin de les sensibiliser aux principaux enjeux en gestion de l'information et aux actions prioritaires à entreprendre.

OBJECTIF 2.1

Consolider les conditions et la capacité de préservation des documents patrimoniaux numériques et physiques

Documents patrimoniaux numériques

Indicateur

Nombre cumulatif de fichiers accessibles au public ayant été sécurisés dans le dépôt de préservation

(MESURE DE DÉPART 2022-2023 : 0,6 M)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	4,5 M	12,3 M	20,1 M	27,9 M
Résultats	1,3 M	17 M ✓		
Taux d'atteinte de la cible	29 %	138 %		

Le numérique entraîne dans son sillage un défi d'envergure de préservation de la mémoire collective au bénéfice des générations présentes et futures. Un défi accentué par la croissance exponentielle de cet héritage ainsi que par l'obsolescence rapide des formats de données. Afin d'assurer la viabilité à long terme du patrimoine numérique québécois, BAnQ a mis en place en 2020 un dépôt de préservation conçu selon les normes les plus élevées.

Grâce aux travaux d'optimisation réalisés au cours de l'exercice 2024-2025, l'ingestion des fichiers dans le dépôt est passée à une vitesse supérieure. Pas moins de 54,5 millions de fichiers de documents patrimoniaux ont été sécurisés dans le dépôt à ce jour, dont 17 millions de fichiers accessibles au public, ce qui dépasse largement la cible établie. L'important progrès réalisé depuis 2023-2024 mène ainsi l'institution déjà à 60 % de sa cible finale pour 2027.

Documents patrimoniaux physiques

Indicateur

Nombre cumulatif de documents publiés préservés et rendus accessibles au public grâce à l'optimisation de l'entreposage

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	7 500	22 500	37 500	65 150
Résultats	11 909	29 324 ✓		
Taux d'atteinte de la cible	159 %	130 %		

Indicateur

Nombre cumulatif de mètres de documents d'archives préservés et rendus accessibles au public grâce à l'optimisation de l'entreposage

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	—	500	1 000	1 800
Résultats	—	808 ✓		
Taux d'atteinte de la cible	—	162 %		

BAnQ poursuit ses efforts d'optimisation de ses espaces d'entreposage, avec l'ambition de conserver le bon document au bon endroit et dans les bonnes conditions, en plus d'en accroître l'accessibilité.

Les gains d'espace obtenus au cours des deux dernières années ont permis à l'institution de dépasser de beaucoup les cibles établies pour l'exercice 2024-2025. Au 31 mars, ce sont 29 324 documents publiés et 808 mètres de documents d'archives qui sont préservés et rendus accessibles grâce à la réorganisation des espaces.

Parmi les projets réalisés au cours de l'exercice, soulignons le réaménagement d'une salle de la Bibliothèque nationale (site Rosemont) avec l'installation d'une trentaine de classeurs de grand format accueillant des milliers de trésors patrimoniaux : cartes géographiques et affiches. Une réévaluation des règles de conservation s'appliquant aux ministères et organismes publics a permis par ailleurs à BAnQ d'éliminer quelque 500 boîtes de documents. L'espace ainsi libéré accueillera de nouvelles archives gouvernementales témoignant de l'histoire du Québec.

OBJECTIF 2.2**Renforcer les capacités des ministères à gérer l'information à valeur administrative et patrimoniale**

Indicateur Indice de capacité en gestion de l'information des ministères				
	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	40 %	45 %	55 %	65 %
Résultats	41 %	47 % ✓		
Taux d'atteinte de la cible	103 %	104 %		

Gardienne des archives de l'État québécois, BAnQ assume un rôle-conseil en gestion de l'information auprès des ministères et des organismes. Son équipe de professionnels leur offre des formations et conçoit des procédures et des instruments à leur intention, en plus de les accompagner dans l'évolution de leurs pratiques, alors que le contexte de la transformation numérique amène des exigences spécifiques. Dans le cadre de son plan stratégique 2023-2027, une attention particulière est accordée aux ministères afin qu'ils développent leur capacité à évaluer, planifier, mettre en œuvre et piloter des stratégies de gestion de l'information dans leur organisation. Le sondage mené auprès de ceux-ci en fin d'exercice témoigne d'une importante évolution à ce chapitre. L'indice de capacité en gestion de l'information des ministères est passé de 41 % en 2023-2024 à 47 % en 2024-2025.

Au cours de l'année, deux outils ont été produits par les Archives nationales afin d'aider les ministères et organismes publics à améliorer leur gestion documentaire. Une courte formation a été mise en ligne à banq.qc.ca afin de sensibiliser les gestionnaires et leurs équipes aux enjeux de la gestion de l'information et de les inciter à agir. De plus, un nouvel outil testé avec succès auprès de plus de 15 organismes permet d'établir un diagnostic en gestion de l'information. L'outil évalue le niveau de criticité des informations produites ou utilisées en regard de leur mission et de leurs objectifs, identifie les enjeux de gestion de l'information et recommande des pistes d'actions selon les risques et les opportunités identifiés.

ENJEU 3

Le développement d'une société apprenante

ORIENTATION 3

Contribuer à l'apprentissage tout au long de la vie

La culture et le savoir sont de précieux leviers de développement individuel et collectif. Dans un univers en constante transformation, aux frontières poreuses et aux influences nombreuses, apprendre est aussi un moyen d'aiguiser son sens critique et de contribuer de manière constructive aux débats et aux défis de la société. En prenant appui sur l'expertise de son personnel et la richesse de ses collections, BAnQ contribue depuis longtemps à la diffusion du savoir et de la culture. L'institution souhaite cependant faire plus.

L'objectif est clair : construire un Québec où apprendre tôt dans la vie, apprendre à apprendre et apprendre toute la vie durant est possible et valorisé.

BAnQ souhaite profiter de sa présence sur l'ensemble du territoire pour réunir et conjuguer les efforts des intervenants de divers horizons autour de cet objectif. Elle souhaite aussi tabler sur ses acquis en matière de ressources éducatives culturelles en veillant à ce que les activités et plateformes d'apprentissage créées au fil des ans en collaboration avec le personnel enseignant soient connues et utilisées par le plus grand nombre de personnes possible.

OBJECTIF 3.1 : Fédérer des partenaires de différentes régions pour faire du Québec une société apprenante



Le 21 novembre 2024, des représentants de BAnQ, de l'Université Laval et de Projet collectif étaient réunis à Québec afin de réfléchir à la mission et à la vision du réseau québécois pour une société apprenante, ainsi qu'aux retombées possibles de son action.

Photo : Steeven Pedneault.

OBJECTIF 3.2 : Accroître l'utilisation de l'offre éducative culturelle de BAnQ destinée au milieu de l'éducation





Afin de faire connaître l'offre éducative de BAnQ, un plan de communication a été déployé au cours de l'exercice, incluant des publicités en ligne et dans des revues spécialisées en enseignement ainsi que du référencement (marketing des moteurs de recherche). Cette dernière campagne a donné lieu à plus de 20 000 impressions et enregistré un taux de clic remarquable à 15 %.

Visuel : Marie Violaine Lamarche.

OBJECTIF 3.1

Fédérer des partenaires de différentes régions pour faire du Québec une société apprenante

Indicateur				
Nombre de régions administratives du Québec représentées au sein d'un réseau panquébécois visant le développement d'une société apprenante				
	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	1/17	3/17	6/17	10/17
Résultats	1/17	3/17 		
Taux d'atteinte de la cible	100 %			

Face aux grands enjeux de notre temps (inégalités socio-économiques, changements climatiques, analphabétisme, désinformation), BAnQ ainsi que les milieux documentaires et archivistiques québécois souhaitent réaffirmer leur pertinence dans un monde en profonde transformation en se positionnant comme des contributeurs essentiels au développement d'une société apprenante, soit une société qui soutient l'apprentissage à tous les âges pour faire de chaque personne un apprenant ou une apprenante à vie.

Afin de réaliser cette ambition, BAnQ s'est donné comme objectif de fédérer un réseau de partenaires issus de différentes régions du Québec et de différents secteurs d'activité, et travaillant à différentes échelles (locale, régionale, nationale), afin de créer un espace de collaboration multisectoriel qui valorise et favorise tous les savoirs et parcours d'apprentissage.

L'an dernier, l'Université Laval devenait le premier partenaire de BAnQ dans la création de ce réseau. Deux nouveaux partenaires se sont joints à la démarche : Projet collectif, une organisation à but non lucratif qui travaille à faciliter l'accès aux connaissances et à favoriser les échanges entre les personnes et les organisations afin de créer une société plus collaborative et ouverte, ainsi que l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes, un organisme voué à la promotion et à l'exercice du droit des adultes à l'éducation et à l'apprentissage tout au long de la vie.

Grâce à ces nouvelles alliances, BAnQ renforce sa mission de créer une société où chaque individu a la possibilité de grandir et de s'épanouir.

OBJECTIF 3.2**Accroître l'utilisation de l'offre éducative culturelle de BAnQ destinée au milieu de l'éducation**

Indicateur				
Nombre de classes ou de groupes ayant participé à une activité dirigée sur place ou à distance				
(MESURE DE DÉPART 2022-2023 : 2 576)				
	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	2 700	2 850	3 000	3 150
Résultats	1 991	1 812		
Taux d'atteinte de la cible	74 %	64 %		

Indicateur				
Nombre de consultations des ressources éducatives numériques				
(MESURE DE DÉPART 2022-2023 : 47 749)				
	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	50 100* [+ 5 %]	52 600* [+ 5 %]	55 300* [+ 5 %]	58 000* [+ 5 %]
Résultats	35 027*	41 161* [+ 18 %]		
Taux d'atteinte de la cible	—*	—*		

* En raison du passage obligé à Google Analytics 4, l'une des mesures de performance ayant servi à la définition de la mesure de départ et des cibles, soit le nombre de pages vues uniques, ne s'avère plus disponible. Les résultats présentés s'appuient donc sur de nouvelles mesures Web et ne peuvent être comparés aux cibles adoptées. Le résultat 2024-2025 représente néanmoins une hausse de 18 % par rapport à 2023-2024, ce qui dépasse de loin la croissance annuelle visée à l'origine, soit 5 %.

Soucieuse de contribuer à la réussite éducative, BAnQ propose au milieu de l'éducation une panoplie d'activités, de ressources pédagogiques et d'outils numériques interactifs gratuits arrimés au Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ). Conçue en cocréation avec le milieu et diverses institutions culturelles, cette offre éducative permet la découverte et l'emploi en classe des nombreux trésors culturels et patrimoniaux de BAnQ.

En 2024-2025, plus de 1800 classes ou groupes – du préscolaire à l'éducation aux adultes – ont participé à une activité dirigée dans les édifices de BAnQ ou en ligne. N'eût été du renouvellement tardif du financement des *Cabanes à culture*, ayant forcé l'annulation des ateliers du printemps et le report du lancement de la programmation 2024-2025, la cible aurait pu être atteinte. En témoigne le succès des quatre *Cabanes à culture* tenues en février avec l'Agence spatiale canadienne : plus de 900 groupes ont pris part à cette classe de maître en ligne afin de mener une mission d'exploration spatiale à l'aide d'un véhicule lunaire.

Du côté du site BAnQ Éducation (education.banq.qc.ca), les campagnes promotionnelles déployées au cours de l'exercice semblent avoir porté fruit, si bien que le nombre de consultations des ressources éducatives numériques a augmenté de 18 % par rapport à 2023-2024. Les améliorations apportées aux outils pédagogiques *Notre territoire, nos identités, Connexions* et *Les Lignes du temps du Québec*, à présent réunis dans la plateforme *BAnQ dans ta classe*, contribueront vraisemblablement à leur rayonnement.

ENJEU 4

Le renforcement de la performance organisationnelle

ORIENTATION 4

Devenir une organisation apprenante

Efficiences et innovation sont les maîtres mots des organisations performantes. Les faire siens pose toutefois des défis importants. BAnQ ne fait pas exception. Malgré les gains réalisés au cours des dernières années en ce qui a trait à la gestion des processus et à l'engagement de son personnel, l'institution demeure confrontée à des enjeux de gouvernance des actifs et des ressources, d'agilité, d'intelligence d'affaires et de collaboration. Elle doit aussi accroître ses capacités à cocréer, à innover et à prioriser pour offrir des activités et des services toujours plus pertinents pour ses usagers et ses partenaires. Pour y arriver, elle entend miser sur son personnel en devenant elle-même une organisation apprenante.

OBJECTIF 4.1 : Stimuler l'innovation chez les membres du personnel



De par sa mission, BAnQ regroupe des expertises diversifiées. Afin de valoriser ces talents féconds d'audace et de créativité, l'institution souhaite créer des lieux de partage d'expériences, d'idées et de solutions. Une première communauté virtuelle Viva Engage (Microsoft) a ainsi été lancée à l'hiver 2025 à titre de projet-pilote, avec l'ambition de voir naître bientôt d'autres communautés d'innovation.

Photo : iStock.

OBJECTIF 4.1

Stimuler l'innovation chez les membres du personnel

Indicateur		Indice d'innovation organisationnelle			
	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	
Cibles	Établissement d'une mesure de départ	—	—	+ 5 points de pourcentage	
Résultats	Mesure de départ établie Indice = 70,4 %	—	—		
Taux d'atteinte de la cible	100 %	—	—		

Un sondage réalisé en mars 2024 auprès des membres du personnel a permis de constater que la culture d'innovation est bien présente à BAnQ. Les résultats ont également mis en relief les principaux leviers existants pour stimuler davantage l'innovation. En réponse à ces constats, BAnQ travaille donc à apporter plus de clarté autour de la démarche d'innovation, à accorder plus de temps et de ressources à l'apprentissage, à l'exploration et à l'expérimentation et à habiliter les membres de son personnel à utiliser de nouvelles méthodes et pratiques.

Diverses actions ont été déployées en 2024-2025. D'abord, une plage horaire sans rencontre a été implantée à l'échelle institutionnelle pour les membres du personnel dont la nature du poste n'est pas d'offrir un service au public. Tous les mercredis après-midi, deux heures sont réservées, libres de rencontres, pour vivre un moment de concentration profonde, d'auto-apprentissage et d'idéation.

Entre novembre et février, plus de 350 membres du personnel ont été formés sur la gestion de l'information et les outils de la plateforme Microsoft 365 en vue de mieux collaborer et de partager des connaissances et habiletés. Un projet-pilote de communauté Viva Engage est à l'essai.

Source d'innovation, la gouvernance de l'amélioration continue a par ailleurs été confiée au nouveau Bureau de la transformation, de sorte qu'elle ait un rayonnement plus grand et un effet positif dans la réalisation des chantiers prioritaires. Enfin, un plan de communication interne a été élaboré afin de développer un langage commun et de mobiliser les équipes autour de pratiques innovantes.

Déclaration de services aux citoyennes et citoyens

La Déclaration de services aux citoyens de Bibliothèque et Archives nationales du Québec témoigne de notre engagement à offrir des services de qualité, tenant compte des attentes de la population québécoise tout en étant en accord avec nos missions, notre vision et nos valeurs. Elle présente nos services offerts tant au public qu'aux ministères et organismes, les moyens utilisés pour assurer ces services ainsi que nos engagements. Elle marque notre volonté d'améliorer nos services de façon continue.

Vous trouverez à banq.qc.ca
la Déclaration de services aux citoyens de BAnQ.



Résultats relatifs aux engagements portant sur les normes de service

Date d'entrée en vigueur : 21 juin 2023

Adoptée en 2013, la Déclaration de services aux citoyens de BAnQ a été amendée le 25 mars 2021 puis le 21 juin 2023.

SERVICES AUX CITOYENS					
ENGAGEMENTS	CIBLES	2024-2025		2023-2024	
		RÉSULTATS	DÉLAI MOYEN	RÉSULTATS	DÉLAI MOYEN
Prendre les appels téléphoniques du numéro principal en moins d'une minute	Pour 95 % des appels	Pour 71 % ¹ des appels ✖	54 secondes ¹	Pour 99 % des appels	15 secondes
Répondre à une demande d'information ou de référence écrite concernant les collections de la Grande Bibliothèque en 3 jours ouvrables ²	Pour 90 % des demandes	Pour 99 % des demandes ✔	0,3 jour	Pour 99 % des demandes	0,3 jour
Répondre à une demande de référence écrite concernant les collections de la Bibliothèque nationale en 7 jours ouvrables ²	Pour 90 % des demandes	Pour 95 % des demandes ✔	2,8 jours	Pour 90 % des demandes	3,6 jours
Répondre à une demande de référence écrite concernant les fonds et les collections des Archives nationales en 15 jours ouvrables ²	Pour 95 % des demandes	Pour 96 % des demandes ³ ✔	5,5 jours ³	Pour 96 % des demandes ^{3,4}	5,4 jours ^{3,4}
Traiter les commentaires écrits transmis par courriel ou par la poste ou remis sur place dans l'un de nos édifices en 30 jours	Pour 95 % des commentaires	Pour 99 % des commentaires ✔	6 jours	Pour 98 % des commentaires	12 jours
Répondre à une demande d'abonnement faite en ligne en 2 jours ouvrables	Pour 90 % des demandes	Pour 100 % des demandes ✔	Aucun délai ⁵	Pour 89 % des commentaires	1,5 jour ⁵
Livrer les fichiers liés à une demande de reproduction de document en 15 jours ouvrables , pour toute demande de 35 fichiers ou moins	Pour 90 % des demandes	Pour 97 % des demandes ³ ✔	6 jours ³	— ⁶	— ⁶

1. Le nouveau logiciel de téléphonie mis en place au cours de l'exercice permet d'avoir le délai par appel plutôt qu'une moyenne quotidienne de délai. La méthode de calcul n'est donc pas la même que les années précédentes. Par ailleurs, certains problèmes ont été soulevés : des appels semblent dirigés vers des boîtes vocales non utilisées ou vers des membres du personnel n'étant pas en service. Les équipes tentent de trouver ce qui ne fonctionne pas afin d'y remédier.
2. Le délai de réponse représente la période entre la réception de la demande et l'envoi d'une réponse complète ou partielle à l'utilisateur.
3. Ces chiffres englobent les services à tous les types de clientèles : citoyens, entreprises, ministères et organismes.
4. Ce chiffre est différent de celui publié au dans le rapport 2023-2024.
5. Depuis le 16 février 2024, l'abonnement en ligne est traité automatiquement sans aucun délai. Pour l'exercice 2023-2024, le délai moyen est donc pour la période d'avril 2023 à la mi-février 2024.
6. La plateforme utilisée pour les demandes de reproductions a été changée en fin d'exercice financier; les données n'étaient plus disponibles.

Déclaration de services aux citoyennes et citoyens

SERVICES AUX ENTREPRISES, AUX MINISTÈRES ET AUX ORGANISMES					
ENGAGEMENTS	CIBLES	2024-2025		2023-2024	
		RÉSULTATS	DÉLAI MOYEN	RÉSULTATS	DÉLAI MOYEN
Répondre à une demande d'information d'une bibliothèque ou d'un centre de documentation en 3 jours ouvrables	Pour 95 % des demandes	Pour 99 % des demandes ✔	0,8 jour	Pour 99 % des demandes	0,7 jour
Analyser la conformité d'un calendrier de conservation soumis par un ministère ou un organisme en 30 jours ouvrables	Pour 95 % des demandes	Pour 96 % des demandes ✔	7,9 jours	Pour 96 % des demandes	7 jours
Répondre à une demande de versement d'archives publiques en 60 jours ouvrables	Pour 95 % des demandes	Pour 90 % des demandes ✘	19,7 jours	Pour 96 % des demandes	16,5 jours
Répondre à une demande de référence écrite concernant les fonds et les collections des Archives nationales en 15 jours ouvrables ¹	Pour 95 % des demandes	Pour 96 % des demandes ² ✔	5,5 jours ²	Pour 96 % des demandes ^{2,3}	5,4 jours ^{2,3}
Répondre à une demande relative à l'attribution de numéros ISBN en 10 jours ouvrables	Pour 90 % des demandes	Pour 99 % des demandes ✔	2,5 jours	Pour 100 % des demandes	3 jours
Répondre à une demande d'information liée au dépôt légal en 2 jours ouvrables	Pour 90 % des demandes	Pour 96 % des demandes ✔	1 jour	Pour 100 % des demandes	1 jour
Répondre aux demandes de blocs de données de catalogage avant publication (CIP) en 15 jours ouvrables	Pour 95 % des demandes	Pour 100 % des demandes ✔	10 jours	Pour 92 % des demandes	14 jours
Livrer les fichiers liés à une demande de reproduction de document en 15 jours ouvrables , pour toute demande de 35 fichiers ou moins	Pour 90 % des demandes	Pour 97 % des demandes ² ✔	6 jours ²	— ⁴	— ⁴

1. Le délai de réponse représente la période entre la réception de la demande et l'envoi d'une réponse complète ou partielle à l'utilisateur.

2. Ces chiffres englobent les services à tous les types de clientèles : citoyens, entreprises, ministères et organismes.

3. Ce chiffre est différent de celui publié au dans le rapport 2023-2024.

4. La plateforme utilisée pour les demandes de reproductions a été changée en fin d'exercice financier; les données n'étaient plus disponibles.

Suivi des plaintes

BAnQ place la satisfaction des usagers au cœur de ses priorités. L'institution traite leurs commentaires¹ avec objectivité, intégrité, impartialité et équité. Elle accueille ceux-ci dans une perspective d'amélioration continue et adopte une approche qui attache autant d'importance à la prévention qu'au règlement des plaintes.

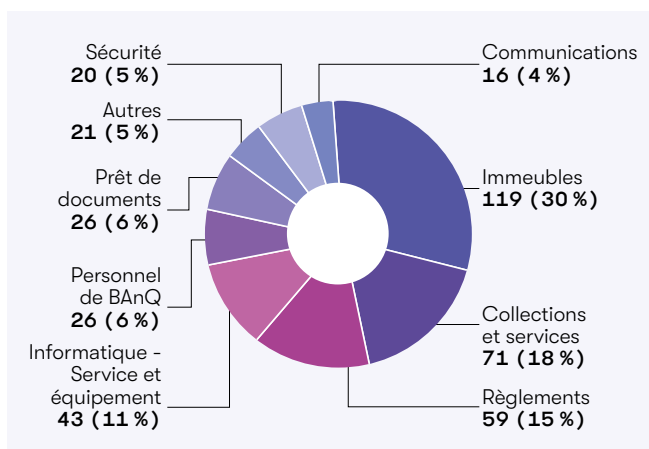
TABLEAU 1
Délai moyen de réponse aux plaintes des usagers

	2024-2025	2023-2024
Délai moyen de réponse aux plaintes des usagers (jours)	6	12

TABLEAU 2
Commentaires et plaintes des usagers

	2024-2025	2023-2024
Commentaires	90	175
Plaintes	401	493
TOTAL	491	668

GRAPHIQUE 1
Objets des plaintes pour l'exercice 2024-2025



1. En vertu du Règlement sur la gestion des commentaires des usagers (R-5), accessible à banq.qc.ca.

Rapport d'activités de la protectrice des usagers de BAnQ

Le dernier palier de traitement des plaintes est constitué du protecteur des usagers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec. En vertu du Règlement sur le protecteur des usagers de BAnQ (R-2)², le protecteur a pour fonction de recevoir et d'examiner toute plainte formulée par un usager de l'institution qui, après avoir épuisé tous les recours internes normaux à sa disposition, s'estime victime d'injustice ou de discrimination dans les services offerts par BAnQ. Il a aussi pour fonction de faire enquête lorsqu'il le juge nécessaire, d'évaluer le bien-fondé de la demande et de transmettre ses recommandations aux autorités compétentes, s'il y a lieu.

Entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 mars 2025, quatre plaintes ont été portées à l'attention de M^e Julie Girard, protectrice des usagers de BAnQ. Celles-ci ont été jugées irrecevables en raison du fait que les recours internes n'avaient pas été épuisés préalablement. Les usagers ont été invités à se prévaloir des mécanismes à leur disposition.

2. Accessibles à banq.qc.ca.

Les ressources utilisées

- 55 Utilisation des ressources humaines
- 59 Utilisation des ressources financières
- 60 Utilisation des ressources informationnelles



Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

TABLEAU 3

Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

SECTEUR D'ACTIVITÉ	2025	2024	ÉCART
Archives nationales	99	104	-5
Bibliothèque nationale	116	121	-5
Grande Bibliothèque	297	311	-14
Autres secteurs d'activité	168	182	-14
TOTAL¹	680	718	-38

La baisse du nombre de personnes occupant des postes réguliers ou occasionnels entre 2024 et 2025 s'explique par la fin prévue de plusieurs contrats à durée déterminée,

ainsi que par les conséquences directes du gel du recrutement en vigueur depuis novembre 2024 dans la fonction publique.

Formation et perfectionnement du personnel

Les informations ci-dessous sont présentées selon les conditions et les modalités prévues dans la

Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

TABLEAU 4

Proportion de la masse salariale investie en formation

	2024 (%)	2023 (%)	2022 (%)
Proportion de la masse salariale	0,95	1,19	1,23

Une baisse des sommes consacrées à la formation amène les efforts déployés en développement de compétences sous la

barre du 1 % en 2024. C'est le résultat d'une gestion plus serrée des dépenses, surtout en lien avec les déplacements.

1. Inclut les surnuméraires.

TABLEAU 5

Nombre moyen de jours de formation par personne

	2024	2023	2022
Cadre	2,63	4,42	3,58
Professionnel	1,87	2,16	1,20
Fonctionnaire	0,90	0,91	1,79
TOTAL¹	1,37	1,62	1,57

TABLEAU 6

Somme allouée par personne

	2024 \$	2023 \$	2022 \$
Somme allouée par personne ²	657,48	844,58	709,85

1. Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire.

2. Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire.

Taux de départ volontaire du personnel régulier

Le taux de départ volontaire est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre de membres du personnel réguliers (temporaires et permanents) qui ont volontairement quitté l'organisation (démission ou retraite) durant une période de référence, généralement l'année financière, et le nombre moyen de membres du personnel au cours de cette même période.

TABLEAU 7

Taux de départ volontaire du personnel régulier

	2024-2025		2023-2024		2022-2023	
	NOMBRE	TAUX (%)	NOMBRE	TAUX (%)	NOMBRE	TAUX (%)
Retraite	12	1,72	20	2,89	21	3,18
Démission	57	8,15	43	6,22	63	9,55
TOTAL – DÉPART VOLONTAIRE	69	9,87	63	9,12	84	12,36
Nombre moyen d'employés durant la période de référence	699	—	691	—	660	—

Les départs à la retraite ont diminué comparativement aux années passées, et ce, en lien avec le gel du recrutement qui limite la possibilité de pourvoir les postes vacants. Soucieux de préserver le succès de l'institution, certains

membres du personnel ont pris la décision d'allonger leur carrière au sein de BAnQ. Une vague de retraites plus marquée est à prévoir dans le futur.

Régionalisation de 5000 emplois de l'administration publique

En octobre 2018, le gouvernement du Québec s'est engagé à réaliser un projet ambitieux et porteur pour l'ensemble de l'administration publique québécoise¹ : la régionalisation de 5 000 emplois. Le projet, sur un horizon de 10 ans, est une priorité pour renforcer l'occupation et la vitalité économique du territoire québécois.

À BAnQ, la régionalisation de 21 emplois est visée pour le 30 septembre 2028.

Au 30 septembre 2024, BAnQ avait atteint 76 % de l'objectif visé avec 16 emplois, soit cinq de plus que signalé dans le rapport annuel 2023-2024. Cette démarche est facilitée par la politique de télétravail flexible et l'implantation de solutions technologiques plus performantes permettant le travail collaboratif en ligne.

TABLEAU 8
Emplois régionalisés au 30 septembre 2024²

CIBLE DES EMPLOIS À RÉGIONALISER PAR BAnQ AU 30 SEPTEMBRE 2028	TOTAL DES EMPLOIS RÉGIONALISÉS PAR BAnQ DU 1 ^{er} OCTOBRE 2018 AU 30 SEPTEMBRE 2024
21	16

1. Les termes « administration publique » et « organisations de l'administration publique (OAP) », dans le cadre du Plan gouvernemental de régionalisation, excluent les réseaux de la santé et de l'éducation, qui ne sont pas visés par le plan.

2. Emplois régionalisés au 30 septembre 2024, selon les critères du Plan gouvernemental de régionalisation et les détails fournis dans le document de questions et réponses.

Utilisation des ressources financières

TABLEAU 9

Dépenses et évolution par secteur d'activité

SECTEUR D'ACTIVITÉ	BUDGET DE DÉPENSES 2024-2025 ¹ (000 \$)	DÉPENSES RÉELLES AU 31 MARS 2025 (000 \$)	ÉCART (000 \$)	DÉPENSES RÉELLES 2023-2024 ² (000 \$)
Archives nationales	17 165	16 508	(657)	16 564
Bibliothèque nationale	10 560	10 145	(415)	9 994
Grande Bibliothèque	30 619	31 592	973	30 201
Catalogue des bibliothèques du Québec et Service québécois de traitement documentaire	3 459	3 471	12	3 323
Contributions octroyées aux organismes	3 064	3 064	—	3 574
Directions en soutien aux missions	31 453	31 692	239	25 207
Frais financiers, amortissements et perte nette à la cession d'immobilisations corporelles	23 477	23 262	(215)	22 475
TOTAL	119 797	119 734	(63)	111 338

Les dépenses du secteur Archives nationales ont été plus basses que prévu principalement grâce à une économie liée au loyer des Archives nationales à Montréal. BAnQ a rétrocédé une partie des locaux à la Société québécoise des infrastructures et transféré deux équipes à la Grande Bibliothèque.

L'économie du secteur Bibliothèque nationale provient essentiellement des salaires et des acquisitions de documents patrimoniaux.

Le dépassement budgétaire de la Grande Bibliothèque s'explique surtout par l'augmentation des dépenses liées à l'immeuble (entretien, réparation et énergie) ainsi que par l'augmentation des charges de salaires.

L'inclusion de la clause remorque à 17,4 % sur 5 ans dans les charges de salaires a été en partie compensée par le gel du recrutement en vigueur depuis novembre 2024 dans la fonction publique.

1. Budget de dépenses 2024-2025, Crédits et dépenses des portefeuilles.

2. Comptes publics 2023-2024.

Utilisation des ressources informationnelles

Plusieurs mesures ont été prises en 2024-2025 afin d'optimiser la performance de BAnQ et de rehausser la qualité des services offerts au public.

- **Migration de l'intranet vers la plateforme SharePoint**, une étape importante dans la modernisation de l'infrastructure numérique de BAnQ qui facilite la collaboration et la communication entre les différentes unités administratives. Cette initiative vise à améliorer l'efficacité et à garantir un accès rapide aux informations pour tous les membres du personnel sur place et à distance à l'aide d'un accès sécurisé.
- **Implantation de la plateforme de gestion des consentements Didomi** sur les sites et plateformes Web de BAnQ. Celle-ci permet aux personnes qui visitent les sites de BAnQ de prendre une décision éclairée sur l'installation et l'utilisation de témoins, conformément aux dispositions de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*, LQ 2021, c. 25.
- **Ajout du paiement en ligne dans le processus de demandes de reproduction.**
- **Ajout d'un nouveau formulaire de demande de documents à BAnQ pour les démarches liées aux divorces ou séparations.**
- **Rehaussement complet du réseau sans fil**, avec une couverture améliorée et plus puissante à la Grande Bibliothèque, assurant une connectivité rapide et stable pour tous les membres du personnel et utilisateurs des espaces.
- **Sélection d'un nouvel hébergeur pour les sites Web de BAnQ** à la suite de la publication d'un appel d'offres pour améliorer la performance, la sécurité et la fiabilité des services en ligne de BAnQ. Cela a permis de faire migrer de nouveaux actifs numériques vers cet hébergeur avec une technologie consolidée facilitant la gestion des sites Web ainsi que d'éliminer certaines technologies désuètes.
- **Entrée dans la phase d'exécution du projet Dépôt numérique fiable**, visant à garantir une gestion sécurisée et pérenne des documents numériques conservés par BAnQ. Le projet est inscrit au Portefeuille des projets prioritaires gouvernemental en transformation numérique 2024-2025.
- **Renouvellement de l'adhésion de BAnQ au consortium IRODS afin de soutenir le projet Dépôt numérique fiable**, et le maintien de son infrastructure logicielle.
- **Renouvellement pour 3 ans de l'engagement de BAnQ avec Zendesk**, une plateforme clé pour la gestion du soutien à la clientèle.
- **Installation et intégration d'un agent conversationnel** dans la section Aide du site Web de BAnQ.
- **Renouvellement pour 3 ans de l'engagement de BAnQ avec Laserfiche**, une plateforme qui permet la gestion documentaire et l'automatisation des processus, contribuant à une meilleure organisation des informations.
- **Déploiement des licences Copilot** auprès de l'ensemble des membres du personnel afin qu'ils puissent se familiariser avec l'utilisation de ce logiciel spécialisé en intelligence artificielle dans un cadre institutionnel et sécuritaire et dans le respect des règles imposées par la fonction publique.
- En collaboration avec l'Association des bibliothèques publiques québécoises, **publication d'un appel d'intérêt pour un système intégré de gestion de bibliothèque** visant à sélectionner une solution pour moderniser et rationaliser la gestion des ressources documentaires.
- **Audit annuel d'accessibilité numérique sur le site Web** afin d'assurer qu'il soit le plus possible conforme aux normes et accessible à tous, y compris aux personnes avec une déficience perceptuelle.

BAnQ a progressé dans l'évolution nécessaire de ses systèmes, en veillant notamment à respecter les normes et règles du ministère de la Cybersécurité et du Numérique, ainsi que les obligations liées à la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels, LQ 2021, c. 25, et au décret infonuagique.

- **Acquisition d'unités de stockage NAS** dans le but d'augmenter la capacité et la fiabilité de l'infrastructure de BAnQ, améliorant ainsi la gestion et la sauvegarde des données essentielles du patrimoine culturel numérique du Québec.
- **Déploiement de la solution Intune**, qui permet de centraliser et de sécuriser la gestion des appareils bureautiques en garantissant leur conformité avec les politiques organisationnelles et les normes de sécurité.
- **Fermeture du logiciel CRM Pivotal**, qui marque la fin d'un important projet de migration vers de nouvelles solutions plus adaptées aux besoins actuels, améliorant ainsi l'efficacité de la gestion des relations avec le public.
- **Amélioration de la posture de sécurité** de BAnQ grâce au déploiement de mesures visant à renforcer la sécurité des systèmes informatiques, notamment par la gestion des comptes génériques, la révision des politiques de mots de passe et l'utilisation de l'authentification multifacteur pour garantir la protection des informations sensibles.
- **Remplacement de la solution d'accès Citrix par des outils intégrés aux solutions Microsoft actuellement en place** pour diminuer les coûts et pour améliorer l'efficacité et la gestion des accès à distance.
- Conformément aux demandes du ministère de la Cybersécurité et du Numérique, BAnQ contribue au **référentiel pour la gestion de l'information gouvernementale**. L'utilisation de ce modèle d'organisation mènera à une classification de sécurité plus uniforme des données numériques communes pour l'ensemble des organismes publics.
- **Rehaussement de l'infrastructure de virtualisation, incluant le stockage**, pour augmenter la performance, la flexibilité et la résilience des services informatiques, tout en intégrant des solutions de stockage plus efficaces.
- **Déploiement d'une zone d'accueil infonuagique** dans le cadre du Projet de consolidation des centres de traitement informatique, conformément aux exigences du décret infonuagique 596-2020 du ministère de la Cybersécurité et du Numérique. Celle-ci permettra une utilisation sécuritaire de l'infonuagique dans un environnement flexible et évolutif.
- **Amélioration des équipements de téléconférence dans les salles de réunion** du personnel à la Grande Bibliothèque pour offrir une meilleure qualité de communication et d'interaction à distance.
- **Remplacement de tous les photocopieurs** par de nouveaux équipements plus performants et écologiques.

TABLEAU 10

Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles

TYPE D'INTERVENTION	2024-2025		2023-2024	
	INVESTISSEMENTS (000 \$)	DÉPENSES (000 \$)	INVESTISSEMENTS (000 \$)	DÉPENSES (000 \$)
Projets ¹	2 493	214	4 041	227
Activités ²	5 619	7 921	7 265	6 912
TOTAL	8 112	8 135	11 306	7 139

1. Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*.

2. Toutes les autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi.

Autres exigences

- 64 Gestion des effectifs
- 65 Développement durable
- 72 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics
- 73 Accès à l'égalité en emploi
- 76 Code d'éthique et de déontologie des administrateurs
- 77 Gouvernance des sociétés d'État
- 90 Allègement réglementaire et administratif
- 91 Accès aux documents et protection des renseignements personnels
- 94 Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration
- 96 Égalité entre les femmes et les hommes
- 97 Politique de financement des services publics



Gestion des effectifs

TABLEAU 11

Répartition et évolution des effectifs en heures rémunérées et en ETC transposés¹

CATÉGORIE	2024-2025				2023-2024	
	HEURES TRAVAILLÉES	HEURES SUPPLÉMENTAIRES	TOTAL DES HEURES RÉMUNÉRÉES	TOTAL EN ETC TRANSPOSÉS	TOTAL EN ETC TRANSPOSÉS	ÉVOLUTION
Personnel d'encadrement	79 181	0	79 181	43,36	45,01	-1,65
Personnel professionnel	456 882	1 594	458 476	251,04	247,03	4,01
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	551 872	2 455	554 327	303,52	302,34	1,18
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	17 101	139	17 240	9,44	9,71	-0,27
Étudiants et stagiaires	3 811	0	3 811	2,09	2,91	-0,82
TOTAL	1 108 847	4 188	1 113 035	609,45	607,00	2,45

En 2024-2025, 1 113 035 heures ont été rémunérées par BAnQ, ce qui correspond à 609,45 équivalents temps complet (ETC). La cible maximum de 1 119 522 heures rémunérées, soit 613 ETC, a donc été respectée.

Contrats de service

TABLEAU 12

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025

	NOMBRE	VALEUR (\$)
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	2	179 400
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique ²	68	38 254 480
TOTAL DES CONTRATS DE SERVICE	70	38 433 880

1. Nombre d'heures rémunérées converti en équivalents temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine, soit 1826,3 heures par année.

2. Un contractant autre qu'une personne physique inclut les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.


Développement durable

Plusieurs actions entreprises par BAnQ au cours des années témoignent de son engagement naturel envers les principes du développement durable, notamment en ce qui a trait à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités. La volonté de l'institution de contribuer à faire du Québec une société apprenante s'inscrit dans la même logique : celle d'être collectivement en mesure de comprendre les enjeux mondiaux contemporains et d'y offrir

une réponse adaptée. Les réalisations de 2024-2025, seconde année du nouveau Plan d'action de développement durable, témoignent de progrès significatifs dans la réalisation de cette vision.

Vous trouverez à banq.qc.ca le Plan d'action de développement durable 2023-2028 de BAnQ.

Résultats 2024-2025

SOUS-OBJECTIF DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2024-2025	RÉSULTAT 2024-2025
3.1.1 Répondre aux besoins essentiels en offrant des solutions durables	1. Outiller les publics de BAnQ pour être des acteurs d'une transition socioécologique juste	Nombre de participants aux activités favorisant la transition socioécologique juste et le développement durable <i>Mesure de départ : 16 925 participants (2022-2023)</i>	+ 2 % par rapport à l'année précédente	+ 11 % par rapport à 2023-2024 

BAnQ souhaite ne laisser personne derrière. En prenant appui sur ses collections et sur les relations établies avec ses différents partenaires, elle propose aux citoyens et citoyennes une programmation d'activités stimulant les apprentissages et permettant de faire face aux défis sociaux et écologiques. En 2024-2025, BAnQ a offert 970 activités favorisant la transition socioécologique juste et le développement durable

auxquelles ont participé 21 216 usagers. Cela représente une hausse de 11 % par rapport à l'année précédente. Parmi les activités réalisées, soulignons l'accueil de groupes d'adultes en francisation, des activités destinées aux aînés, des ateliers sur les finances personnelles et des activités d'initiation au numérique.

SOUS-OBJECTIF DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2024-2025	RÉSULTAT 2024-2025
3.1.2 Soutenir les groupes communautaires et les entreprises d'économie sociale	2. Accroître le nombre de collaborations avec les partenaires communautaires pour rejoindre les populations vulnérables ou marginalisées	Nombre de participants aux activités d'inclusion sociale <i>Mesure de départ : 238 participants (2022-2023)</i>	+ 10 % par rapport à l'année précédente	+ 24 % par rapport à 2023-2024 ¹ ✓

Dans la continuité de son engagement pour soutenir les populations vulnérables ou marginalisées, 149 activités d'inclusion sociale ont été offertes en 2024-2025, lesquelles ont accueilli 2537 personnes. BAnQ a consolidé ses partenariats, entre autres, avec Spectre de rue et Sentier Urbain. Ces collaborations ont permis à des jeunes en insertion sociale de s'impliquer activement dans le Jardin d'art de la Grande Bibliothèque, dans le cadre du projet *Parcelles*, et de participer à divers ateliers au Square. La saison s'est conclue par une fête des récoltes à laquelle étaient

conviés les partenaires communautaires, leurs membres et le personnel de BAnQ. Par ailleurs, dans le cadre d'un *Lundi culturel* présenté en partenariat avec les Grands Ballets, une performance inclusive a mis en lumière des danseurs vivant avec une déficience intellectuelle, des artistes retraités et des étudiants. Enfin, BAnQ a de nouveau offert des activités en centre jeunesse et a accueilli la campagne *Camelot d'un jour* avec L'itinéraire, réaffirmant son appui à l'autonomisation des personnes en situation de précarité.

SOUS-OBJECTIF DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2024-2025	RÉSULTAT 2024-2025
3.2.1 Favoriser la cohésion sociale par le dialogue culturel	3. Renforcer le dialogue interculturel entre la nation québécoise et les peuples autochtones et les Inuits au Québec	Nombre d'initiatives réalisées en collaboration avec des partenaires autochtones <i>Mesure de départ : 10 (2022-2023)</i>	+ 1	+ 2 ✓

BAnQ poursuit son engagement à renforcer le dialogue interculturel avec les peuples autochtones. Treize initiatives concrètes ont marqué la dernière année, dont la résidence de recherche et d'écriture BAnQ-CEAD, qui a permis à l'autrice huronne-wendat Marie-Josée Bastien de développer son projet *YAHNDAWA' : ce que nous sommes*. L'institution a aussi collaboré avec Terres en vues à l'occasion d'un *Lundi culturel* mettant en lumière la tradition du *makusham*, portée par

les voix d'artistes comme Joséphine Bacon, Natasha Kanapé Fontaine et Laurence Volland Vachon. Enfin, le programme éducatif *Cabanes à culture*, grâce à la collaboration avec le Musée des beaux-arts de Montréal et le Musée d'art contemporain, a permis à des élèves de découvrir des univers d'artistes autochtones contemporains grâce à asinnajaq et Alanis Obomsawin, favorisant une meilleure compréhension et une reconnaissance des cultures autochtones dès le jeune âge.

1. La méthodologie a été revue afin d'inclure des activités qui avaient été omises dans la mesure de départ. En considérant ces inclusions, le bilan pour 2023-2024 s'établissait à 96 activités et 2047 participants.

SOUS-OBJECTIF DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2024-2025	RÉSULTAT 2024-2025
3.2.3 Créer des conditions sécuritaires et favorables à l'intégration de tous au marché du travail	4. Développer institutionnellement les valeurs EDI en vue d'offrir un environnement inclusif et accessible pour mieux répondre aux besoins de la société québécoise	Niveau de maturité de l'index d'inclusion	— ¹	—

Entreprise l'an dernier, la démarche institutionnelle portant sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) a donné lieu à plusieurs initiatives afin de faire progresser l'index d'inclusion. Un plan d'action pluriannuel a été présenté et déployé au sein de l'institution. Ce plan aborde une multitude de volets EDI – notamment la formation, la promotion et l'épanouissement – et intègre des mesures spécifiques aux différents groupes historiquement marginalisés. Afin d'en suivre la mise en œuvre, un comité a été mis sur pied. Celui-ci est composé de personnes engagées à faire évoluer les discussions

et les réflexions en matière d'EDI. Le comité a d'ailleurs réalisé des activités tout au long de l'année afin de sensibiliser les membres du personnel à différentes réalités. Le Mois de l'autisme, la Journée internationale des droits des femmes ainsi que la Semaine nationale d'actions contre le racisme ont ainsi été soulignés. Des acteurs de changement en EDI ont également été identifiés et formés dans un parcours s'échelonnant sur plusieurs semaines. Plusieurs groupes de membres du personnel ont par ailleurs été formés en neurodiversité.

1. Seule une cible finale 2027-2028 a été définie pour cet indicateur.

SOUS-OBJECTIF DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2024-2025	RÉSULTAT 2024-2025
<p>5.8.2 Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo des employés de l'État</p>	<p>5. Augmenter la part modale du transport actif, collectif et alternatif à l'auto solo des membres du personnel</p>	<p>Part modale du transport actif, collectif et alternatif à l'auto solo des membres du personnel</p>	<p>+ 1 % par rapport à l'année précédente</p>	<p>Mesure de départ établie : 83 %</p>

La participation à un sondage du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs portant sur les habitudes de déplacement a été proposée à l'ensemble des membres du personnel au cours de l'exercice 2023-2024. La date de clôture a toutefois dû être reportée à l'exercice 2024-2025, afin de permettre l'atteinte d'un taux de réponse suffisamment élevé pour établir une mesure de départ fiable. Les résultats de ce sondage servent donc de mesure de départ.

À BANQ, 83 % des répondants au sondage ont affirmé utiliser des modes de transport durables pour leurs déplacements domicile-travail – le transport actif (marche et vélo), le transport en commun ou le covoiturage –, alors que le résultat moyen dans les ministères et organismes était de 52 %.

Différentes communications ont été réalisées au cours de l'exercice afin de promouvoir l'utilisation de modes de transport respectueux de l'environnement et durables. À l'occasion du Mois du vélo, des trucs et astuces ont été publiés dans l'intranet et des conférences ont été présentées par Vélo Québec. Plusieurs membres du personnel ont aussi participé au Défi sans auto solo visant à favoriser le transport actif, alternatif et durable.

SOUS-OBJECTIF DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2024-2025	RÉSULTAT 2024-2025
<p>5.6.1 Accroître la durabilité du parc immobilier et des infrastructures</p>	<p>6. Réduire les émissions de GES des édifices dont BAnQ est propriétaire</p>	<p>Réduction des émissions de GES en tonnes d'équivalent CO2 (t éq. CO2) liées à la consommation énergétique des bâtiments dont BAnQ est propriétaire</p> <p>Mesure de départ : 441 t éq. CO2 (2021-2022)</p>	<p>- 2 % par rapport à l'année précédente</p>	<p>+ 5,49 % par rapport à 2023-2024¹</p> <p style="text-align: center;">✖</p>

La collecte de données énergétiques menée par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a révélé que le parc immobilier de BAnQ a émis 192 t éq. CO2 en 2023-2024¹, en hausse de 5,49 % par rapport à 2022-2023. Conséquence de l'hiver plus froid et de l'été plus chaud, les bâtiments de BAnQ ont connu une plus importante consommation d'électricité et de gaz naturel. Afin de mieux contrôler

cette dernière, des mesures ont été mises en place ou sont en voie de l'être. D'une part, les horaires de fonctionnement des systèmes et équipements utilisant l'électricité et le gaz naturel sont reprogrammés en fonction des horaires d'occupation et des activités. D'autre part, à la Grande Bibliothèque, l'éclairage type « fluorescent » est remplacé par des lampes DEL.

1. La collecte de données énergétiques, réalisée à l'automne 2024, portait sur les données de l'exercice 2023-2024.

SOUS-OBJECTIF DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2024-2025	RÉSULTAT 2024-2025
<p>5.7.1 Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles</p>	<p>7. Adopter des pratiques de gestion des matières résiduelles exemplaires</p>	<p>Proportion d'établissements dont BAnQ est propriétaire attestés IOR+ niveau Performance et Performance+</p>	<p>Attestation IOR + niveau Performance pour 1 bâtiment</p>	<p>Attestation IOR en cours</p> <p style="text-align: center;">✖</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p>Niveau Performance atteint pour la Bibliothèque nationale site Rosemont)</p> <p style="text-align: center;">✔</p>

Déjà le lieu de plusieurs mesures de réduction à la source, la Bibliothèque nationale (site Rosemont) a été désignée comme premier bâtiment candidat à l'attestation ICI on recycle +, un programme de reconnaissance de RECYC-QUÉBEC qui honore les organisations proactives et engagées à améliorer leur performance en gestion des matières résiduelles.

Plusieurs étapes de la démarche ont déjà été franchies. Le personnel a été informé de l'initiative. Un portrait du système de gestion des matières résiduelles en place doit maintenant être dressé, en parallèle avec celui de la Grande Bibliothèque. La réduction de la consommation de papier est déjà bien amorcée, et des équipements de récupération pour


le papier, le carton, le plastique, le verre et le métal sont en place. Une signalisation de tri à la source est d'ailleurs installée sur l'ensemble des sites. De plus, la récupération des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs est assurée chaque année lors du Jour de la Terre.

À ce jour, BAnQ a cumulé 615 points, ce qui correspond à 59,42 % de la cible totale pour atteindre le niveau le plus élevé de l'attestation IOR. Le niveau Performance, qui exige un minimum de 500 points, est donc officiellement atteint. Certains engagements obligatoires à l'attestation demeurent toutefois non complétés, si bien que la cible prévue pour l'année doit être considérée comme partiellement atteinte.

SOUS-OBJECTIF DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2024-2025	RÉSULTAT 2024-2025
<p>5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales</p>	<p>8. Évaluer la durabilité des interventions structurantes de BAnQ</p>	<p>Proportion des interventions structurantes adoptées au cours de l'exercice ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité</p> <p>Mesure de départ : 0 % (2022-2023)</p>	<p>60 %</p>	<p>—</p>


Aucune intervention structurante n'a été identifiée en 2024-2025. Des actions ont toutefois été menées en vue d'instaurer un processus institutionnel d'évaluation de la durabilité pour les projets majeurs. Grâce aux travaux du Bureau de la transformation mis sur pied au cours de

l'exercice, l'institution a maintenant une vue d'ensemble sur son portefeuille de projets. Un processus d'autorisation a par ailleurs été défini et intégrera l'évaluation de la durabilité pour les projets ayant des conséquences importantes sur l'environnement ou sur les publics de BAnQ.

SOUS-OBJECTIF DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2024-2025	RÉSULTAT 2024-2025
5.5.1 Augmenter la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux	9. Instaurer une gestion responsable des pratiques et des outils numériques	Amélioration annuelle de l'indice de maturité numérique responsable <i>Mesure de départ : Indice de maturité numérique responsable : 10 % (2021-2022)</i>	30 %	39 % 

Actrice clé de la transformation numérique de l'État, BAnQ favorise une utilisation responsable de la technologie. En 2024-2025, plusieurs initiatives ont amené l'institution à hausser significativement son indice de maturité numérique responsable. Parmi les mesures déployées, soulignons la prise en compte du développement durable lors du dépôt d'un projet au comité de développement institutionnel et le choix de fournisseurs répondant à des normes liées à la consommation

énergétique des équipements électroniques. Des chantiers ont par ailleurs contribué à l'élimination de documents et données inutiles, dont le stockage sur des serveurs nécessite une grande quantité d'énergie. Par exemple, dans le cadre de la Semaine de la sobriété numérique (du 10 au 15 mars), les membres du personnel ont été invités à faire le grand ménage de leur boîte courriel.

SOUS-OBJECTIF DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE	ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2024-2025	RÉSULTAT 2024-2025
5.4.1 Accroître la part des acquisitions responsables	10. Acquérir de manière responsable	Proportion des acquisitions responsables parmi les acquisitions totales effectuées par BAnQ <i>Mesure de départ : 33 % (2022-2023)</i>	38 %	24,1 % 

En vertu du nouveau Règlement de gestion contractuelle adopté par BAnQ en 2024, les activités contractuelles de l'institution doivent, autant que possible, contribuer à l'atteinte de ses objectifs en matière de développement

durable. Au cours de l'exercice 2024-2025, BAnQ a conclu 79 contrats affichés au Système électronique d'appels d'offres du gouvernement du Québec, parmi lesquels 19 comportaient des modalités liées au développement durable.

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

La Loi édictant la Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d'actes répréhensibles et modifiant d'autres dispositions législatives a été sanctionnée le 30 mai 2024. Cette loi a apporté des modifications importantes à la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (LFDAROP). Depuis le 30 novembre 2024, toute personne désirant faire une divulgation d'actes répréhensibles au sens de la LFDAROP doit s'adresser au Protecteur du citoyen. À compter de cette date, la procédure interne de BAnQ visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles a été abrogée. De même, la fonction de responsable du suivi des divulgations a été abolie et une personne responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité a été désignée.

Entre le 1^{er} avril et le 29 novembre 2024, aucune divulgation n'avait été reçue par la responsable alors en fonction. Aucune communication de renseignements n'avait non plus été faite au Commissaire à la lutte contre la corruption ou à tout organisme chargé de prévenir, de détecter ou de réprimer le crime ou les infractions aux lois, dont un corps de police et un ordre professionnel.

Accès à l'égalité en emploi

Membres des minorités visibles, membres des minorités ethniques, personnes handicapées, personnes autochtones et femmes

TABLEAU 13

Évolution de la présence des membres des groupes visés au sein de l'effectif régulier et occasionnel – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

GROUPES VISÉS	CIBLES DE REPRÉSENTATIVITÉ ¹ (%)	2025		2024		2023	
		NOMBRE	TAUX DE PRÉSENCE (%)	NOMBRE	TAUX DE PRÉSENCE (%)	NOMBRE	TAUX DE PRÉSENCE (%)
Membres des minorités visibles	16,6	103	15,15	111	15,46	94	14,16
Membres des minorités ethniques	4,0	34	5,00	32	4,46	29	4,37
Personnes handicapées	2,4	16	2,35	17	2,37	14	2,71
Personnes autochtones	1,0	4	0,59	5	0,70	5	0,75
Femmes	— ²	426	62,65	440	61,28	410	61,75

La répartition des membres du personnel de BAnQ au sein des groupes visés respecte les cibles gouvernementales, sauf pour les personnes autochtones. En effet, malgré ses pratiques de dotation inclusives, BAnQ ne compte que quatre personnes autochtones dans ses équipes au 31 mars 2025.

1. Les cibles pour les membres des minorités ethniques, les personnes handicapées et les personnes autochtones sont des cibles intermédiaires. Celles-ci seront revues à la hausse lorsqu'elles seront atteintes, et ce, jusqu'à l'atteinte de la cible ultime qui correspond au taux de disponibilité de chacun des groupes dans la population active et en situation d'activité.

2. Aucune cible de représentativité n'a été fixée puisqu'il n'y a pas de sous-représentation dans l'ensemble de l'effectif.

TABLEAU 14

Évolution de la présence des membres des groupes visés au sein du personnel d'encadrement — Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

GROUPES VISÉS	CIBLES DE REPRÉSENTATIVITÉ ¹ (%)	2025		2024		2023	
		NOMBRE	TAUX DE PRÉSENCE (%)	NOMBRE	TAUX DE PRÉSENCE (%)	NOMBRE	TAUX DE PRÉSENCE (%)
Membres des minorités visibles	7,1	3	7,14	5	11,11	5	11,11
Membres des minorités ethniques	3,0	2	4,76	2	4,44	2	4,44
Personnes handicapées	0,5	0	0,00	0	0,00	0	0
Personnes autochtones	1,2	0	0,00	0	0,00	0	0
Femmes	— ²	25	59,52	27	60,00	27	60,00

En ce qui concerne le personnel d'encadrement, la situation est stable depuis quelques années, mais des opportunités doivent être saisies quant à la présence de personnes handicapées et autochtones.

1. Les cibles pour les membres des minorités ethniques, les personnes handicapées et les personnes autochtones sont des cibles intermédiaires. Celles-ci seront revues à la hausse lorsqu'elles seront atteintes, et ce, jusqu'à l'atteinte de la cible ultime qui correspond au taux de disponibilité de chacun des groupes dans la population active et en situation d'activité.

2. Aucune cible de représentativité n'a été fixée puisqu'il n'y a pas de sous-représentation au sein du personnel d'encadrement.

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi pour l'un des groupes visés

MESURE OU ACTION	GROUPES VISÉS	NOMBRE DE PERSONNES VISÉES
Effectuer des prises de contact avec des organismes d'employabilité dans le but de développer des partenariats et de diversifier les bassins de candidatures.	Direction générale des ressources humaines	13
Mettre en place un mécanisme pour sensibiliser la haute direction aux écarts de représentation en identifiant les moyens de combler les écarts existants et la responsabiliser sur ce plan.	Comité de direction	11
Sensibiliser les membres du personnel à la neurodiversité par l'entremise d'une formation portant sur l'autisme.	Membres du personnel des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale	61
Élaborer un calendrier d'activités soulignant des dates importantes liées à l'égalité en emploi (Journée internationale des droits des femmes, Semaine d'actions contre le racisme, Mois national de l'histoire autochtone, etc.)	Membres du personnel	705
Mentionner dans les affichages de postes que les personnes en situation de handicap peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection, si elles le désirent.	Direction générale des ressources humaines	13
Réviser l'ensemble des étapes du processus de dotation afin d'éliminer tout élément potentiellement discriminatoire ou pouvant créer des obstacles pour les personnes en situation de handicap.	Direction générale des ressources humaines	13
Former et sensibiliser les membres de l'équipe des ressources humaines sur les pratiques innovantes en matière d'équité, de diversité et d'inclusion.	Direction générale des ressources humaines	13

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs

Les administrateurs de BAnQ sont tenus de respecter les normes d'éthique et les règles de déontologie énoncées dans le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs (R-11), adopté en 2016 et mis à jour en mars 2025 (reproduit à l'annexe 1 et accessible à [banq.qc.ca](https://www.banq.qc.ca)). En 2024-2025, aucun cas de transgression au Code n'a été porté à l'attention du ministère du Conseil exécutif.

Activités du conseil d'administration

Le conseil d'administration de BAnQ a tenu six séances au cours de l'exercice 2024-2025, aux dates suivantes : 9 mai 2024, 19 juin 2024, 17 octobre 2024, 5 décembre 2024, 26 février 2025 et 20 mars 2025.

Dans l'accomplissement de son mandat, le conseil a :

▶ SUR RECOMMANDATION DU COMITÉ D'AUDIT, DES RISQUES ET DES FINANCES :

- APPROUVÉ les états financiers au 31 mars 2024 ;
- ADOPTÉ le budget annuel 2024-2025 ;
- ADOPTÉ l'institution d'un régime d'emprunts, valide du 1^{er} novembre 2024 jusqu'au 31 octobre 2025, permettant à BAnQ d'emprunter un montant maximal de 165 918 660 \$ par marge de crédit ou, jusqu'au 31 mars 2025, à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour ses projets d'investissement subventionnés par le ministre de la Culture et des Communications ;
- ADOPTÉ la modification de la tarification des services offerts par BAnQ pour 2024 ;
- APPROUVÉ le tableau de bord des risques stratégiques 2024 ;
- ADOPTÉ la tarification des services offerts par BAnQ pour 2025 ;
- ADOPTÉ les prévisions budgétaires pluriannuelles (COF).

▶ SUR RECOMMANDATION DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE :

- ABROGÉ le Règlement relatif au Code d'éthique des employés de Bibliothèque et Archives nationales du Québec adopté en mars 2002 et modifié en décembre 2013 (RÉS CA-2013-32) ; et ADOPTÉ le Code d'éthique et de conduite des membres du personnel ;
- AMENDÉ le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs ;
- APPROUVÉ le profil de compétences et d'expérience des membres du conseil d'administration.

▶ SUR RECOMMANDATION DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES :

- ABROGÉ la Politique de BAnQ visant à contrer le harcèlement en milieu de travail ; et ADOPTÉ la Politique de prévention du harcèlement et de la violence au travail, telle que déposée.

▶ SUR RECOMMANDATION DU COMITÉ DES USAGERS :

- ADOPTÉ le plan d'action relatif aux services adaptés 2024-2025 ; et AUTORISÉ BAnQ à le transmettre à l'Office des personnes handicapées du Québec.

▶ SUR RECOMMANDATION DU COMITÉ SUR LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE :

- SIGNIFIÉ à la présidente du Secrétariat du Conseil du trésor que le conseil d'administration juge primordiale et cruciale la concrétisation du Dépôt numérique fiable (DNF) pour la mission de BAnQ ; et INTERPELLÉ le Secrétariat du Conseil du trésor pour qu'il autorise le projet de DNF et qu'il en finance la portion d'entretien récurrente afin que BAnQ puisse assurer la réalisation de sa mission de conservation et de diffusion du patrimoine culturel québécois numérique, et ce, de manière pérenne ;
- APPROUVÉ un contrat, à la suite d'un appel d'offres public, pour l'acquisition d'une unité de stockage NAS pour un montant maximal de cinq millions six cent mille dollars (5 600 000 \$) ; et AUTORISÉ la présidente-directrice générale et le directeur général des ressources informationnelles à signer le contrat au nom de BAnQ.

▶ APPROUVÉ :

- la nomination de Valérie Messih à titre de directrice générale des ressources humaines de BAnQ ;
- les modifications au Règlement de gouvernance et de régie interne (R-1) ;
- le rapport annuel de gestion 2023-2024 ;
- le calendrier des séances 2024-2025 du conseil d'administration et de ses comités ;

- la conclusion d'un contrat, à la suite d'un appel d'offres public, pour l'acquisition d'une unité de stockage NAS pour un montant maximal de trois millions cinq cent mille dollars (3 500 000 \$), sous réserve de la disponibilité des budgets; et AUTORISÉ la présidente-directrice générale et le directeur général des ressources informationnelles à signer le contrat au nom de BAnQ;
- la bonification du contrat octroyé à Pamplemousse Productions inc., pour la réalisation du projet audiovisuel *Avant de partir*, de trente mille deux cents dollars (30 200 \$), pour ainsi le porter à un montant maximal de deux millions quatre cent soixante-dix mille quatre cents dollars (2 470 400 \$); et AUTORISÉ la présidente-directrice générale et le directeur général de l'administration et des finances à signer l'avenant au nom de BAnQ.
- la conclusion d'un contrat de gré à gré, d'une durée de trois (3) ans, avec la Société de gestion de la BTLF inc., pour les services Memento et Memento Web, pour une somme maximale d'un million neuf cent mille dollars (1 900 000 \$), sous réserve de la contribution financière du ministère de l'Éducation et du ministère de la Culture et des Communications; et AUTORISÉ la présidente-directrice générale et le directeur général de la Grande Bibliothèque à signer conjointement le contrat au nom de BAnQ;
- à la suite d'un appel d'offres public, l'octroi d'un contrat de construction pour un montant maximal d'un million cinq cent mille dollars (1 500 000 \$), plus les taxes applicables, sous réserve de la contribution financière de la Fondation de BAnQ, pour réaliser le projet d'agrandissement et de revalorisation des espaces du Square; et AUTORISÉ la présidente-directrice générale et la directrice générale de la Grande Bibliothèque à signer le contrat au nom de BAnQ.

▶ AUTORISÉ :

- à la suite d'un appel d'offres public, l'octroi d'un contrat pour les services d'une agence de gardiennage, pour un montant total maximal de quinze millions de dollars (15 000 000 \$) avant les taxes applicables, pour une période maximale de cinq (5) ans, incluant toute prolongation; et AUTORISÉ la présidente-directrice générale et le directeur général de l'administration et des finances à signer le contrat au nom de BAnQ;
- à la suite d'un appel d'offres public, l'octroi d'un contrat pour le renouvellement des assurances de BAnQ pour la somme maximale de deux millions cinq cent mille dollars (2 500 000 \$); et AUTORISÉ la présidente-directrice générale et le directeur général de l'administration et des finances à signer l'avis d'adjudication au nom de BAnQ;
- à la suite d'un appel d'offres public, l'octroi d'un contrat pour les services d'un fournisseur spécialisé en hygiène et salubrité, pour un montant maximal de six millions de dollars (6 000 000 \$), plus les taxes applicables, pour une période de cinq (5) ans, incluant toute prolongation; et AUTORISÉ la présidente-directrice générale et le directeur général de l'administration et des finances à signer le contrat au nom de BAnQ;

▶ NOMMÉ :

- M^e Julie Girard à titre de protectrice des usagers de BAnQ, pour un nouveau mandat de cinq (5) ans débutant le 7 décembre 2024;
- Nadine Le Gal présidente du comité de gouvernance et d'éthique, en remplacement de Gaston Bellemare, pour un mandat débutant le 1^{er} février 2025 qui se terminera lors de son remplacement ou à la fin de son mandat à titre de membre du conseil d'administration;
- Nadine Le Gal vice-présidente du conseil d'administration, en remplacement de Gaston Bellemare, pour un mandat débutant le 1^{er} février 2025 qui se terminera lors de son remplacement ou à la fin de son mandat à titre de membre du conseil d'administration.

▶ REMERCIÉ :

- chaleureusement Gaston Bellemare pour son engagement et son travail à titre de président du comité de gouvernance et d'éthique et de vice-président du conseil d'administration au cours des dernières années.

Fonctionnement des comités

Comité d'audit, des risques et des finances

Le comité d'audit, des risques et des finances est formé de trois membres indépendants dont un est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec au Code des professions (RLRQ, c. C-26). Ce membre est président d'office du comité.

Composition du comité au 31 mars 2025

MICHEL HAMELIN, président
GASTON BELLEMARE
NADINE LE GAL

Le comité a tenu cinq réunions durant l'exercice 2024-2025, aux dates suivantes : 6 juin 2024, 2 octobre 2024, 26 novembre 2024, 9 janvier 2025 et 12 mars 2025.

Dans l'accomplissement de son mandat, le comité a :

▶ RECOMMANDÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- d'approuver les états financiers au 31 mars 2024 ;
- d'adopter le budget annuel 2024-2025 ;
- d'approuver la modification des tarifs de stationnement pour 2024 ;
- que soit institué un régime d'emprunts, valide du 1^{er} novembre 2024 jusqu'au 31 octobre 2025, permettant à BAnQ d'emprunter un montant maximal de 165 918 660 \$ par marge de crédit ou, jusqu'au 31 mars 2025, à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour ses projets d'investissement subventionnés par le ministre de la Culture et des Communications ;
- d'adopter la tarification des services offerts par BAnQ pour 2025 ;
- d'approuver le tableau de bord des risques stratégiques 2024 ;
- d'adopter les prévisions budgétaires pluriannuelles (COF).

▶ ADOPTÉ :

- le plan annuel d'audit interne 2024-2025 ;
- le plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans le processus de gestion contractuelle 2024-2025 ;
- le plan annuel d'audit interne 2025-2026 ;
- la révision de la Charte de l'audit interne.

Le comité a également fait rapport verbalement de ses activités au conseil d'administration.

Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique est formé de trois membres indépendants.

Composition du comité au 31 mars 2025

NADINE LE GAL, présidente
CHANTAL BRODEUR
MICHEL HAMELIN

Le comité a tenu une réunion durant l'exercice 2024-2025, soit le 10 mars 2025.

Dans l'accomplissement de son mandat, le comité a :

▶ RECOMMANDÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- d'abroger le Règlement relatif au Code d'éthique des employés de Bibliothèque et Archives nationales du Québec adopté en mars 2002 et modifié en décembre 2013 ;
- d'adopter le Code d'éthique et de conduite des membres du personnel ;
- d'amender le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs ;
- d'approuver le profil de compétences et d'expérience des membres du conseil d'administration.

Le comité a également fait rapport verbalement de ses activités au conseil d'administration.

Comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines est formé de quatre membres indépendants.

Composition du comité au 31 mars 2025

CHANTAL BRODEUR, présidente

LINDA BEAUPRÉ

MICHEL DE CÉSARÉ

THERESA ROWAT

Le comité a tenu deux réunions durant l'exercice 2024-2025, aux dates suivantes : 1^{er} mai et 14 novembre 2024.

Dans l'accomplissement de son mandat, le comité a :

▶ RECOMMANDÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- d'adopter la Politique de prévention du harcèlement et de la violence au travail.

Le comité a également fait rapport verbalement de ses activités au conseil d'administration.

Comité des usagers

Le comité des usagers est formé du membre-usager de BAnQ nommé par le gouvernement, d'un administrateur, de membres externes et d'un membre du personnel de BAnQ provenant de chacune des directions générales suivantes : Direction générale de la Bibliothèque nationale, Direction générale des Archives nationales et Direction générale de la Grande Bibliothèque.

Composition du comité au 31 mars 2025

MICHEL DE CÉSARÉ, président

THERESA ROWAT

NICHOLAS COTTON LIZOTTE, membre externe

ANNE JARRY, membre externe

HÉLÈNE FORTIER, directrice des Archives nationales à Montréal, Direction générale des Archives nationales

GENEVIÈVE GAMACHE-VAILLANCOURT, directrice de la recherche et de la diffusion des collections, Direction générale de la Bibliothèque nationale

SÉBASTIEN NADEAU, directeur des services au public, Direction générale de la Grande Bibliothèque

Le comité a tenu trois réunions durant l'exercice 2024-2025, aux dates suivantes : 21 mai 2024, 19 novembre 2024 et 13 mars 2025.

Dans l'accomplissement de son mandat, le comité a :

▶ RECOMMANDÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- d'adopter le projet de Plan d'action relatif aux services adaptés pour l'année 2024-2025.

Le comité a également fait rapport verbalement de ses activités au conseil d'administration.

Comité sur la transformation numérique

Le comité sur la transformation numérique est formé de trois membres indépendants.

Composition du comité au 31 mars 2025

BAMBA SISSOKO, président

LINDA BEAUPRÉ

SANDY HERVIEUX

Le comité a tenu trois réunions durant l'exercice 2024-2025, aux dates suivantes : 24 avril 2024, 8 novembre 2024 et 17 février 2025.

Dans l'accomplissement de son mandat, le comité a :

▶ RECOMMANDÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- d'adopter une résolution sur le caractère primordial du projet Dépôt numérique fiable (DNF) pour la réalisation des missions de BAnQ ;
- d'approuver la conclusion d'un contrat, à la suite d'un appel d'offres public, pour l'acquisition d'une unité de stockage NAS pour un montant maximal de cinq millions six cent mille dollars (5 600 000 \$); et d'autoriser la présidente-directrice générale et le directeur général des ressources informationnelles à signer le contrat au nom de BAnQ.

Le comité a également fait rapport verbalement de ses activités au conseil d'administration.

Membres du conseil d'administration au 31 mars 2025

En vertu de la *Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec*, le conseil d'administration de BAnQ est composé de 15 membres :

- le président du conseil ;
- la présidente-directrice générale ;
- 2 membres recommandés par la Ville de Montréal et 1 membre d'office, la bibliothécaire en chef de la Ville de Montréal ;
- le représentant des usagers ;
- 2 membres provenant du milieu archivistique (un membre doit posséder une expertise dans le domaine de la gestion documentaire au sein d'un organisme public au sens de l'article 2 de la *Loi sur les archives*) ;

- 2 membres provenant du milieu de la bibliothéconomie ;
- 1 membre provenant du milieu culturel ;
- 4 membres provenant de milieux divers, dont le milieu des affaires.

Au 31 mars 2025, deux postes sont vacants :

- 1 membre nommé par le gouvernement sur la recommandation de la Ville de Montréal provenant des bibliothèques des arrondissements ;
- 1 des membres provenant de milieux divers, dont le milieu des affaires.

La composition du conseil d'administration de BAnQ est conforme aux exigences de la loi constitutive et de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (LGSE), comme le montre le tableau suivant.

TABLEAU 15

Portrait de la composition du conseil d'administration de BAnQ au 31 mars 2025

	NOMBRE DE MEMBRES DU CA	EXIGENCES
Membres indépendants	10 (77 %)	Au moins les deux tiers des membres du conseil d'administration, dont le président, doivent, de l'avis du gouvernement, se qualifier comme administrateurs indépendants. (LGSE)
Femmes	8 (62 %)	Le nombre de femmes au sein du conseil d'administration doit correspondre à une proportion d' au moins 40 % du nombre total de personnes qui en sont membres. (LGSE)
Jeunes	1	Le conseil d'administration doit comprendre au moins un membre âgé de 35 ans ou moins au moment de sa nomination. (LGSE)
Membres représentatifs de la diversité québécoise	2	Le conseil d'administration doit comprendre au moins un membre qui, de l'avis du gouvernement, est représentatif de la diversité de la société québécoise ¹ . (LGSE)
Membres provenant de régions autres que celle de Montréal	5	Au moins trois membres doivent provenir de régions autres que celle de Montréal. (<i>Loi sur BAnQ</i>)

Les membres du conseil d'administration sont assujettis au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, reproduit à l'annexe 1.

1. En vertu de la Politique favorisant la représentativité de la diversité de la société québécoise au sein des conseils d'administration des sociétés d'État, on entend par : « membres représentatifs de la diversité de la société québécoise » les personnes faisant partie des groupes suivants : les Autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques, ainsi que les personnes handicapées.

Président du conseil d'administration**FRÉDÉRIC BOUCHARD**

Date de nomination 16 mars 2022	Date d'échéance 15 mars 2027
---	--

Statut

Membre indépendant

Autres conseils d'administration

Érudit

MILA

Institut de recherche en biologie végétale
CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal

**Doyen, Faculté des arts et des sciences,
Université de Montréal**

**Professeur titulaire, Département de philosophie,
Faculté des arts et des sciences,
Université de Montréal**

Professeur titulaire au Département de philosophie de l'Université de Montréal, Frédéric Bouchard est depuis juin 2017 le doyen de la Faculté des arts et des sciences.

Philosophe des sciences et philosophe de la biologie, il mène des recherches interdisciplinaires qui portent principalement sur les fondements théoriques de la biologie évolutionnaire et de l'écologie ainsi que sur les rapports entre science et société.

Nommé membre de la Société royale du Canada en 2021, il a aussi été nommé chevalier de l'Ordre des Palmes académiques de la République française en 2023 et chevalier de l'Ordre national du Québec en 2024.

Frédéric Bouchard a été vice-recteur associé à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation de l'Université de Montréal, et le premier titulaire de la chaire ÉSOPE de philosophie (2014-2016). Il est membre du Centre inter-universitaire de recherche sur la science et la technologie, dont il a été le directeur (2014-2015). Il a également été élu président de l'Association francophone pour le savoir (Acfas) pour un mandat de deux ans (2015-2017) et a été président de l'Association canadienne de philosophie. À l'automne 2022, il a présidé le comité sur le système fédéral de soutien à la recherche.

Présidente-directrice générale de BANQ**MARIE GRÉGOIRE**

Date de nomination 7 juillet 2021 (début du mandat : 9 août 2021)	Date d'échéance 8 août 2026
--	---------------------------------------

Autres conseils d'administration

Domaine Forget

Fondation Carmand Normand

Présidente-directrice générale de BANQ

Marie Grégoire a occupé plusieurs postes de cadre dans de grandes entreprises des secteurs économique et social. Associée fondatrice de TACT Intelligence-conseil, elle a également prêté ses talents à IBM, à Bell, à Desjardins et à Zoom Media.

En plus d'avoir enseigné à l'Université du Québec à Montréal, elle a contribué à plusieurs publications à titre d'auteure. Elle a entre autres participé à la relance de *Premières en affaires*, un magazine d'information traitant de développement économique au féminin.

Engagée dans son milieu, elle a siégé à plusieurs conseils d'administration, notamment à l'Institut de cardiologie de Montréal. Elle a aussi œuvré auprès de la Fondation pour l'alphabétisation et de l'Institut Pacifique. Elle est aujourd'hui membre du conseil du Domaine Forget et de la Fondation Carmand Normand.

En 2002-2003, Marie Grégoire a siégé à l'Assemblée nationale à titre de députée de Berthier. En tant que chroniqueuse à la radio et à la télévision, elle a ensuite occupé une place bien en vue dans le paysage médiatique québécois pendant plus de 15 ans.

Elle a été nommée présidente-directrice générale de BANQ par le Conseil des ministres le 7 juillet 2021 pour un mandat de cinq ans à compter du 9 août 2021.

Marie Grégoire a été élue présidente du Réseau francophone numérique (RFN) le 15 mai 2024.

Vice-présidente du conseil d'administration

NADINE LE GAL

Présidente du comité de gouvernance et d'éthique et membre du comité d'audit, des risques et des finances

Date de nomination

20 octobre 2021

Date d'échéance

19 octobre 2025

Statut

Membre indépendant

Autres conseils d'administration

Institut du véhicule innovant (IVI)
 Fondation du Cégep de Saint-Jérôme
 Fondation du Centre collégial de Mont-Laurier
 Fédération des cégeps - Conseil des directions générales
 Les Habitations Rivière-du-Nord
 Centre de formation et d'innovation de la MRC de La Rivière-du-Nord

Directrice générale, Cégep de Saint-Jérôme

Titulaire d'un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal et membre du Barreau du Québec depuis 1994, Nadine Le Gal possède une expérience de plus de 27 ans en gestion, dont 19 ans dans le milieu de l'éducation. Depuis 2016, elle est directrice générale du Cégep de Saint-Jérôme et chapeaute l'ensemble des activités des trois campus (Saint-Jérôme, Mont-Tremblant et Mont-Laurier) ainsi que des deux centres collégiaux de transfert de technologie qui lui sont rattachés, soit le Centre de développement des composites du Québec et l'Institut du véhicule innovant.

De 2012 à 2016, elle a été directrice de la formation continue, des services aux entreprises et de l'international au Cégep. Elle a précédemment occupé la fonction de directrice générale du Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie. Elle siège par ailleurs à différents comités et conseils d'administration dans des secteurs variés.

Bibliothécaire en chef de la Ville de Montréal

DOMINIQUE GAZO

Nommée d'office

Art. 4.1 [RLRQ, c. B-1.2]

Directrice des bibliothèques, Ville de Montréal

Après avoir été bibliothécaire en France, Dominique Gazo a poursuivi à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal des études la menant à l'obtention d'un doctorat en 2009. En 2011, elle s'est jointe aux Bibliothèques de Montréal. À partir de 2015, elle a été chef de la division Culture et bibliothèques, puis directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à l'Arrondissement de Lachine. Elle a été membre observatrice à l'Association des bibliothèques publiques du Québec en 2020 et 2021. Elle a été nommée directrice des bibliothèques à la Ville de Montréal en mai 2020.

Membre provenant des secteurs de la culture et du patrimoine du territoire de la Ville de Montréal

GINA TREMBLAY

Date de nomination

5 juin 2024

Date d'échéance

4 juin 2028

Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, Arrondissement de Ville-Marie, Ville de Montréal

Titulaire d'un baccalauréat en design industriel de l'Université de Montréal et d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion d'organismes culturels de HEC Montréal, Gina Tremblay possède une expérience de plus de 30 ans en gestion, dont 20 ans à la Ville de Montréal dans le milieu culturel. Depuis 2023, elle est directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Ville-Marie. Elle a géré des équipes multidisciplinaires dans le cadre de différents mandats, dont l'implantation et la mise en service de la bibliothèque Marc-Favreau en 2013 ainsi que du centre Sanaaq en 2025. Avant de rejoindre la Ville de Montréal en 2005, elle a mis ses connaissances à profit dans des entreprises des secteurs sportifs et du développement des affaires, notamment chez Bombardier, Daignault Rolland, Karhu Canada et The Hockey Cie.

Ses domaines d'expertise comprennent principalement le développement culturel et territorial de proximité, la citoyenneté participative, ainsi que le développement social et collectif.

Membre usager

MICHEL DE CÉSARÉ

Président du comité des usagers et membre du comité des ressources humaines

Nommé par le gouvernement sur la recommandation du comité des usagers de BAnQ
Art. 4.1 [RLRQ, c. B-1.2]

Date de nomination 7 juin 2023 (2^e mandat) **Date d'échéance** 6 juin 2027

Statut
Membre indépendant

Michel De Césaré œuvre depuis de nombreuses années à favoriser l'accès aux services pour les personnes handicapées. Il a travaillé pendant près de 35 ans à la Commission canadienne des droits de la personne. Entre 1997 et 2023, il a été président puis vice-président du conseil d'administration de Kéroul, un organisme à but non lucratif dont les actions visent à rendre le tourisme et la culture accessibles aux personnes à capacité physique restreinte.

Membres du milieu archivistique

LINDA BEAUPRÉ

Membre du comité des ressources humaines et du comité sur la transformation numérique

Date de nomination 22 septembre 2021 **Date d'échéance** 21 septembre 2025

Statut
Membre indépendant

Autre conseil d'administration
École nationale de police du Québec

Experte-conseil en gestion de l'information

Linda Beaupré est titulaire d'une maîtrise en management public de l'École nationale d'administration publique et diplômée de l'Université du Québec à Montréal en archivistique. Elle a géré des équipes d'archivistes dans le cadre de différents mandats, dont l'implantation de systèmes de gestion intégrée des documents, notamment à la Sûreté du Québec et à la Ville de Laval, et se consacre à l'enseignement auprès de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec.

Elle est également membre du conseil d'administration de l'École nationale de police du Québec. Ses domaines d'expertise comprennent la planification et les stratégies de déploiement en gestion des documents, le coaching et le développement de la formation, ainsi que le soutien-conseil en matière de transfert numérique.

THERESA ROWAT

Membre du comité des ressources humaines et du comité des usagers

Date de nomination 20 octobre 2021 (2^e mandat) **Date d'échéance** 19 octobre 2025

Statut
Membre indépendant

Directrice de services d'archives à la retraite

Theresa Rowat a été directrice des Archives des Jésuites au Canada (2013-2022) et du Service des archives de l'Université McGill (2007-2013). Au cours de sa carrière, elle a occupé des postes d'archiviste, de conservatrice, d'analyste de politiques et de planificatrice aux Archives nationales du Canada (aujourd'hui Bibliothèque et Archives Canada), pour des ministères fédéraux et pour le ministère de la Culture de l'Ontario.

Elle a siégé au comité de direction du Conseil canadien des archives et aux conseils d'administration du Réseau des services d'archives du Québec et de la Fondation Jean-Pierre Perreault. Depuis 2023, elle est active au sein de la Communauté d'apprentissage continu de McGill.

Membres du milieu de la bibliothéconomie

CHANTAL BRODEUR

Présidente du comité des ressources humaines et membre du comité de gouvernance et d'éthique

Date de nomination
22 septembre 2021

Date d'échéance
21 septembre 2025

Statut

Membre indépendant

Autre conseil d'administration

Association des bibliothèques publiques du Québec

SANDY HERVIEUX

Membre du comité sur la transformation numérique

Date de nomination
22 septembre 2021

Date d'échéance
21 septembre 2025

Statut

Membre indépendant

Autres conseils d'administration

Association of College & Research Libraries (ACRL) : section Politics, Policy and International Relations, comité Professional Development CALL (Canadian Association of Law Librarians), AI Standards Working Group

Cheffe de division, Bibliothèques, Ville de Repentigny

Chantal Brodeur est détentrice d'une maîtrise en bibliothéconomie et sciences de l'information. Elle évolue dans le domaine de la gestion de bibliothèques publiques depuis plus de 25 ans. Elle a été bibliothécaire jeunesse à la bibliothèque Saul-Bellow, à Lachine, de 1994 à 1996, puis bibliothécaire responsable des services techniques à la bibliothèque de Verdun durant quatre ans. En 2000, son parcours l'a menée à la Ville de Repentigny, où elle agit à titre de cheffe de division des bibliothèques depuis 2008. Elle est l'idéatrice du Créalab de Repentigny. Engagée dans le milieu associatif, elle a notamment collaboré à la création du programme Biblio-Santé et du service de référence virtuelle coopérative Reponseatout.ca.

Bibliothécaire en chef, Bibliothèque de droit

Nahum Gelber, Université McGill

Sandy Hervieux est détentrice d'une maîtrise en sciences de l'information de l'Université McGill, où elle occupe le poste de bibliothécaire en chef de la bibliothèque de droit Nahum Gelber depuis janvier 2023. Depuis 2019, elle y coordonne également le service de référence virtuelle. Elle y a exercé la fonction de bibliothécaire de liaison pour les départements de science politique et de philosophie ainsi que pour l'École des études religieuses de 2017 à 2023.

Autrice de nombreuses publications, elle s'intéresse entre autres à l'intelligence artificielle dans les bibliothèques universitaires, aux humanités numériques et à la littérature informationnelle. Son engagement prend également forme au sein de divers comités et associations, dont la division nord-américaine de l'International Federation of Library Associations and Institutions (IFLA).

Membre du milieu culturel – domaine du livre, du cinéma ou de la musique

GASTON BELLEMARE

Membre du comité d'audit, des risques et des finances

Date de nomination
22 septembre 2021
(3^e mandat)

Date d'échéance
21 septembre 2025

Statut

Membre indépendant

Autres conseils d'administration

Fondation Les Forges Inc.
Centre québécois du P.E.N. international
Fondation des parlementaires québécois – Cultures à partager

Fondateur, Festival international de la poésie de Trois-Rivières

Après l'avoir fondé en 1985, Gaston Bellemare a présidé pendant 40 ans le Festival international de la poésie de Trois-Rivières. Cofondateur en 1971 et président pendant 25 ans des Écrits des Forges, il est membre honoraire de l'Association nationale des éditeurs de livres, qu'il a présidée de 2004 à 2008 et de 2010 à 2012. Il a aussi été membre de la Commission du droit de prêt public (2005-2012) et président de Copibec (2008-2013).

Officier de l'Ordre national du Québec (2002), membre de l'Ordre du Canada (2013) et membre de l'Ordre des arts et des lettres du Québec (2022), il a obtenu le Prix du Québec Georges-Émile Lapalme (2007) et est détenteur d'un doctorat *honoris causa* de l'Université du Québec à Trois-Rivières (2010).

Membres de divers milieux, dont le milieu des affaires

MICHEL HAMELIN, FCPA, CPA-EJC (IFA), EEE (CBV)

Président du comité d'audit, des risques et des finances et membre du comité de gouvernance et d'éthique

Date de nomination
22 septembre 2021
(2^e mandat)

Date d'échéance
21 septembre 2025

Statut

Membre indépendant

Autre conseil d'administration

Fondation HEC Montréal

Associé principal, HAMELIN Juricomptables

Michel Hamelin est fondateur de la société HAMELIN Juricomptables, un cabinet-boutique spécialisé en juricomptabilité et en évaluation d'entreprises. Il travaille dans ces domaines depuis 1996. Il détient un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal et est membre fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, membre de CPA Canada et membre de l'Institut canadien des experts en évaluation d'entreprises.

BAMBA SISSOKO

Président du comité sur la transformation numérique

Date de nomination
22 septembre 2021

Date d'échéance
21 septembre 2025

Statut

Membre indépendant

Chef de la direction des systèmes d'information, Transat A.T. inc

Bamba Sissoko possède 25 ans d'expérience dans le domaine des technologies de l'information. Il occupe le poste de chef de la direction des systèmes d'information chez Transat depuis mars 2023, après avoir été directeur de l'architecture et de l'analyse d'affaires (2006-2009), directeur principal de l'architecture d'entreprise (2009-2016), puis vice-président des systèmes d'information (2016-2023). Auparavant, il a mis ses connaissances à profit chez Accovia et chez McKesson Canada. Il est diplômé de l'Université du Québec à Montréal en systèmes d'information.

TABLEAU 16

Relevé des présences des membres du conseil d'administration aux réunions du conseil et des comités en 2024-2025

	CONSEIL D'ADMINISTRATION 6 RÉUNIONS	COMITÉS ¹				
		AUDIT, RISQUES ET FINANCES 5 RÉUNIONS	GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE 1 RÉUNION	RESSOURCES HUMAINES 2 RÉUNIONS	USAGERS 3 RÉUNIONS	TRANSFORMATION NUMÉRIQUE 3 RÉUNIONS
BEAUPRÉ, LINDA	6/6			2/2		2/3
BELLEMARE, GASTON	5/6	4/5				
BOUCHARD, FRÉDÉRIC	6/6					
BRODEUR, CHANTAL	6/6		1/1	2/2		
DE CÉSARÉ, MICHEL	5/6			2/2	3/3	
GAZO, DOMINIQUE	5/6					
GRÉGOIRE, MARIE	6/6					
HAMELIN, MICHEL	6/6	5/5	1/1			
HERVIEUX, SANDY	4/6					1/3
LE GAL, NADINE	4/6	5/5	1/1			
OLIVIER, LYNE	2/3 ¹					
ROWAT, THERESA	6/6			2/2	3/3	
SISSOKO, BAMBA	5/6					3/3
TREMBLAY, GINA	5/5 ²					

1. Lyne Olivier a été nommée membre du conseil d'administration le 5 juin 2024 à titre de membre provenant des bibliothèques des arrondissements de la Ville de Montréal. Elle a démissionné le 21 janvier 2025 en raison de son départ à la retraite.

2. Gina Tremblay a été nommée membre du conseil d'administration le 5 juin 2024 à titre de membre provenant des secteurs de la culture et du patrimoine du territoire de la Ville de Montréal.

Rémunération

Rémunération et avantages versés aux administrateurs

Depuis le 1^{er} avril 2023, le gouvernement du Québec prévoit une rémunération des membres des conseils d'administration des sociétés d'État assujetties à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, dont BAnQ. La rémunération prend

la forme d'un montant annuel, auquel s'ajoute un montant complémentaire pour les administrateurs et les administratrices membres d'un comité du conseil. Les membres du personnel du secteur public sont exclus de cette rémunération.

TABLEAU 17

Rémunération des membres du conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 mars 2025

MEMBRES	RÉMUNÉRATION VERSÉE POUR LA PARTICIPATION AU CA ¹		RÉMUNÉRATION VERSÉE POUR LA PARTICIPATION AUX COMITÉS ²		AVANTAGES VERSÉS (\$)	RÉMUNÉRATION GLOBALE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE (\$)
	PRÉSIDENCE (\$)	MEMBRE (\$)	PRÉSIDENCE (\$)	MEMBRE (\$)		
BEAUPRÉ, LINDA	0	10 600	0	5 600	0	16 200
BELLEMARE, GASTON	0	10 600	3 500 ³	3 267	0	17 367
DE CÉSARÉ, MICHEL	0	10 600	4 200	2 800	0	17 600
HAMELIN, MICHEL	0	10 600	4 200	2 800	0	17 600
ROWAT, THERESA	0	10 600	0	5 600	0	16 200
SISSOKO, BAMBA	0	10 600	5 600	0	0	16 200

1. Pour la participation au conseil d'administration, les membres reçoivent une rémunération annuelle de 10 600 \$.
2. Pour la présidence d'un comité, un membre du conseil d'administration de BAnQ reçoit une rémunération annuelle de 4 200 \$. Pour la participation à un comité à titre de membre, un administrateur reçoit une rémunération annuelle de 2 800 \$.
3. Gaston Bellemare a été président du comité de gouvernance et d'éthique jusqu'au 31 janvier 2025.

Rémunération et avantages versés aux dirigeants

TABLEAU 18

Rémunération des dirigeants pour l'exercice clos le 31 mars 2025

NOMS ET FONCTIONS DES CINQ DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS	RÉMUNÉRATION DE BASE VERSÉE (\$)	RÉMUNÉRATION VARIABLE		CONTRIBUTION AUX RÉGIMES DE RETRAITE ASSUMÉE PAR BAnQ (\$)	AUTRES AVANTAGES VERSÉS OU ACCORDÉS (\$)	RÉMUNÉRATION GLOBALE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE (\$)
		RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE (\$)	RILT VERSÉ (\$)			
MARTIN DUBOIS Directeur général de la Grande Bibliothèque	96 964	0	0	421	170 036	267 420
MARIE GRÉGOIRE Présidente- directrice générale	217 837	0	0	24 095	21 220 ¹	263 152
HÉLÈNE LAVERDURE Conservatrice et directrice générale des Archives nationales	172 225	0	0	18 261	2 133	192 619
MARTIN GIROUX Directeur général de l'administration et des finances	168 481	0	0	18 261	2 253	188 995
MAUREEN CLAPPERTON Directrice générale de la Bibliothèque nationale	168 481	0	0	18 261	1 796	188 538

Rémunération de base

La rémunération de base correspond au salaire annuel.

Rémunération variable

Aucune rémunération variable n'est versée aux dirigeants de BAnQ.

Régimes de retraite

Les dirigeants de BAnQ participent au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Ils sont administrés par Retraite Québec. Le taux de cotisation au RRPE et au RRAS, qui fait partie du RRPE, correspond à 12,67 % de la masse salariale admissible. Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des membres du personnel.

Autres avantages

Les autres avantages versés correspondent à la part du régime d'assurances collectives assumée par l'employeur. Ils comprennent aussi l'indemnité de séjour de la pdg, ainsi qu'une indemnité de départ versée à Martin Dubois, qui a quitté ses fonctions de directeur général de la Grande Bibliothèque le 29 septembre 2024.

Honoraires payés au vérificateur externe

Les états financiers de BAnQ sont vérifiés annuellement par le Vérificateur général du Québec. BAnQ ne verse pas d'honoraires pour ce service.

1. Dans les précédents rapports annuels, l'indemnité de séjour de la pdg était incluse dans la rémunération de base versée.

Allègement réglementaire et administratif

Règlement sur l'agrément d'un service d'archives privées

Depuis 1990, d'abord les Archives nationales du Québec puis BANQ (à partir de 2006) procèdent à la mise en place d'un réseau de services d'archives privées agréés (SAPA) dans l'ensemble du Québec. Les SAPA constituent les partenaires privilégiés des 10 centres régionaux de BANQ en ce qui a trait à l'acquisition, à la conservation et à la diffusion des archives d'origine privée. Encadré par la *Loi sur Les archives*, la Politique de soutien aux archives privées de BANQ et le *Règlement sur l'agrément d'un service d'archives privées*, l'agrément des services d'archives confirme la haute qualité et la performance de ces organismes. Il les rend admissibles au programme Soutien aux archives privées de BANQ, leur permettant d'obtenir une aide financière au fonctionnement, ainsi qu'aux programmes Aide aux immobilisations et Mécénat Placements Culture du ministère de la Culture et des Communications.

BANQ s'engage à appliquer les principes de bonne réglementation énoncés dans la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif visant à réduire le fardeau réglementaire et administratif des entreprises. Ces principes sont pris en compte dans la gestion des lois et des règlements qui se rapportent à BANQ et qui ont une incidence sur les SAPA.

Afin de favoriser la stabilité de fonctionnement et de financement des SAPA, BANQ a publié en juin 2024 une analyse d'impact¹ visant la modification du *Règlement sur l'agrément d'un service d'archives privées* de sorte que la période de validité d'un certificat d'agrément soit prolongée, de deux à cinq ans. Le Règlement modifié est entré en vigueur le 20 février 2025, portant officiellement la durée de l'agrément à cinq ans.

1. L'analyse d'impact réglementaire *Projet de modification au Règlement sur l'agrément d'un service d'archives privées afin de prolonger la durée de l'agrément* (17 juin 2024) est accessible à banq.qc.ca.

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Mesures et pratiques relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels

En respect des règles édictées dans les lois et règlements pertinents en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels (AIPRP), BAnQ a continué en 2024-2025 à remplir ses obligations prévues dans sa Politique d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels et dans sa Politique en matière de sécurité de l'information.

Au chapitre de la diffusion de l'information, les documents et renseignements visés à la section III du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1, r. 2) sont disponibles dans la section « Accès à l'information et vie privée » du site Web de BAnQ : <https://www.banq.qc.ca/notre-institution/acces-information-vie-privee/>. Les renseignements liés aux dépenses (frais de déplacement, dépenses de formation, etc.) y sont mis à jour en continu.

De plus, quatre membres du personnel de BAnQ, dont trois nouvellement entrés en fonction, ont suivi une formation en accès à l'information et en protection des renseignements personnels au cours de l'exercice, en lien notamment avec l'entrée en vigueur de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*, LQ 2021, c. 25 (loi 25). Cette formation avait

pour objectif principal de les sensibiliser aux principes fondamentaux relatifs à l'AIPRP et aux obligations qui en découlent pour un organisme public comme BAnQ. Entre autres, on y rappelait l'importance de protéger les renseignements personnels détenus par BAnQ tout au long de leur cycle de vie, de même que l'importance de privilégier l'accès aux documents sous réserve de certaines restrictions.

En 2024-2025, BAnQ a reçu 62 demandes d'accès à l'information en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1 (ci-après la « Loi sur l'accès ») : 61 pour l'obtention de documents administratifs et 1 pour une rectification à des renseignements personnels.

Par ailleurs, 12 demandes portant sur des documents publics faisant partie de fonds d'archives privées furent également analysées.

Les tableaux ci-dessous détaillent la nature des demandes d'accès à l'information déposées à BAnQ ainsi que le résultat de leur traitement.

Bilan des demandes d'accès à des documents reçues et traitées

TABLEAU 19

Nombre total de demandes reçues¹

Nombre total de demandes reçues	62
---------------------------------	----

1. On entend par demandes reçues celles dont le traitement a débuté au cours de l'année financière. La date de traitement peut être postérieure à l'année financière visée par la présente reddition de comptes, ce qui explique que le nombre de demandes reçues dans l'année et le nombre de celles qui ont été traitées peuvent différer.

TABLEAU 20

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

DÉLAI DE TRAITEMENT	DEMANDES D'ACCÈS		DEMANDES DE RECTIFICATION ¹	TOTAL
	Documents administratifs	Renseignements personnels		
0 à 20 jours	46	0	1	47
21 à 30 jours	10	0	0	10
31 jours et plus (le cas échéant)	3	0	0	3
TOTAL	59	0	1	60

TABLEAU 21

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et de la décision rendue

DÉCISION RENDUE	DEMANDES D'ACCÈS		DEMANDES DE RECTIFICATION ¹	TOTAL
	Documents administratifs	Renseignements personnels		
Acceptée (entièrement)	41	0	1	42
Partiellement acceptée	11	0	0	11
Refusée (entièrement)	3	0	0	3
Documents non détenus par BAnQ ou renseignements relevant de la compétence d'un autre organisme	4	0	0	4
TOTAL	59	0	1	60

1. Incluent les demandes de rectification relatives aux formulaires de mariage émis par le ministère de la Santé et des Services sociaux entre 1926 et 1996. Ces derniers n'existent dorénavant que sous forme de microfilms dont la garde a été confiée à BAnQ.

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Les articles suivants de la *Loi sur l'accès* ont été invoqués pour motiver une acceptation partielle ou un refus total :

- article 1 : document non détenu par BAnQ;
- articles 12 et 15 : modalités du droit d'accès;
- articles 23 et 24 : renseignements fournis par des tiers;
- article 28 : renseignements ayant des incidences sur l'administration de la justice;
- article 29 : renseignements pouvant réduire l'efficacité d'un dispositif de sécurité;
- article 48 : renseignements relevant de la compétence d'un autre organisme;

- articles 53, 54 et 59 : renseignements personnels et confidentiels;
- article 88.0.1 : renseignements personnels permettant d'aider un conjoint ou un proche parent dans son processus de deuil.

Parmi les 60 demandes traitées par BAnQ au cours de l'exercice 2024-2025, 47 (78 %) l'ont été dans un délai de moins de 20 jours. Dix demandes (17 %) ont nécessité entre 21 et 30 jours, conformément aux dispositions prévues par la *Loi sur l'accès*. Finalement, trois demandes (5 %) ont été traitées en plus de 30 jours en raison du volume de documents demandés, d'un contenu requérant des analyses plus complexes ou de la nécessité de procéder à des échanges avec des tiers.

TABLEAU 22

Évolution du nombre de demandes reçues

ANNÉE	DEMANDES D'ACCÈS		DEMANDES DE RECTIFICATION ¹	TOTAL
	Documents administratifs	Renseignements personnels		
2024-2025	59	0	1	60
2023-2024	53	1	1	55
2022-2023	51	2	11	64
2021-2022	65	11	0	76
2020-2021	63	5	0	68

TABLEAU 23

Nombre de demandes ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable et nombre d'avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	0

1. Incluent les demandes de rectification relatives aux formulaires de mariage émis par le ministère de la Santé et des Services sociaux entre 1926 et 1996. Ces derniers n'existent dorénavant que sous forme de microfilms dont la garde a été confiée à BAnQ.

Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration

TABLEAU 24
Émissaire

Questions	Réponses
Avez-vous un ou une émissaire ?	Oui
Au cours de l'exercice, avez-vous pris une ou des mesures pour faire connaître l'émissaire à votre personnel ou le nom d'une personne-ressource à qui poser des questions sur l'exemplarité de l'État ?	Oui
Si oui, énumérer cette ou ces mesures.	Rappel du rôle de l'émissaire dans une nouvelle intranet ainsi que dans la section réservée à cet effet dans l'intranet.

TABLEAU 25
Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

Questions	Réponses
Est-ce que votre organisation a pris une directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle et l'a transmise au ministre de la Langue française en vue de son approbation ?	Oui
Si vous avez pris une directive particulière, combien d'exceptions cette directive compte-t-elle ?	18
Au cours de l'exercice, votre organisation a-t-elle eu recours aux dispositions de temporisation prévues par le Règlement sur la langue de l'Administration et le Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche ?	Non
Si oui, indiquez le nombre de situations, cas, circonstances ou fins pour lesquels votre organisation a eu recours à ces dispositions.	—

Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration

TABLEAU 26
Politique linguistique de l'État (PLE)

Questions	Réponses
Au cours de l'exercice, avez-vous pris une ou des mesures pour informer votre personnel sur l'application de la Politique linguistique de l'État?	Oui
Si oui, énumérez cette ou ces mesures :	Formation obligatoire dans le cadre du plan d'accueil et d'intégration des membres du personnel. Nouvelles et sections d'information publiées dans l'intranet incluant un aide-mémoire et d'autres outils.
L'article 20.1 de la <i>Charte de la langue française</i> prévoit qu'un organisme de l'Administration publique, dans les trois mois suivant la fin de son exercice financier, le nombre de postes pour lesquels il exige, afin d'y accéder notamment par recrutement, embauche, mutation ou promotion ou d'y rester, la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une autre langue que le français ainsi que ceux pour lesquels une telle connaissance ou un tel niveau de connaissance est souhaitable. Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est exigé ?	72
Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est souhaitable ?	418

Égalité entre les femmes et les hommes

À Bibliothèque et Archives nationales du Québec, l'effectif est majoritairement féminin. Au 31 mars 2025, les femmes représentaient 62,65 %¹ de l'effectif régulier.

Politique de prévention du harcèlement et de la violence au travail

Une importante mise à jour de la Politique de prévention du harcèlement et de la violence au travail a été adoptée par le conseil d'administration le 5 décembre 2024. L'accent est mis sur la responsabilité de BAnQ d'offrir aux membres de son personnel un environnement de travail sain et sécuritaire exempt de toute forme de harcèlement et de violence, y compris à caractère sexuel. On y fait notamment la promotion de valeurs essentielles comme la bienveillance, la convivialité et la civilité. C'est également une prise de position claire et assumée de BAnQ encourageant la sensibilisation à l'adoption de comportements respectueux et collaboratifs. Rappelons que près de 9 victimes d'agression sexuelle sur 10 sont des femmes².

Santé et mieux-être

Annuellement, dans le cadre de sa démarche en santé et mieux-être, BAnQ souligne les 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes. C'est un moment pour faire connaître les multiples outils en matière de violence conjugale regroupés par BAnQ dans une section de son intranet, dont une liste de ressources d'aide, le nom de la personne-ressource désignée à l'interne, un exemple de plan de sécurité ainsi qu'un court guide permettant d'ouvrir le dialogue avec une personne dont nous suspectons qu'elle subit de la violence conjugale.

Tout au long de l'exercice 2024-2025, BAnQ a par ailleurs déployé plusieurs mesures visant à sensibiliser les membres du personnel à la violence conjugale, familiale et à caractère sexuel. Un programme a été mis sur pied en vue de développer des compétences essentielles chez les membres du personnel en la matière.

Équité, diversité et inclusion

Au chapitre de l'apport de BAnQ dans la lutte contre l'homophobie et la transphobie, des articles et vidéos ont été publiés et des événements ont été organisés. Trois articles sur la littérature queer pour les enfants, adolescents et adultes ont été publiés sur le site Web de BAnQ. Une vidéo de sensibilisation sur *L'Heure du conte avec une drag queen* ainsi qu'une vidéo du comité BAnQ est fière, composé de membres du personnel ayant pour mandat d'encourager l'inclusion et la représentation dans les collections et dans l'institution, ont été diffusées. Le tout s'adresse tant au public qu'au personnel de BAnQ.

Évaluation du maintien de l'équité salariale

Comme le prévoit la *Loi sur l'équité salariale*, BAnQ a entrepris l'exercice quinquennal d'évaluation du maintien de l'équité salariale pour la période de 2020 à 2025. BAnQ s'assure ainsi que les personnes occupant des emplois à prédominance féminine reçoivent un salaire égal à celui des personnes occupant des emplois à prédominance masculine de valeur équivalente dans l'organisation.

Le comité de maintien de l'équité salariale rassemble des personnes salariées représentant les deux syndicats, soit le Syndicat des travailleuses et travailleurs uni-es de BAnQ – CSN et le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec, des personnes représentant le personnel cadre et le personnel non syndiqué et une personne représentant l'employeur. S'ajoutent au groupe une personne responsable de la coordination des travaux et des personnes conseillères externes des deux syndicats et de l'employeur.

Cet exercice doit être finalisé par un affichage des résultats en décembre 2025.

1. Il y a 426 femmes et 254 hommes au sein du personnel de BAnQ, pour un total de 680 personnes au 31 mars 2025.

2. Institut national de santé publique du Québec, Statistiques sur la violence sexuelle, www.inspq.qc.ca/violence-sexuelle/statistiques (consulté le 22 mai 2025).

Politique de financement des services publics

Rendue publique en 2009 par le ministère des Finances, la Politique de financement des services publics a pour but d'assurer la pérennité des services de l'État ainsi que leur accessibilité afin d'améliorer le bien-être de la population québécoise. Elle vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et à s'assurer de la transparence et de la reddition de comptes du processus tarifaire.

Conformément à la *Loi sur l'administration financière*, BAnQ doit procéder annuellement à la révision et à la fixation de la tarification de ses services. Les tarifs des services ont ainsi été révisés le 5 décembre 2024. Ceux-ci sont fixés et indexés selon la valeur marchande des services. Les nouveaux tarifs sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2025 et sont publiés sur le site Web de l'institution à **banq.qc.ca**.

TABLEAU 27

Revenus de tarification, coût et niveau de financement des biens et services au 31 mars 2025

Revenus provenant de la tarification				
	REVENUS DE TARIFICATION PERÇUS (\$)	COÛT DES BIENS ET SERVICES (\$)	NIVEAU DE FINANCEMENT ATTEINT (%)	NIVEAU DE FINANCEMENT VISÉ (%)
Direction générale de la Grande Bibliothèque				
Prêt entre bibliothèques	1 168	779	100	100
Recherche spécialisée	723	603	100	100
Directions générales de la Grande Bibliothèque, de la Bibliothèque nationale et des Archives nationales				
Impression et reproduction	200 323	168 521	119	100
Direction générale de l'administration et des finances				
Stationnement	1 581 352	733 057	216	145
Location de salles	533 453	470 897	113	75
Sous-total	2 317 019	1 373 857		
Revenus provenant d'une autre source que la tarification				
	(\$)			
Frais pour documents perdus, rapportés incomplets ou endommagés	60 902			
Services de catalogage avant publication (CIP)	76 642			
Notices de traitement documentaire SDM	137 560			
Location d'espaces par bail	143 788			
Autres (location d'exposition, porte-monnaie virtuel, ...)	220 190			
TOTAL DES AUTRES REVENUS	2 956 101			
Produits et services non tarifés, mais qui pourraient l'être				
Aucun				

Programmes de soutien aux archives – Subventions accordées

BAnQ offre des programmes au milieu archivistique québécois dans le but de le soutenir dans ses efforts de conservation et de diffusion des archives d'origine privée. BAnQ accorde des subventions dans le cadre de deux programmes : Soutien au traitement des archives privées et Soutien aux archives privées.

Pour en savoir plus, consultez la page Nos programmes offerts au milieu archivistique à banq.qc.ca.



Programmes de soutien aux archives – Subventions accordées

TABLEAU 28

Soutien au traitement des archives privées

ORGANISME	SUBVENTION ACCORDÉE (\$)
01- Bas-Saint-Laurent	9 100
Centre d'archives du Témiscouata	9 100
02- Saguenay–Lac-Saint-Jean	50 348
Congrégation des Sœurs de Notre-Dame du Bon-Conseil de Chicoutimi	9 348
Société d'histoire du Lac-Saint-Jean	14 000
Société d'histoire et de généalogie Maria-Chapdelaine	15 000
Société historique du Saguenay	12 000
03- Capitale-Nationale	39 108
Centre d'archives régional de Charlevoix	14 000
Centre d'archives régional de Portneuf	10 108
Pôle culturel du Monastère des Ursulines	15 000
04- Mauricie	10 500
Appartenance Mauricie Société d'histoire régionale	10 500
05- Estrie	10 980
Centre d'archives Mgr-Antoine-Racine	5 980
Société historique du comté de Brome	5 000
06- Montréal	63 744
Archives gaies du Québec	5 000
Cinémathèque québécoise	10 738
Corporation archiépiscopale catholique romaine de Montréal	5 000
Musée McCord Stewart	9 006
Sœurs de la Charité de Montréal (Sœurs grises)	14 000
Univers culturel de Saint-Sulpice	15 000
Université de Montréal – Division des archives et de la gestion de l'information	5 000

ORGANISME	SUBVENTION ACCORDÉE (\$)
07- Outaouais	12 000
Société historique Louis-Joseph-Papineau	12 000
08- Abitibi-Témiscamingue	0
09- Côte-Nord	5 000
Société historique de la Côte-Nord	5 000
10- Nord-du-Québec	14 000
Société d'histoire de la Baie-James	14 000
11- Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	6 048
Musée de la Gaspésie	6 048
12- Chaudière-Appalaches	12 684
Centre d'archives de la région de Thetford	7 684
Société du patrimoine des Beaucerons	5 000
13- Laval	0
14- Lanaudière	26 000
Archives Lanaudière	14 000
Société du patrimoine et de l'histoire de Terrebonne	12 000
15- Laurentides	0
16- Montérégie	57 788
Association canadienne d'histoire ferroviaire	7 807
Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges	14 000
Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe	15 000
Société d'histoire et de généalogie de Beloeil–Mont-Saint-Hilaire	6 981
Société historique Pierre-de-Saurel	14 000
17- Centre-du-Québec	12 000
Société d'histoire de Drummond	12 000
TOTAL	329 300

Programmes de soutien aux archives – Subventions accordées

TABLEAU 29

Soutien aux archives privées

ORGANISME	SUBVENTION ACCORDÉE (\$)
01- Bas-Saint-Laurent	102 150
Société historique de Rivière-du-Loup	47 700
Société historique et de généalogie de la Côte-du-Sud	54 450
02- Saguenay–Lac-Saint-Jean	221 975
Société d'histoire Domaine-du-Roy	53 185
Société d'histoire du Lac-Saint-Jean	55 887
Société d'histoire et de généalogie Maria-Chapdelaine	56 161
Société historique du Saguenay	56 742
03- Capitale-Nationale	162 564
Centre d'archives régional de Charlevoix	53 990
Centre d'archives régional de Portneuf	53 195
Le Monastère des Augustines	55 379
04- Mauricie	0
05- Estrie	270 400
Centre d'archives Mgr-Antoine-Racine	55 115
Centre de ressources pour l'étude des Cantons-de-l'Est	55 125
Musée d'histoire de Sherbrooke	54 610
Société d'histoire de la Haute-Yamaska	54 050
Société historique du comté de Brome	51 500
06- Montréal	240 288
Centre canadien d'architecture	49 085
Musée McCord Stewart	52 910
Archives juives canadiennes Alex Dworkin	52 843
Sœurs de la Charité de Montréal (Sœurs grises)	45 900
Univers culturel de Saint-Sulpice	39 550
07- Outaouais	52 563
Centre régional d'archives de l'Outaouais	52 563

ORGANISME	SUBVENTION ACCORDÉE (\$)
08- Abitibi-Témiscamingue	165 050
Société d'histoire d'Amos	56 149
Société d'histoire du Témiscamingue	54 503
Société d'histoire et de généalogie de Val-d'Or	54 398
09- Côte-Nord	55 171
Société historique de la Côte-Nord	55 171
10- Nord-du-Québec	53 463
Société d'histoire de la Baie-James	53 463
11- Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	110 758
Centre d'archives régional des Îles	55 290
Musée de la Gaspésie	55 468
12- Chaudière-Appalaches	106 268
Centre d'archives de la région de Thetford	54 665
Société du patrimoine des Beaucerons	51 603
13- Laval	49 685
Centre d'archives de Laval	49 685
14- Lanaudière	96 358
Archives Lanaudière	47 033
Société d'histoire de Joliette De Lanaudière	49 325
15- Laurentides	105 304
Histoire et archives Laurentides	55 232
Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides	50 072
16- Montérégie	220 762
Association canadienne d'histoire ferroviaire	55 122
Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges	54 052
Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe	55 971
Société historique Pierre-de-Saurel	55 617
17- Centre-du-Québec	107 240
Centre d'archives régionales Séminaire de Nicolet	55 200
Société d'histoire de Drummond	52 040
TOTAL	2 120 000

États financiers

de l'exercice clos le 31 mars 2025

102	Rapport de la direction
103	Rapport de l'auditeur indépendant
105	État des résultats
106	État de l'excédent cumulé
107	État de la situation financière
108	État de la variation de la dette nette
109	État des flux de trésorerie
110	Notes complémentaires



Rapport de la direction

Les états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris des estimations et des jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit, des risques et des finances, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit, des risques et des finances pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

La présidente-directrice générale,



Marie Grégoire

Le directeur général de l'administration et des finances,



Martin Giroux

Montréal, le 19 juin 2025



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et l'état des résultats, l'état de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendant de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général par intérim du Québec,



Roch Guérin, CPA auditeur
Directeur général d'audit

Montréal, le 19 juin 2025

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
ÉTAT DES RÉSULTATS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	2025		2025		2024
	Budget		Réel		Réel
REVENUS					
Contributions du gouvernement du Québec					
Fonctionnement	53 401 600	\$	54 517 700	\$	49 081 300
Centres d'archives privées	2 374 300		2 374 300		2 374 300
Cinémathèque	555 000		555 000		540 000
Contributions pour le maintien d'actifs	7 133 973		7 454 372		7 288 412
Catalogue des bibliothèques du Québec et Service québécois de traitement documentaire (note 12)					
	3 784 652		3 771 029		3 608 532
Autres contributions (note 12)	10 750 835		8 256 401		7 815 179
Intérêts	4 779 343		4 823 451		4 303 647
Virements des contributions reportées (note 12)	16 548 612		16 127 765		15 662 210
Contributions de la Ville de Montréal (note 3)					
Fonctionnement	13 653 417		14 100 454		13 507 708
Contribution du gouvernement du Canada					
Jeunesse Canada au travail	75 000		49 182		40 514
Autres contributions (note 12)	431 729		455 666		406 683
Autres revenus	2 562 042		2 956 101		3 215 641
Intérêts	1 250 000		1 772 456		2 360 378
	117 300 503		117 213 877		110 204 504
CHARGES					
Traitements et avantages sociaux	55 590 207		56 295 507		52 572 380
Loyer	7 443 375		7 204 296		7 419 732
Services professionnels, administratifs et autres	13 923 263		13 176 820		9 710 479
Fournitures et approvisionnements	5 091 907		5 541 199		5 155 397
Taxes et permis	5 132 954		4 881 148		4 956 647
Entretien et réparations	4 414 382		4 689 876		4 109 020
Publicité et communication	930 218		1 101 813		819 317
Frais de déplacement et de représentation	324 228		185 678		172 622
Contributions octroyées aux centres d'archives privées	2 509 303		2 508 552		3 034 297
Contributions octroyées à la Cinémathèque	555 000		555 000		540 000
Amortissement des immobilisations corporelles	17 385 171		16 954 010		16 475 592
Perte nette à la cession et radiation d'immobilisations corporelles	-		74 087		1 452
Frais financiers (note 4)	6 099 785		6 234 097		5 997 766
Fonds patrimonial (note 5)	397 000		332 302		373 269
	119 796 793		119 734 385		111 337 970
DÉFICIT DE L'EXERCICE	(2 496 290)	\$	(2 520 508)	\$	(1 133 466)
					\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
ÉTAT DE L'EXCÉDENT CUMULÉ
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	2025		2025		2024
	Budget		Réel		Réel
Excédent cumulé au début de l'exercice (note 14)	19 551 998	\$	19 551 998	\$	20 685 464
Déficit de l'exercice	(2 496 290)		(2 520 508)		(1 133 466)
Excédent cumulé à la fin de l'exercice (note 14)	17 055 708	\$	17 031 490	\$	19 551 998

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2025


	2025	2024
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie (note 6)	29 376 563 \$	36 650 186 \$
Débiteurs (note 7)	3 144 237	7 535 085
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	188 689 840	187 342 444
Stocks	44 443	62 939
	221 255 083	231 590 654
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	20 500 708	25 810 294
Intérêts courus à payer	1 099 567	916 105
Provision pour congés de maladie (note 9)	2 278 602	2 536 343
Provision pour vacances (note 9)	4 711 948	4 452 740
Emprunts (note 10)	19 523 066	20 301 973
Dettes (note 11)	165 780 855	166 073 285
Contributions reportées (note 12)	136 772 010	137 174 266
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 18)	149 018	133 615
	350 815 774	357 398 621
DETTE NETTE	(129 560 691)	(125 807 967)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 13)	141 946 028	140 709 416
Charges payées d'avance	4 646 153	4 650 549
	146 592 181	145 359 965
EXCÉDENT CUMULÉ (note 14)	17 031 490 \$	19 551 998 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le président du conseil d'administration,


Frédéric Bouchard

La présidente-directrice générale,


Marie Grégoire

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	2025	2025	2024
	Budget	Réel	Réel
DÉFICIT DE L'EXERCICE	(2 496 290) \$	(2 520 508) \$	(1 133 466) \$
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisition	(23 206 700)	(18 278 922)	(21 476 025)
Réévaluation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	-	(8 598)	(1 976)
Amortissement des immobilisations corporelles	17 385 171	16 954 010	16 475 592
Produit de disposition	-	22 811	4 253
Perte nette à la cession et radiation d'immobilisations corporelles	-	74 087	1 452
	(5 821 529)	(1 236 612)	(4 996 704)
Acquisition des charges payées d'avance	(4 700 000)	(4 646 153)	(4 650 549)
Utilisation des charges payées d'avance	4 650 549	4 650 549	3 510 806
	(49 451)	4 396	(1 139 743)
AUGMENTATION DE LA DETTE NETTE	(8 367 270)	(3 752 724)	(7 269 913)
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(125 807 967)	(125 807 967)	(118 538 054)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	(134 175 237) \$	(129 560 691) \$	(125 807 967) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	2025	2024
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Déficit de l'exercice	(2 520 508) \$	(1 133 466) \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Ajustement relatif au remboursement de la dette	(22 290 488)	(23 710 319)
Emprunts remboursés	(22 119 285)	(27 307 804)
Nouvelles dettes	22 420 196	27 135 700
Amortissement des immobilisations corporelles	16 954 010	16 475 592
Charge de désactualisation	6 805	7 079
Perte nette à la cession et radiation d'immobilisations corporelles	74 087	1 452
Provision pour congés de maladie	1 563 543	1 001 442
Provision pour vacances	3 937 692	3 094 333
Virement des contributions reportées	(28 610 861)	(27 492 604)
	(30 584 809)	(31 928 595)
Variation des actifs et des passifs reliés au fonctionnement		
Débiteurs	4 390 848	(1 153 367)
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	(1 347 396)	(4 134 315)
Stocks	18 496	2 166
Créditeurs et charges à payer	(4 707 570)	(10 364 714)
Intérêts courus à payer	183 462	230 753
Provision pour congés de maladie	(1 821 284)	(1 188 873)
Provision pour vacances	(3 678 484)	(3 315 187)
Contributions reportées	28 208 605	33 113 934
Charges payées d'avance	4 396	(1 139 743)
	21 251 073	12 050 654
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	(9 333 736)	(19 877 941)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(18 880 938)	(18 408 899)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	22 811	4 253
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	(18 858 127)	(18 404 646)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Nouveaux emprunts	21 340 378	28 192 848
Dettes remboursées	(422 138)	(425 960)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	20 918 240	27 766 888
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE	(7 273 623)	(10 515 699)
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	36 650 186	47 165 885
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	29 376 563 \$	36 650 186 \$

Les données supplémentaires concernant les flux de trésorerie se trouvent à la note 15.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2025

1. CONSTITUTION ET MISSION

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) a été constituée par la *Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec* (RLRQ, chapitre B-1.2). Elle a pour mission d'offrir un accès démocratique à la culture et au savoir et d'agir à cet égard comme catalyseur auprès des institutions documentaires québécoises. Elle exerce aussi le mandat de rassembler, de conserver et de diffuser le patrimoine documentaire québécois constitué par ses collections et tout document qui s'y rattache et qui présente un intérêt culturel, ainsi que les documents relatifs au Québec publiés à l'extérieur du Québec.

BAnQ a également pour mission d'encadrer, de soutenir et de conseiller les organismes publics en matière de gestion de leurs documents, d'assurer la conservation d'archives publiques, d'en faciliter l'accès et d'en favoriser la diffusion. Elle est aussi chargée de promouvoir la conservation et l'accessibilité des archives privées.

En vertu de l'article 2 de sa loi constitutive, BAnQ est mandataire de l'État. À ce titre, en vertu de l'article 984 de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3) et de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (LRC, 1985, 5^e suppl.), elle n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers de BAnQ sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de BAnQ, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de l'exercice présenté dans les états financiers. Des estimations et des hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, notamment la provision pour congés de maladie, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, l'évaluation des documents de bibliothèque radiés ainsi que les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu du fait qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

Instruments financiers

La trésorerie, les débiteurs, à l'exclusion des taxes à la consommation, et les contributions à recevoir du gouvernement du Québec sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créiteurs et les charges à payer, à l'exclusion des charges sociales, les intérêts courus à payer, la provision pour vacances, les emprunts et les dettes sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction, s'il y a lieu, sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

REVENUS

Contributions

Les revenus provenant de contributions du gouvernement du Québec, de la Ville de Montréal et du gouvernement du Canada sont constatés dans l'exercice au cours duquel les faits qui donnent lieu à ces revenus se sont produits, dans la mesure où lesdites contributions sont autorisées, que BAnQ satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause. Ils sont comptabilisés en contributions reportées lorsque les stipulations créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Lorsqu'un passif est créé, les contributions reportées sont virées aux résultats à mesure que les conditions relatives aux passifs sont remplies.

Autres revenus

Les autres revenus sont principalement composés des revenus de stationnement. Ces derniers constituent des opérations avec obligation de prestation pour lesquelles BAnQ doit rendre un service ou fournir un bien précis en échange de la somme reçue d'un payeur. Les revenus de stationnement sont constatés progressivement selon l'utilisation des espaces de stationnement.

Intérêts

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés en fonction du nombre de jours de détention de la trésorerie au cours de l'exercice.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie

La trésorerie se compose de soldes bancaires.

Stocks

Les stocks destinés à la vente sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

PASSIF

Avantages sociaux

Provision pour vacances

Les obligations découlant des congés pour vacances dus aux employés sont comptabilisées à titre de passif dans la provision pour vacances. Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire, puisque BAnQ estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés selon le mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation de journées de maladie par les employés.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que BAnQ ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

- il y a présence d'une obligation juridiquement exécutoire qui contraint BAnQ à réaliser des activités particulières liées à la mise hors service permanente d'une immobilisation nécessitant une sortie de ressources économiques;
- l'obligation résulte de l'acquisition, de la construction, du développement, de la mise en valeur et / ou de l'utilisation normale de l'immobilisation;
- il est prévu que des activités particulières de mise hors service soient réalisées;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable des coûts relatifs à cette obligation.

Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

L'évaluation initiale du passif est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance, qu'elle soit connue ou estimée.

Le passif comptabilisé est ajusté chaque année en fonction des nouvelles obligations, des coûts réels engagés, des révisions des estimations et de la charge de désactualisation. Ces ajustements sont comptabilisés à titre d'augmentation ou de diminution de la valeur comptable de l'immobilisation en cause. La valeur comptable ajustée de l'immobilisation est amortie prospectivement.

BAnQ est tenue de maintenir l'intégrité des bâtiments patrimoniaux qu'elle possède en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, chapitre P-9.002). La date probable de mise hors service de ces bâtiments est si éloignée dans le temps que la valeur actualisée de l'obligation afférente est négligeable. Les coûts de mise hors service de ces bâtiments seront réévalués au moment où la désignation patrimoniale sera retirée, une rénovation majeure planifiée, ou la démolition du bâtiment autorisée, le cas échéant.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

Incertitude relative à la mesure

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service des immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent les coûts estimés de mise hors service, le taux d'indexation de ces coûts estimés, le taux d'actualisation ainsi que la période d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de disposer de manière sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités d'amiante qui y sont contenues ainsi que de l'échéancier estimé des flux de trésorerie pour effectuer les travaux.

Des modifications apportées aux principales hypothèses, à la technologie utilisée ou à la réglementation pourraient entraîner des changements importants à l'évaluation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations comptabilisées.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers de BAnQ sont normalement employés pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le coût des immobilisations corporelles, à l'exception de celui des terrains qui n'est pas amorti, est amorti à partir de leur date d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative suivante :

Bâtiments	De 10 à 40 ans ¹
Stationnement	40 ans
Mobilier et équipement	De 4 à 10 ans
Équipements informatiques et de télécommunication	De 5 à 10 ans
Progiciels développés et logiciels	De 3 à 10 ans
Documents de bibliothèque et frais de reliure	De 3 à 10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Le coût des immobilisations corporelles comprend le prix d'achat, les frais d'installation et les frais de financement reliés à leur acquisition jusqu'à la date de leur mise en service ainsi que les coûts de mise hors service.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de BAnQ de fournir des biens et des services ou lorsque la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. La moins-value est portée à l'état des résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Les œuvres d'art ne sont pas comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles du fait qu'il est impossible de faire une estimation raisonnable des avantages économiques futurs se rattachant à ces biens. Leur coût est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel celles-ci sont acquises.

1. Les coûts de mise hors service d'immobilisations capitalisés dans la catégorie des bâtiments sont amortis sur une durée de 100 ans.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Collections

Les documents de bibliothèque sont destinés au prêt ou à la consultation courante et font partie des immobilisations corporelles. Compte tenu de leur nature particulière, les documents du fonds patrimonial, décrits à la note 5, sont exclus de la définition des immobilisations corporelles et ne sont pas comptabilisés à l'état de la situation financière. Les documents patrimoniaux acquis à l'encontre de paiements sont imputés aux résultats de l'exercice en cours. Les documents patrimoniaux acquis par donation dont la valeur est déterminée par expertise et, s'il y a lieu, sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada ou par le Conseil national d'évaluation des archives, ainsi que les dons n'ayant pas fait l'objet d'expertise et les documents patrimoniaux acquis par dépôt légal ne sont pas constatés dans les états financiers en raison de leur coût nul.

OPÉRATIONS INTERENTITÉS

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés selon leur valeur comptable. Quant aux services reçus gratuitement, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. CONTRIBUTIONS DE LA VILLE DE MONTRÉAL

BAnQ, antérieurement la Bibliothèque nationale du Québec, avait signé une entente-cadre le 26 janvier 2004 avec la Ville de Montréal et la ministre de la Culture et des Communications concernant l'acquisition, par la Bibliothèque nationale du Québec, de la collection de la Bibliothèque centrale de Montréal et des ressources matérielles afférentes, de même que la conservation, l'enrichissement et le traitement documentaire de la collection. Cette entente prévoyait également le prêt de personnel de la Ville de Montréal. Le 22 novembre 2021, BAnQ, la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications ont signé une nouvelle entente dont la date d'entrée en vigueur rétroactive était le 1^{er} janvier 2021. Cette entente produira ses effets entre les parties jusqu'au 31 décembre 2025. En décembre 2024, un avenant à cette entente a été signé. Cet avenant prolonge les effets de l'entente jusqu'au 31 décembre 2026 et modifie certaines clauses relatives à l'indexation de l'entente.

La somme versée par la Ville de Montréal correspond au montant de sa contribution après déduction du traitement et des avantages sociaux des employés que celle-ci a prêtés à BAnQ.

4. FRAIS FINANCIERS

	2025		2024	
Intérêts sur la dette	5 284 059	\$	4 844 091	\$
Intérêts sur emprunts	928 032		1 122 706	
Intérêts et frais bancaires	15 201		23 890	
Charge de désactualisation sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	6 805		7 079	
	6 234 097	\$	5 997 766	\$

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2025

5. FONDS PATRIMONIAL

Le fonds patrimonial de BAnQ contient deux grandes composantes, soit les collections patrimoniales et les fonds d'archives. Les collections patrimoniales comprennent les catégories suivantes de documents : livres, journaux, revues, enregistrements sonores, partitions, publications numériques et microformes, ainsi que les collections spéciales, particulières par leur rareté, leur support matériel ou leur format, qui comprennent les livres anciens, les estampes, les livres d'artistes et ouvrages de bibliophilie, les reliures d'art, les affiches, les programmes de spectacles, les cartes postales, les cartes géographiques, l'iconographie documentaire et les reproductions d'œuvres d'art. Les collections patrimoniales comprennent également des documents cinématographiques et télévisuels.

Le fonds patrimonial comprend également les archives des ministères et des organismes gouvernementaux depuis le Régime français, les archives judiciaires depuis 1644 et civiles (registres d'état civil, actes notariaux, greffes d'arpenteurs) ainsi que des archives privées (individus, familles, entreprises, industries, commerces, etc.). Aux documents textuels s'ajoutent des photographies, dessins et caricatures, gravures, cartes et plans, photographies aériennes, documents architecturaux, films et vidéos, bandes magnétiques et disques appartenant aux mêmes catégories.

Ces documents patrimoniaux ont une valeur culturelle et historique. Ils sont rassemblés en vue d'être conservés de manière permanente et diffusés. La valeur des documents patrimoniaux acquis par achat par BAnQ au cours de l'exercice s'établit à 332 302 \$ (373 269 \$ en 2024). De plus, la valeur des documents patrimoniaux acquis par donation par BAnQ au cours de l'exercice et dont la valeur est déterminée par expertise et, s'il y a lieu, sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada ou par le Conseil national d'évaluation des archives s'établit à 759 749 \$ (312 049 \$ en 2024).

6. TRÉSORERIE

Au 31 mars 2025, le taux d'intérêt des comptes courants de BAnQ était de 2,65 % (4,90 % en 2024). Afin d'assurer une bonne gestion de la trésorerie, BAnQ utilise aussi un compte bancaire à taux préférentiel pour gérer ses excédents de trésorerie. Le taux d'intérêt de ce compte bancaire était de 3,20 % (5,45 % en 2024).

7. DÉBITEURS

	2025		2024	
Contributions du gouvernement du Québec	780 954	\$	994 990	\$
Contributions de la Ville de Montréal	-		3 421 157	
Taxes à la consommation à recevoir	1 093 312		1 626 770	
Autres	1 269 971		1 492 168	
	3 144 237	\$	7 535 085	\$

8. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2025		2024	
Ville de Montréal	-	\$	10 528 345	\$
Fournisseurs	9 142 342		9 036 269	
Traitements	9 463 170		4 078 170	
Charges sociales	1 895 196		2 167 510	
	20 500 708	\$	25 810 294	\$

**BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2025**

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de BAnQ participent au Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des employés fédéraux intégrés auprès du gouvernement du Québec (RREFQ), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Ils sont administrés par Retraite Québec.

Au 1^{er} janvier 2025, le taux de cotisation au RREGOP est passé de 9,39 % à 9,09 % de la masse salariale admissible et le taux du RRPE et du RRAS, qui fait partie du RRPE, est demeuré le même à 12,67 % de la masse salariale admissible. Pour le RREFQ, il y a eu congé de primes pour les années civiles 2015 à 2025 inclusivement.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés. Les cotisations de BAnQ imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 3 225 869 \$ (4 030 771 \$ en 2024). Les obligations de BAnQ envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2025		2024	
Solde au début de l'exercice	2 536 343	\$	2 723 774	\$
Charges de l'exercice	1 563 543		1 001 442	
Prestations versées au cours de l'exercice	(1 821 284)		(1 188 873)	
Solde à la fin de l'exercice	2 278 602	\$	2 536 343	\$

BAnQ dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie qui engendre des obligations dont elle assume les coûts en totalité. Les fonctionnaires et les professionnels peuvent accumuler les journées non utilisées de congé de maladie auxquelles ils ont droit jusqu'à un maximum de 20 jours. Au 30 septembre, toute journée excédant ce maximum est payable à 100 % avant la fin de l'année civile. Il n'y a aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite. Les employés cadres n'accumulent pas de journées de congé de maladie, mais bénéficient de conditions d'utilisation du programme à l'égard des journées accumulées en date de leur promotion, le cas échéant.

Les obligations de ce programme augmentent au fur et à mesure que les employés fournissent des services à BAnQ, jusqu'à concurrence de la limite prescrite. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit les coûts du programme sur la durée moyenne de carrière active des employés. Le programme ne fait l'objet d'aucune capitalisation.

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base, notamment, des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes, au 31 mars 2025 :

	Taux d'indexation		Taux d'actualisation		Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	
	%	%	%	%		
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
RREGOP	De 2,50 à 3,50	De 2,00 à 2,30	De 0,00 à 4,26	De 0,00 à 4,47	De 0 à 14 ans	De 0 à 15 ans
RRPE et RRAS	De 2,50 à 3,50	2,50	4,13	4,32	12 ans	11 ans

**BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2025**

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour vacances

	2025		2024	
Solde au début de l'exercice	4 452 740	\$	4 673 594	\$
Charges de l'exercice	3 937 692		3 094 333	
Prestations versées au cours de l'exercice	(3 678 484)		(3 315 187)	
Solde à la fin de l'exercice	4 711 948	\$	4 452 740	\$

10. EMPRUNTS

BAnQ est autorisée par décret du gouvernement du Québec à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, jusqu'à concurrence d'un montant total de 165 918 660 \$ (98 590 057 \$ en 2024), aux fins suivantes :

	2025		2024	
Maintien et bonification d'actifs	30 315 453	\$	30 449 985	\$
Centre de collection et de conservation de Montréal	30 084 181		30 084 181	
Plan culturel numérique	3 267 350		5 868 100	
Ressources informationnelles	7 289 069		7 702 462	
Activités de numérisation des documents	5 050 000		-	
Réhabilitation de la bibliothèque Saint-Sulpice	20 200 000		-	
	96 206 053	\$	74 104 728	\$

Les sommes empruntées portent intérêt au taux moyen des bons du Trésor du Québec à trois mois majoré de deux points de base. Au 31 mars 2025, le taux d'intérêt sur les emprunts temporaires s'établit à 2,628 % (5,005 % au 31 mars 2024) et le solde de ces emprunts se répartit comme suit :

Emprunts sur marge de crédit auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec

	2025		2024	
Maintien et bonification d'actifs	12 063 944	\$	11 503 503	\$
Plan culturel numérique	2 238 106		3 910 601	
Ressources informationnelles	2 682 094		4 887 869	
Activités de numérisation des documents	2 538 922		-	
	19 523 066	\$	20 301 973	\$

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2025

11. DETTES

	2025	2024
Emprunts sur les billets à long terme auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec		
• Portant intérêt au taux de 3,271 %, échu au 1 ^{er} septembre 2024	-	\$ 1 854 545 \$
• Portant intérêt au taux de 2,171 %, échu au 1 ^{er} mars 2025	-	1 520 000
• Portant intérêt au taux de 2,662 %, remboursable par versements annuels de 2 587 594 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2024 et par un versement de 54 339 477 \$ le 1 ^{er} septembre 2025	53 608 366	56 161 145
• Portant intérêt au taux de 2,344 %, remboursable par versements annuels de 1 478 083 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2026	2 936 950	4 405 425
• Portant intérêt au taux de 2,573 %, remboursable par versements annuels de 1 314 407 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2027	2 611 729	3 917 590
• Portant intérêt au taux de 2,454 %, remboursable par versements annuels de 1 732 372 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2027	3 442 223	5 163 334
• Portant intérêt au taux de 3,005 %, remboursable par versements annuels de 1 433 015 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2028	4 271 100	5 694 800
• Portant intérêt au taux de 3,008 %, remboursable par versements annuels de 183 008 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2028	727 273	909 091
• Portant intérêt au taux de 2,314 %, remboursable par versements annuels de 1 024 128 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2029	4 076 440	5 095 550
• Portant intérêt au taux de 1,847 %, remboursable par versements annuels de 170 837 \$ jusqu'au 31 mars 2029	680 000	850 000
• Portant intérêt au taux de 1,345 %, remboursable par versements annuels de 255 199 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2030	1 270 000	1 524 000
• Portant intérêt au taux de 2,820 % remboursable par versements annuels de 2 875 605 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2031	17 172 540	20 034 630
• Portant intérêt au taux de 4,926 %, remboursable par versements annuels de 317 617 \$ jusqu'au 1 ^{er} avril 2031	2 205 532	2 520 608
• Portant intérêt au taux de 2,881 % remboursable par versements annuels de 508 138 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2031	3 540 250	4 046 000
• Portant intérêt au taux de 3,627 % remboursable par versements annuels de 2 753 159 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2032	21 921 760	24 661 980
• Portant intérêt au taux de 4,102 % remboursable par versements annuels de 360 977 \$ jusqu'au 1 ^{er} juin 2033	3 233 520	3 592 800
• Portant intérêt au taux de 4,255 % remboursable par versements annuels de 1 721 380 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2033	15 419 610	17 132 900
• Portant intérêt au taux de 4,052 % remboursable par versements annuels de 644 027 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2034	5 769 000	6 410 000
• Portant intérêt au taux de 3,989 % remboursable par versements annuels de 285 716 \$ jusqu'au 1 ^{er} juin 2034	2 575 000	-
• Portant intérêt au taux de 3,866 % remboursable par versements annuels de 1 956 244 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2034	19 470 500	-
	164 931 793	165 494 398

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2025

11. DETTES (suite)

	2025		2024
Emprunts sur les billets à long terme auprès de la Société québécoise des infrastructures			
• Portant intérêt au taux de 2,15 %, remboursable par versements mensuels de 3 952 \$ jusqu'au 31 juillet 2030 incluant les intérêts	238 744	\$	280 543 \$
• Portant intérêt au taux de 2,15 %, remboursable par versements mensuels de 3 735 \$ jusqu'au 31 octobre 2030 incluant les intérêts	235 622		274 920
• Portant intérêt au taux de 1,95 %, échu au 1 ^{er} mars 2025	-		23 424
• Portant intérêt au taux de 3,82 % remboursable par versements mensuels de 1 716 \$ jusqu'au 1 ^{er} novembre 2026 incluant les intérêts	33 197		-
• Portant intérêt au taux de 3,82 % remboursable par versements mensuels de 754 \$ jusqu'au 1 ^{er} février 2030 incluant les intérêts	40 507		-
• Portant intérêt au taux de 3,82 % remboursable par versements mensuels de 5 501 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2030 incluant les intérêts	300 992		-
	849 062		578 887
	165 780 855	\$	166 073 285
			\$

Tous les remboursements du capital et les intérêts des emprunts du fonds des activités financées par le Fonds de financement du Québec décrits ci-dessus sont garantis par une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur chacune des contributions accordées à BAnQ par le ministre de la Culture et des Communications au fur et à mesure que le capital et les intérêts sur les emprunts à long terme deviennent dus et payables en accord avec les modalités de chacun des emprunts, à l'exception de la dette pour la construction du stationnement au montant de 2 205 532 \$ (2 520 608 \$ en 2024). Les versements effectués au titre des contributions sont transmis directement au Fonds de financement.

Le montant des versements en capital à effectuer sur les dettes au cours des prochains exercices se détaille comme suit :

2026	73 493 022		\$
2027	19 150 713		
2028	14 616 707		
2029	13 188 219		
2030	11 814 164		
2031 et suivants	34 808 629		
	167 071 454		\$

**BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2025**

12. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

	2025	2024
Soldes au début de l'exercice		
Gouvernement du Québec	136 782 941	\$ 130 907 193
Ville de Montréal	-	-
Autres	391 325	645 743
	137 174 266	131 552 936
Contributions octroyées au cours de l'exercice		
Gouvernement du Québec	25 437 770	32 961 669
Ville de Montréal	2 475 128	-
Autres	295 707	152 265
	28 208 605	33 113 934
Virements aux résultats de l'exercice		
Gouvernement du Québec	(28 155 195)	(27 085 921)
Ville de Montréal	-	-
Autres	(455 666)	(406 683)
	(28 610 861)	(27 492 604)
Soldes à la fin de l'exercice		
Gouvernement du Québec	134 065 516	136 782 941
Ville de Montréal	2 475 128	-
Autres	231 366	391 325
Solde à la fin de l'exercice	136 772 010	\$ 137 174 266

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2025

13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Bâtiments	Stationnement	Mobilier et équipement	Équipements informatiques et de télécommunication	Progiciels développés et logiciels ¹	Documents de bibliothèque et frais de reliure	Améliorations locatives	2025 TOTAL	2024 TOTAL
Coût	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	13 746 483	106 850 120	7 749 078	29 552 537	35 443 934	56 256 266	136 716 738	2 521 134	388 836 290	370 031 398
Acquisitions	-	1 209 709	-	1 031 762	4 120 016	3 992 047	7 543 422	381 966	18 278 922	21 476 025
Réévaluation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	-	8 598	-	-	-	-	-	-	8 598	1 976
Cessions et radiations	-	-	-	(21 686)	(2 056 327)	(36 406)	(2 067 863)	-	(4 182 282)	(2 673 109)
Solde à la fin de l'exercice	13 746 483	108 068 427	7 749 078	30 562 613	37 507 623	60 211 907	142 192 297	2 903 100	402 941 528	388 836 290
Amortissement cumulé										
Solde au début de l'exercice	-	50 023 997	3 612 288	24 116 898	26 695 551	35 559 659	106 136 724	1 981 757	248 126 874	234 318 686
Amortissement de l'exercice	-	3 002 367	194 644	1 816 697	2 400 072	3 031 343	6 399 382	109 505	16 954 010	16 475 592
Cessions et radiations	-	-	-	(17 367)	(2 000 154)	-	(2 067 863)	-	(4 085 384)	(2 667 404)
Solde à la fin de l'exercice	-	53 026 364	3 806 932	25 916 228	27 095 469	38 591 002	110 468 243	2 091 262	260 995 500	248 126 874
Valeur comptable nette au 31 mars 2025										
	13 746 483	55 042 063	3 942 146	4 646 385	10 412 154	21 620 905	31 724 054	811 838	141 946 028	
Valeur comptable nette au 31 mars 2024										
	13 746 483	56 826 123	4 136 790	5 435 639	8 748 383	20 696 607	30 580 014	539 377		140 709 416

1. Des progiciels développés à l'interne, d'une valeur capitalisée de 6 692 960 \$, étaient en voie de réalisation au 31 mars 2025 (4 962 564 \$ au 31 mars 2024).

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2025

14. EXCÉDENT CUMULÉ

L'excédent cumulé inclut un montant de 13 746 483 \$ (13 746 483 \$ en 2024) lié aux terrains.

15. DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES FLUX DE TRÉSORERIE

	2025		2024
Intérêts payés	5 902 573	\$	5 596 826
Opérations relatives aux activités d'investissement en immobilisations			
Acquisition d'immobilisations corporelles présentées dans les créditeurs et les charges à payer	3 804 983	\$	4 406 999

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

BAnQ est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à un contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, à leurs proches parents, ainsi qu'aux entités dont une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du conseil de direction.

BAnQ n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aucune transaction n'a été conclue entre BAnQ et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités dont ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

17. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, BAnQ est exposée à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer adéquatement les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les effets potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. BAnQ est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Les instruments financiers qui exposent BAnQ à un risque de crédit sont composés de la trésorerie et des débiteurs (à l'exception des taxes à la consommation à recevoir).

Le risque de crédit associé à la trésorerie est essentiellement réduit au minimum puisque celle-ci est investie auprès d'institutions financières réputées.

BAnQ n'est pas exposée à un risque de crédit significatif en ce qui concerne ses débiteurs puisque la majorité de ceux-ci sont des apparentés inclus dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec ou de la Ville de Montréal. Ainsi, le risque de crédit est faible compte tenu de l'assurance élevée du recouvrement de ces débiteurs.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, une charge pour créances douteuses de 41 737 \$ (0 \$ en 2024) a été comptabilisée à l'état des résultats, attribuable principalement aux débiteurs dont les comptes étaient en souffrance. BAnQ est d'avis que les provisions pour perte de crédit sont suffisantes pour couvrir le risque de non-paiement et estime que la qualité du crédit des actifs financiers qui ne sont ni dépréciés ni en souffrance au 31 mars 2025 est bonne.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2025

17. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

La valeur comptable de la trésorerie, des débiteurs et des contributions à recevoir du gouvernement du Québec représentant l'exposition maximale de BAnQ au risque de crédit se détaille comme suit :

	2025		2024	
Trésorerie	29 376 563	\$	36 650 186	\$
Débiteurs	2 050 925		5 908 315	
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	188 689 840		187 342 444	
	220 117 328	\$	229 900 945	\$

Le classement chronologique des débiteurs, à l'exception de la provision pour créances douteuses, se détaille comme suit :

	2025		2024	
Courants	236 476	\$	3 426 348	\$
0 à 30 jours	1 654 418		1 993 926	
31 à 60 jours	140 344		480 625	
61 à 90 jours	1 829		1 221	
91 jours et plus	62 513		9 643	
	2 095 580	\$	5 911 763	\$

La provision pour créances douteuses se détaille comme suit :

	2025		2024	
Solde au début de l'exercice	(3 448)	\$	(6 958)	\$
Charge de l'exercice	(41 737)		-	
Montants radiés et recouvrés	530		3 510	
Solde à la fin de l'exercice	(44 655)	\$	(3 448)	\$

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2025

17. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

La valeur comptable de la trésorerie, des débiteurs et des contributions à recevoir du gouvernement du Québec représentant l'exposition maximale de BAnQ au risque de crédit se détaille comme suit :

	2025		2024	
Trésorerie	29 376 563	\$	36 650 186	\$
Débiteurs	2 050 925		5 908 315	
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	188 689 840		187 342 444	
	220 117 328	\$	229 900 945	\$

Le classement chronologique des débiteurs, à l'exception de la provision pour créances douteuses, se détaille comme suit :

	2025		2024	
Courants	236 476	\$	3 426 348	\$
0 à 30 jours	1 654 418		1 993 926	
31 à 60 jours	140 344		480 625	
61 à 90 jours	1 829		1 221	
91 jours et plus	62 513		9 643	
	2 095 580	\$	5 911 763	\$

La provision pour créances douteuses se détaille comme suit :

	2025		2024	
Solde au début de l'exercice	(3 448)	\$	(6 958)	\$
Charge de l'exercice	(41 737)		-	
Montants radiés et recouvrés	530		3 510	
Solde à la fin de l'exercice	(44 655)	\$	(3 448)	\$

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2025

17. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que BAnQ ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que BAnQ ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

BAnQ considère qu'elle détient suffisamment de liquidités et de facilités de crédit pour avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant.

Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à BAnQ les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les remplir pour l'un ou l'autre des emprunts à court terme.

Afin d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts à long terme du fonds des opérations, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à BAnQ les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les respecter pour ces emprunts.

Les flux de trésorerie contractuels non actualisés représentant les versements d'intérêts et de capital relativement aux passifs financiers de l'entité se détaillent comme suit :

Au 31 mars 2025	Moins d'un an	De 1 an à 3 ans	De 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer	18 605 512 \$	- \$	- \$	- \$	18 605 512 \$
Intérêts courus à payer	1 099 567	-	-	-	1 099 567
Provision pour vacances	4 711 948	-	-	-	4 711 948
Emprunts	19 523 066	-	-	-	19 523 066
Dettes	76 858 007	54 836 650	26 229 526	25 194 624	183 118 807
	120 798 100 \$	54 836 650 \$	26 229 526 \$	25 194 624 \$	227 058 900 \$

Au 31 mars 2024	Moins d'un an	De 1 an à 3 ans	De 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer	23 642 784 \$	- \$	- \$	- \$	23 642 784 \$
Intérêts courus à payer	916 105	-	-	-	916 105
Provision pour vacances	4 452 740	-	-	-	4 452 740
Emprunts	20 301 973	-	-	-	20 301 973
Dettes	26 852 325	108 288 018	23 165 742	25 541 095	183 847 180
	76 165 927 \$	108 288 018 \$	23 165 742 \$	25 541 095 \$	233 160 782 \$

**BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2025**

17. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix de marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. BAnQ est exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Pour les dettes, lesquelles portent intérêt à un taux fixe, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur de celles-ci. Toutefois, puisque les dettes sont comptabilisées au coût après amortissement et que BAnQ prévoit les rembourser selon l'échéancier prévu, elle n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt.

Les emprunts portent intérêt à un taux variable et exposent donc BAnQ à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt. Puisque les intérêts sur les emprunts seront pris en charge par le gouvernement du Québec advenant l'inexécution de ses obligations par BAnQ, celle-ci n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt.

18. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de BAnQ concernent le désamiantage des bâtiments.

BAnQ détient un bâtiment patrimonial pour lequel la valeur comptable de l'obligation liée à la mise hors service est négligeable.

Évolution des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

	2025		2024
Solde au début de l'exercice	133 615	\$	124 560
Charge de désactualisation	6 805		7 079
Révision des estimations	8 598		1 976
Solde à la fin de l'exercice	149 018	\$	133 615

Le désamiantage des bâtiments, dont l'échéancier des travaux est inconnu, représente 100 % du passif total relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Les principales hypothèses utilisées pour cette obligation sont les suivantes :

Désamiantage	2025	2024
Taux d'actualisation	4,73%	4,98%
Période d'actualisation ¹	33 ans	34 ans
Taux d'inflation	2,50%	2,57%

Les coûts estimatifs non actualisés pour réaliser les activités de mise hors service au 31 mars 2025 et inclus dans l'évaluation du passif s'élèvent à 3 155 810 \$ (3 037 960 \$ au 31 mars 2024).

1. La période d'actualisation présentée tient compte de la durée estimative des travaux de mise hors service qui s'échelonne en général sur une période de moins d'un an.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2025

19. PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS

Dans le cadre de négociations pour la vente d'une parcelle du terrain de la Grande Bibliothèque, une étude de caractérisation environnementale a été effectuée par l'acquéreur éventuel. Cette étude a signalé la présence de contaminants. Il s'agit d'hydrocarbures pétroliers et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques et/ou de métaux provenant d'usages antérieurs du site.

Compte tenu de la présence d'une offre d'achat conditionnelle pour le terrain, BAnQ ne prévoit pas que des avantages économiques seront abandonnés. Ainsi, aucun passif au titre des sites contaminés n'a été comptabilisé.

20. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

BAnQ s'est engagée à verser des sommes en vertu de contrats de biens et services échéant à diverses dates jusqu'au 31 mars 2030 pour un montant total de 21 087 588 \$. Les versements s'établissent comme suit pour les prochains exercices :

2026	10 247 801	\$
2027	7 504 380	
2028	2 812 454	
2029	335 622	
2030	187 331	
	21 087 588	\$

129 Code d'éthique et de déontologie
des administrateurs (R-11)



Code d'éthique et de déontologie des administrateurs (R-11)

Modifié le 20 mars 2025 (RÉS CA-2025-09)

Modifié le 28 juin 2017 (RÉS CA-2017-19)

Adopté le 22 septembre 2016 (RÉS CA-2016-27)

PRÉAMBULE	130
1. DÉFINITIONS	130
2. DISPOSITIONS GÉNÉRALES	131
3. PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE	132
4. ACTIVITÉS POLITIQUES	133
5. DEVOIRS ET OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS EU ÉGARD AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS	134
A. PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS	134
B. DÉNONCIATION ET ABSTENTION	134
C. DISPENSES	136
D. RÈGLES PARTICULIÈRES POUR LES ADMINISTRATEURS RECOMMANDÉS PAR LA VILLE DE MONTRÉAL OU LA REPRÉSENTANT	136
6. RÈGLES PARTICULIÈRES À LA RÉMUNÉRATION DU PDG	136
7. APPLICATION DU CODE	137
8. PROCESSUS DISCIPLINAIRE	139
9. REGISTRE DES ADHÉSIONS AU CODE ET DÉCLARATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS DES ADMINISTRATEURS	139
10. ENTRÉE EN VIGUEUR	139
ANNEXE I Procédure de délibérations relative aux conflits d'intérêts	140
ANNEXE II Déclaration d'adhésion au code d'éthique et de déontologie des administrateurs	141
ANNEXE III Formulaire de déclaration d'intérêts	142

PRÉAMBULE

Considérant que les membres du conseil d'administration de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (ci-après « BAnQ ») doivent se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (ci-après « le Règlement ») adopté en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ, c. M-30, art. 3.0.1 et 3.0.2) ainsi qu'en vertu de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (RLRQ, c. G-1.02, art. 15, al. 4) ;

Considérant que ces lois et le Règlement prévoient des principes d'éthique et des règles de déontologie applicables aux Administrateurs de BAnQ ;

Considérant que les membres du conseil d'administration souhaitent préciser les modalités d'application de ces lois et du Règlement et ajouter à ces normes légales des paramètres additionnels propres à BAnQ ;

Considérant qu'aucune des dispositions du présent code ne doit être interprétée comme ayant pour effet de restreindre la portée de ces dispositions législatives ou réglementaires ;

Considérant que BAnQ s'est dotée d'outils nécessaires pour assurer la mise en application de ce code ;

Les membres du conseil d'administration de BAnQ adoptent le code d'éthique et de déontologie qui suit.

La forme masculine désigne aussi bien les femmes que les hommes ;
l'emploi du masculin a pour but de faciliter la lecture du texte.

1. DÉFINITIONS

- 1.1. Dans le présent code, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :
- a) « Administrateurs » : les membres du conseil d'administration au sens de la Loi sur BAnQ ;
 - b) « Conflit d'intérêts » : toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle dans laquelle un Administrateur pourrait être porté à favoriser une personne (y compris lui-même et les personnes auxquelles il est lié) au détriment d'une autre ainsi que toute situation susceptible de porter atteinte à la loyauté, à l'intégrité ou au jugement d'un Administrateur ;
 - c) « Conseil » : le conseil d'administration de BAnQ ;
 - d) « Contrat » : comprend un contrat projeté ;
 - e) « Contrôle » ou « Contrôlent » : détient directement ou indirectement des valeurs mobilières, y compris des parts sociales, conférant plus de 50 % des droits de vote ou de participation, sans que ce droit dépende de la survenance d'un événement particulier, ou permettant d'élire la majorité des Administrateurs ;
 - f) Supprimé ;
 - g) « Entreprise » : toute forme que peut prendre l'organisation de la production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier et tout regroupement visant à promouvoir certaines valeurs, intérêts ou opinions ou à exercer une influence sur les autorités publiques ; toutefois, cela ne comprend pas BAnQ ni une association ou un regroupement sans but lucratif qui ne présente aucun lien financier avec BAnQ ni d'incompatibilité avec les objets de BAnQ ;
 - h) « Entreprise liée » : désigne toute personne morale et toute société à l'égard desquelles BAnQ détient directement ou indirectement des valeurs mobilières, incluant des parts sociales, conférant plus de 10 % des droits de vote ou de participation ;

- i) « Information confidentielle » : toute information ayant trait à BAnQ, aux tendances d'une industrie ou d'un secteur ou toute information de nature stratégique qui n'est pas connue du public et qui, si elle était connue d'une personne qui n'est pas un Administrateur, serait susceptible de lui procurer un avantage quelconque ou de compromettre la réalisation d'une opération à laquelle BAnQ participe;
- j) « Loi sur BAnQ » : la *Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec* (RLRQ, c. B-1.2), telle qu'amendée et modifiée à l'occasion;
- k) « Lois » : la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ, c. M-30, art. 3.0.1 et 3.0.2) et la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (RLRQ, c. G-1.02, art.15, al. 4);
- l) « Personnes liées » : les personnes ayant un lien avec un Administrateur par le sang, le mariage, l'union civile, l'union de fait ou l'adoption;
Aux fins du présent Code, sont également liées à l'Administrateur l'enfant d'une personne ayant un lien avec lui par le mariage, l'union civile, l'union de fait ou l'adoption, un membre de sa famille immédiate vivant sous le même toit, une personne à laquelle il est associé ou la société de personnes dont il est associé, une personne morale dont il détient directement ou indirectement 10 % ou plus d'une catégorie de titres comportant droit de vote, une personne morale qui est contrôlée par lui-même ou par une personne liée au sens de la présente définition ou par un groupe de ces personnes agissant conjointement; toute personne qu'il pourrait être porté à favoriser en raison de sa relation avec elle ou avec un tiers, de son statut, de son titre ou autre;
- m) « Président-directeur général » ou « PDG » : la personne nommée par le gouvernement pour occuper cette fonction en vertu de la Loi sur BAnQ. Le PDG fait partie des administrateurs;
- n) « Règlement » : le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (RLRQ, c.M-30, art. 3.0.1 et 3.0.2) adopté en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*;
- o) « Règles de gouvernance et de régie interne » : le Règlement de gouvernance et de régie interne (R-1) adopté par BAnQ tel qu'amendé ou modifié de temps à autre;
- p) « Secrétaire du Conseil » : la personne qui exerce la fonction de secrétaire du conseil d'administration de BAnQ.

2. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 2.1. Le présent Code a pour objet d'établir les principes d'éthique et les règles de déontologie de BAnQ. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de BAnQ, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion. Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des Administrateurs.
- 2.2. Le présent Code s'applique aux Administrateurs de BAnQ. Il s'applique également au Secrétaire du Conseil relativement aux actes accomplis à ce titre. Plus précisément, le présent Code s'applique lors de l'utilisation de tout outil informatique ou média social par un Administrateur. Dans ce dernier cas, les principes énoncés dans la Politique de BAnQ en matière d'utilisation des médias sociaux par les employés s'appliquent, avec les adaptations nécessaires, aux Administrateurs de BAnQ.
- 2.3. Le présent Code est établi conformément aux Lois, au Règlement et aux Règles de gouvernance et de régie interne de BAnQ. Il reflète et, le cas échéant, complète les dispositions de ces derniers.
- 2.4. Aux termes du présent Code, le fait d'être membre actif ou dirigeant de la Fondation de BAnQ ne peut entraîner un Conflit d'intérêts.

3. PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

3.1. L'Administrateur est nommé pour contribuer à la réalisation de la mission de BAnQ. Dans le cadre de son mandat, il doit mettre à profit ses connaissances, ses aptitudes, son expérience et son intégrité de manière à favoriser l'accomplissement efficient, équitable et efficace des objectifs assignés à BAnQ par la Loi sur BAnQ et la bonne administration des biens qu'elle possède comme mandataire de l'État.

Sa contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité. Il doit entretenir à l'égard de toute personne et de BAnQ des relations fondées sur le respect, la coopération et le professionnalisme.

3.2. L'Administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi sur BAnQ, les Lois et le Règlement ainsi que ceux établis par le présent code. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent aux Administrateurs. Ils doivent, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.

L'Administrateur qui représente BAnQ ou qui, à la demande de BAnQ, exerce des fonctions d'Administrateur ou de dirigeant dans un autre organisme ou une Entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

3.3. Dans l'exercice de ses fonctions, l'Administrateur doit maintenir à jour ses connaissances et exercer un jugement professionnel indépendant, dans le meilleur intérêt de BAnQ. Il a le devoir de prendre connaissance du présent code, des lois et des règlements applicables ainsi que des politiques, directives et règles fixés par BAnQ, d'en promouvoir le respect et de s'y conformer.

3.4. L'Administrateur doit consacrer le temps nécessaire à la maîtrise des dossiers soumis au Conseil et à ses comités.

3.5. L'Administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, respecter la mission de BAnQ et se tenir bien informé sur ses activités. Sa présence à des activités organisées par BAnQ assure une rétroaction informée sur les dossiers de BAnQ.

3.6. L'Administrateur ne doit pas confondre les biens de BAnQ avec les siens; il ne doit pas utiliser, à son profit ou au profit de tiers les biens de BAnQ ni l'Information confidentielle obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Ces obligations subsistent même après qu'il a cessé d'occuper ses fonctions.

3.7. L'Administrateur ne doit rechercher, dans l'exercice de ses fonctions, que l'intérêt de BAnQ à l'exclusion de son propre intérêt et de celui de tiers.

3.8. L'Administrateur ne peut, directement ou indirectement solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même, pour une Personne liée ou pour un tiers. Il ne peut pas non plus accorder une faveur ou un avantage indu à un tiers. Il ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou avantage autres que ceux d'une valeur modeste et d'usage.

Tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage ne correspondant pas à ces critères doit être retourné au donneur ou remis à l'État.

3.9. L'Administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le Conseil peut être appelé à prendre.

3.10. L'Administrateur se doit de respecter les restrictions et d'appliquer les mesures de protection au regard de l'Information confidentielle. Il ne doit communiquer de l'Information confidentielle qu'aux personnes autorisées à la connaître. Il a la responsabilité de prendre des mesures visant à protéger la confidentialité des informations auxquelles il a accès.

- 3.11. L'Administrateur est tenu à la discrétion quant à toute Information confidentielle dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue. En outre, les délibérations du Conseil, les positions défendues par ses membres ainsi que les votes de ces derniers sont confidentiels.
- 3.12. L'Administrateur qui assume des obligations vis-à-vis d'autres entités peut parfois se trouver en situation de Conflits d'intérêts. Dans le cas où le présent code ne prévoit pas la situation, il doit déterminer si son comportement respecte ce à quoi BAnQ peut raisonnablement s'attendre d'un Administrateur dans ces circonstances. Il doit également déterminer si une personne raisonnablement bien informée conclurait que ses intérêts dans l'autre entité risquent d'influencer ses décisions et de nuire à son objectivité et à son impartialité dans l'exercice de ses fonctions à BAnQ.
- 3.13. Dans un délai raisonnable après son entrée en fonction, un Administrateur doit organiser ses affaires personnelles de manière à ce qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions, et à éviter les intérêts incompatibles avec les intérêts de BAnQ ou les Conflits d'intérêts entre ses intérêts personnels et les obligations liées à ses fonctions. Il doit prendre, le cas échéant, toute mesure nécessaire pour se conformer aux dispositions du présent code.
- 3.14. L'Administrateur ne peut, dans l'exercice de ses fonctions, traiter avec une personne qui a cessé d'être Administrateur ou Dirigeant de BAnQ depuis moins d'un an si cette dernière agit pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle BAnQ est partie et sur laquelle cette personne détient de l'information non disponible au public.

- 3.15. Après avoir cessé d'exercer ses fonctions, nul Administrateur ne doit divulguer une Information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'Information confidentielle non disponible au public concernant BAnQ ou un autre organisme ou Entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la date de cessation de ses fonctions.

Dans l'année qui suit cette date, il lui est interdit d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle BAnQ est partie et sur laquelle il détient de l'Information confidentielle non disponible au public.

- 3.16. L'Administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations partisans.
- 3.17. Le président du Conseil ou le PDG doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

4. ACTIVITÉS POLITIQUES

- 4.1. Le PDG qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique électorale doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.
- Tout autre Administrateur de BAnQ qui a une telle intention doit en informer le président du Conseil.
- 4.2. Le président du Conseil ou le PDG qui veut se porter candidat à une charge publique électorale doit se démettre de ses fonctions.
- 4.3. L'Administrateur de BAnQ autre que le président du Conseil ou le PDG qui veut se porter candidat à la charge de député à l'Assemblée nationale ou de député à la Chambre des communes du Canada dont l'exercice sera probablement à temps plein ou partiel doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.

4.4. L'Administrateur de BAnQ autre que le président du Conseil ou le PDG qui veut se porter candidat à une charge publique électorale non visée à l'article 4.3 dont l'exercice sera probablement à temps plein ou à temps partiel, mais dont la candidature sera susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.

4.5. L'Administrateur de BAnQ autre que le président du Conseil ou le PDG qui obtient un congé sans rémunération conformément à l'article 4.3 ou 4.4 du présent code a le droit de reprendre ses fonctions au plus tard le trentième jour qui suit la date de clôture des mises en candidature, s'il n'est pas candidat, ou, s'il est candidat, au plus tard le trentième jour qui suit la date à laquelle une autre personne est proclamée élue.

4.6. L'Administrateur, autre que le président du Conseil, qui est élu à une charge de député à l'Assemblée nationale ou à la Chambre des communes du Canada et qui accepte son élection doit se démettre immédiatement de ses fonctions d'Administrateur public de BAnQ.

5. DEVOIRS ET OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS EU ÉGARD AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS

A. PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

5.1. L'Administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations liées à ses fonctions ou dans une situation jetant un doute raisonnable sur sa capacité d'exercer ses fonctions avec une loyauté sans partage.

L'Administrateur doit éviter de se trouver dans une situation où lui ou une Personne liée pourrait tirer, directement ou indirectement, profit d'un Contrat conclu par BAnQ ou de l'influence du pouvoir de décision de cet Administrateur, selon le cas, en raison des fonctions qu'il occupe au sein de BAnQ.

Le PDG doit également éviter d'occuper des fonctions ou d'être lié par des engagements qui l'empêchent de consacrer à ses fonctions à BAnQ le temps et l'attention que requiert leur exercice normal.

5.2. Le PDG ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une Entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de BAnQ

Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence. Dans l'intervalle, les articles 5.3, 5.4, 5.6 et 5.9 s'appliquent.

Tout autre Administrateur ayant un intérêt dans une Entreprise doit, sous peine de révocation, se conformer aux dispositions des articles 5.3, 5.4, 5.6 et 5.9.

B. DÉNONCIATION ET ABSTENTION

5.3. L'Administrateur qui :

- a) est partie à un Contrat avec BAnQ ; ou
- b) a un intérêt direct ou indirect dans une Entreprise partie à un Contrat avec BAnQ ou est Administrateur ou Dirigeant ou employé de cette Entreprise ;
- c) doit divulguer par écrit au président du Conseil la nature et l'étendue de son intérêt.

Il en est de même de l'Administrateur qui a un autre intérêt direct ou indirect dans toute question considérée par le Conseil.

L'Administrateur doit s'abstenir de délibérer et de voter sur toute question reliée à cet intérêt et éviter de tenter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit également se retirer de la réunion pour la durée des délibérations et du vote sur cette question. Ce fait doit être consigné au procès-verbal des délibérations du Conseil.

- 5.4. La divulgation requise à l'article 5.3 se fait lors de la première réunion :
- a) au cours de laquelle le Contrat ou la question est à l'étude;
 - b) suivant le moment où l'Administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le Contrat ou la question en acquiert un;
 - c) suivant le moment où l'Administrateur acquiert un intérêt dans le Contrat déjà conclu; ou
 - d) suivant le moment où devient Administrateur toute personne ayant un intérêt dans un Contrat ou une question sous étude.

5.5. Supprimé.

5.6. L'Administrateur doit effectuer la divulgation requise à l'article 5.3 dès qu'il a connaissance d'un Contrat visé par cet article qui, dans le cadre des activités normales de BAnQ, ne requiert pas l'approbation des Administrateurs.

5.7. Les articles 5.3 à 5.6 s'appliquent également lorsque l'intérêt est détenu par une Personne liée à l'Administrateur.

5.8. L'Administrateur doit dénoncer par écrit au président du Conseil les droits qu'il peut faire valoir contre BAnQ, en indiquant leur nature et leur valeur, dès la naissance de ces droits ou dès qu'il en a connaissance.

5.9. L'Administrateur doit remettre au président du Conseil, dans les trente (30) jours de sa nomination et avant le 30 septembre de chaque année, une déclaration en la forme revue de temps à autre par BAnQ contenant les informations suivantes :

- a) le nom de toute Entreprise publique dont il détient plus d'un pourcent (1 %) des valeurs mobilières ou des biens, y compris des parts sociales;
- b) le nom de toute Entreprise privée dont il détient plus de dix pourcent (10 %) des valeurs mobilières ou des biens, y compris des parts sociales;

- c) le nom de toute Entreprise pour laquelle il exerce des fonctions ou dans laquelle il a un intérêt direct ou indirect sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif;
- d) le nom de son employeur et de la personne morale, de la société de personnes ou de l'Entreprise dont il est propriétaire, actionnaire, administrateur, dirigeant ou contrôleur; et,
- e) à l'exception de la Fondation de BAnQ, le nom de toute association ou toute Entreprise œuvrant dans un domaine lié à BAnQ dans laquelle il exerce des fonctions d'administrateur ou de dirigeant ou une influence significative ainsi que les objectifs visés par cette association ou cette Entreprise.

L'Administrateur qui n'est concerné par aucune des dispositions des paragraphes a) à e) doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au président du Conseil.

L'Administrateur doit également produire une telle déclaration dans les trente (30) jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu.

Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle.

5.10. Le vote d'un Administrateur donné en contravention des dispositions du présent code ou alors que l'Administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par l'article 5.9 ne peut être déterminant.

5.11. Le président du Conseil remet les déclarations reçues en application des articles 5.3 à 5.9 au Secrétaire du Conseil de BAnQ qui les tient à la disposition du comité de gouvernance et d'éthique si requis dans le cadre de l'exercice de son mandat.

De plus, le Secrétaire du Conseil de BAnQ avise le président du Conseil et le comité de gouvernance et d'éthique de tout manquement aux obligations prévues aux articles 5.3 à 5.9 dès qu'il en a connaissance.

5.12. L'Administrateur peut aviser le Secrétaire du Conseil de BAnQ à l'avance qu'il souhaitera se retirer des discussions du Conseil ou d'un comité si y sont abordées les activités de certaines sociétés ou autres entités.

5.13. Dans tous les cas où un sujet peut susciter un Conflit d'intérêts lié à la fonction ou à la personne d'un Administrateur ou si le Conseil ou un comité aborde des questions concernant une société ou entité déclarée par l'Administrateur conformément à l'article 5.12, le Secrétaire du Conseil applique la procédure de délibérations relative aux Conflits d'intérêts prévue à l'annexe I du présent code.

5.14. L'Administrateur qui est membre du comité de vérification du Conseil ne peut avoir un intérêt dans BAnQ. Il ne peut, en outre, accepter de BAnQ des honoraires en contrepartie de consultation, de services-conseils ou tout autre service semblable.

C. DISPENSES

5.15. Le présent code ne s'applique pas :

- a) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel l'Administrateur ne participe ni directement ni indirectement ;
- b) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans aucun droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition ;
- c) à la détention du nombre minimal d'actions requises pour être éligible comme Administrateur d'une personne morale ;
- d) à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'Administrateur qui n'exerce pas une fonction à temps plein au sein de BAnQ ;
- e) à un Contrat d'assurance responsabilité des Administrateurs ; ou
- f) à la détention de titres émis ou garantis par un gouvernement ou une municipalité à des conditions identiques pour tous.

5.16. Le présent code n'a pas pour effet d'empêcher le PDG de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de BAnQ par lesquelles il serait visé.

D. RÈGLES PARTICULIÈRES POUR LES ADMINISTRATEURS RECOMMANDÉS PAR LA VILLE DE MONTRÉAL OU LA REPRÉSENTANT

5.17. Outre les situations de Conflits d'intérêts direct ou indirect qu'il doit éviter et dénoncer, ne constitue pas un Conflit d'intérêts en vertu du présent code, le fait pour l'Administrateur, membre d'office à titre de bibliothécaire en chef de la Ville de Montréal, ou pour les deux Administrateurs recommandés par la Ville de Montréal, membres du Conseil conformément à l'article 4.1 de la Loi sur BAnQ (RLRQ c- B.1.2.), qui participe à toute délibération du Conseil de BAnQ sur toute matière touchant les intérêts de la Ville de Montréal et de ses bibliothèques en autant que cet Administrateur ne siège pas au conseil municipal ou au Comité exécutif de la Ville de Montréal.

Toutefois, lors de toute discussion ou délibération touchant une matière faisant l'objet de négociations entre BAnQ et la Ville, l'Administrateur désigné par la Ville doit se retirer.

6. RÈGLES PARTICULIÈRES À LA RÉMUNÉRATION DU PDG

6.1. Le PDG qui a quitté ses fonctions, qui a reçu ou qui reçoit une allocation ou une indemnité de départ et qui occupe une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir pendant cette période

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement ou il peut continuer de recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

6.2. Le PDG qui a cessé d'exercer ses fonctions, qui a bénéficié de mesures dites de départ assisté et qui, dans les deux ans qui suivent son départ, accepte une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public doit rembourser la somme correspondant à la valeur des mesures dont il a bénéficié jusqu'à concurrence du montant de la rémunération reçue, du fait de ce retour, durant cette période de deux ans.

7.5. Le comité de gouvernance et d'éthique peut recommander au Conseil, aux conditions qu'il détermine, de dispenser un Administrateur d'une ou de plusieurs dispositions du présent code, s'il est d'avis que cette dispense ne porte pas atteinte à l'objet du présent code décrit à l'article 2.1, et que les dispositions de la Loi sur BAnQ et du Règlement sont respectées.

Le Secrétaire du Conseil appuie le comité dans cette fonction.

7.6. Le comité peut donner des avis aux Administrateurs sur l'interprétation des dispositions du présent code et leur application à des cas particuliers, même hypothétiques. Il n'est pas tenu de limiter un avis aux termes contenus dans la demande.

7.7. Le comité de gouvernance et d'éthique doit :

- a) réviser annuellement le présent code et soumettre toute modification au Conseil pour approbation ;
- b) engager et encadrer le processus d'élaboration et d'évaluation du code d'éthique et de déontologie ;
- c) assurer la formation et l'information des Administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du présent code ;
- d) donner son avis et fournir son soutien au Conseil et à tout Administrateur confronté à une situation problématique ;
- e) traiter toute demande d'information relative au présent code ;
- f) faire enquête sur toute irrégularité au présent code, de sa propre initiative ou sur réception d'allégations.

7. APPLICATION DU CODE

7.1. L'Administrateur s'engage à prendre connaissance du présent code et à le respecter, de même que toute directive ou instruction particulière qui pourrait être fournie quant à son application. Il doit de plus confirmer annuellement leur adhésion au code.

En cas de doute sur la portée ou l'application d'une disposition, il appartient à l'Administrateur de consulter le comité de gouvernance et d'éthique.

7.2. Dans les trente (30) jours de l'adoption du présent code par le Conseil, chaque Administrateur doit remettre au président du Conseil et au secrétaire général de BAnQ la déclaration d'adhésion contenue à l'annexe II. Chaque nouvel Administrateur doit faire de même dans les trente (30) jours de sa nomination à ce poste.

7.3. Le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour l'application du présent code à l'égard du président du Conseil et des Administrateurs, y compris le PDG.

7.4. Le président du Conseil est l'autorité compétente à l'égard du Secrétaire du Conseil.

- 7.8. Le comité de gouvernance et d'éthique peut consulter des conseillers ou experts externes sur toute question qu'il juge à propos, ainsi qu'en recevoir des avis.
- 7.9. Le comité de gouvernance et d'éthique et l'autorité compétente concernée préservent l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Ils ne peuvent être contraints de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.
- 7.10. Le Secrétaire du Conseil assiste le comité de gouvernance et d'éthique et le président du Conseil dans leurs travaux concernant l'application du présent code.
- Il tient des archives où il conserve notamment les déclarations, divulgations et attestations qui doivent être transmises en vertu du présent code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs en matière d'éthique et de déontologie. En outre, il doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par l'Administrateur en application du présent code.
- 7.11. L'Administrateur qui connaît ou soupçonne l'existence d'une violation au présent code, y compris une utilisation ou une communication irrégulière d'information confidentielle ou un Conflit d'intérêts non divulgué, doit la dénoncer au comité de gouvernance et d'éthique.
- Cette dénonciation doit être faite de façon confidentielle et devrait contenir l'information suivante :
- a) l'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation ;
 - b) la description de la violation ;
 - c) la date ou la période de survenance de la violation ;
 - d) une copie de tout document qui soutient la dénonciation.
- 7.12. Un Administrateur de BAnQ peut, de sa propre initiative, déposer une plainte contre un Administrateur auprès de l'autorité compétente.
- 7.13. Afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'autorité compétente peut relever provisoirement de ses fonctions l'Administrateur à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie.
- 7.14. Lorsqu'un manquement à l'éthique ou à la déontologie est reproché à un Administrateur, le comité de gouvernance et d'éthique est chargé de recueillir toute information pertinente. Il fait rapport de ses constatations à l'autorité compétente concernée et lui recommande les mesures appropriées, s'il y a lieu.
- 7.15. Un Administrateur ne contrevient pas aux dispositions du présent code s'il a préalablement obtenu un avis favorable du comité de gouvernance et d'éthique, aux conditions suivantes :
- a) l'avis a été obtenu avant que les faits sur lesquels il se fonde ne se réalisent ;
 - b) l'avis a été déposé auprès du Conseil ;
 - c) les faits pertinents ont tous été dévoilés au comité de gouvernance et d'éthique de façon exacte et complète ; et
 - d) l'Administrateur s'est conformé à toutes les prescriptions de l'avis.

8. PROCESSUS DISCIPLINAIRE

- 8.1. Sur conclusion d'une contravention à la Loi, au Règlement ou au présent code, l'autorité compétente impose l'une ou l'autre des sanctions suivantes :
- a) supprimé ;
 - b) s'il s'agit d'un Administrateur, la réprimande, la suspension d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

La sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un Administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier ; dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre l'Administrateur public pour une période d'au plus trente (30) jours.

- 8.2. L'autorité compétente fait part à l'Administrateur des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée.

L'Administrateur peut, dans les sept (7) jours qui suivent la communication de ces manquements, fournir ses commentaires au comité de gouvernance et d'éthique. Il peut également demander d'être entendu par le comité à ce sujet.

- 8.3. Dans le cas d'une contravention à l'article 5.2, l'autorité compétente constate par écrit la révocation du contrevenant.
- 8.4. L'Administrateur doit rendre compte des profits qu'il a réalisés ou de l'avantage qu'il a reçu en raison ou à l'occasion d'une contravention aux dispositions du présent code et les remettre à BAnQ.

9. REGISTRE DES ADHÉSIONS AU CODE ET DÉCLARATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS DES ADMINISTRATEURS

- 9.1. Le secrétaire général de BAnQ garde et maintient à jour le registre des adhésions au présent code et les déclarations de Conflits d'intérêts des Administrateurs ainsi que des manquements, mesures disciplinaires, sanctions et autres décisions prises envers un Administrateur au regard du présent code.
- 9.2. Les déclarations de Conflits d'intérêts, leurs mises à jour et le registre prévu par l'article 9.1 du présent code sont des documents confidentiels et non accessibles.

10. ENTRÉE EN VIGUEUR

- 10.1. Le présent code est entré en vigueur lors de son adoption par le Conseil le 28 juin 2017. Il remplace le Règlement sur le Code d'éthique des Administrateurs publics de BAnQ, adopté le 31 janvier 2006.

Procédure de délibérations relative aux conflits d'intérêts

De façon à gérer les situations potentielles de Conflit d'intérêts, la procédure ci-après décrite est suivie par le secrétaire général de BAnQ:

1. Lorsqu'un sujet inscrit à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil ou d'un comité comporte la possibilité d'un Conflit d'intérêts lié à la fonction ou à la personne d'un Administrateur de BAnQ, si le sujet concerne une entité ou société au sujet de laquelle l'Administrateur a déclaré ne pouvoir participer aux délibérations, le secrétaire :
 - a) doit en informer le président dès qu'il en a la connaissance;
 - b) expédie une note à cet effet à l'Administrateur concerné ou l'avise verbalement;
 - c) ne transmet pas à l'Administrateur concerné les documents relatifs à ce sujet et note cette mesure à son dossier;
 - d) consigne au mémoire des délibérations de la réunion le fait que ce membre du Conseil s'est retiré de la réunion ou s'est abstenu de participer à la discussion ou à un vote éventuel en raison de ses intérêts;
 - e) extrait le passage sur le sujet du mémoire de délibérations de la réunion concernée avant de le transmettre à l'Administrateur concerné.
2. En tout temps ou lorsqu'un sujet inscrit à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil ou d'un comité entraîne un Conflit d'intérêts ou une apparence de Conflit d'intérêts concernant un Administrateur, ce dernier doit en aviser le Secrétaire du Conseil qui applique les dispositions ci-dessus chaque fois que ce sujet revient à l'ordre du jour d'une réunion.
3. Lorsqu'un sujet abordé en séance peut avoir un lien personnel, familial ou d'affaires avec un membre du Conseil, ce dernier doit le signaler. Le Secrétaire du Conseil en fait alors mention au mémoire de délibérations, de même que du fait que ce membre du Conseil se retire de la réunion ou s'abstient de participer à la discussion et au vote éventuel.
4. Dans l'éventualité d'un désaccord sur la nécessité de prendre les dispositions prévues aux présentes, un membre du Conseil peut en discuter avec le président du Conseil ou avec le Conseil.

**Déclaration d'adhésion au Code d'éthique et de déontologie
des administrateurs et des dirigeants**

Je, soussigné(e) _____ (Administrateur ou Dirigeant de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, ci-après « BAnQ »), déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de Bibliothèque et Archives nationales du Québec ainsi que du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, le _____, et en comprendre le sens et la portée.

Par la présente, je me déclare lié(e) à BAnQ par chacune des dispositions du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de Bibliothèque et Archives nationales du Québec tout comme s'il s'agissait d'un engagement contractuel de ma part.

Signée à _____, le _____

Administrateur / Dirigeant

Formulaire de déclaration d'intérêts

BAnQ prend les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les Administrateurs et les Dirigeants dans le cadre de l'application du présent code.

AVERTISSEMENT

Le déclarant, pour comprendre la portée de ses obligations, devrait se référer au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) (ci-après, le « code d'éthique ») et, en particulier, aux notions d'entreprise et d'intérêt telles qu'elles sont précisées à l'article 5.9 du code d'éthique.

1. Je, _____ (Administrateur ou Dirigeant de BAnQ), déclare les intérêts suivants :

a. Le nom de toute Entreprise publique dans laquelle je détiens plus d'un pour cent (1 %) des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales : _____

b. Le nom de toute Entreprise privée dans laquelle je détiens plus de dix pour cent (10 %) des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales : _____

c. Le nom de toute Entreprise pour laquelle j'exerce des fonctions ou dans laquelle j'ai un intérêt direct ou indirect sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif : _____

d. Le nom de mon employeur ou la personne morale ou l'Entreprise dont je suis propriétaire, actionnaire, administrateur, dirigeant ou contrôleur : _____

e. Le nom de toute association, y compris toute entreprise culturelle, dans laquelle j'exerce des fonctions d'Administrateur ou de Dirigeant ou une influence significative ainsi que les objets visés par cette association ou cette entreprise : _____

ou

f. les dispositions de l'article 5.9. a) à e) ne s'appliquent pas à mon cas. (Parapher ici : _____)

2. Je demande un avis sur les questions suivantes et une recommandation sur les mesures appropriées afin d'assurer le respect du code d'éthique : _____

Signature : _____

Fonction : _____

Date : _____



**BIBLIOTHÈQUE
ET ARCHIVES
NATIONALES
DU QUÉBEC**

**Au sujet de Bibliothèque
et Archives nationales du Québec**

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) offre à toute la population du Québec des milieux stimulants pour découvrir et apprendre toute la vie, et ce, gratuitement.

En ligne comme dans ses 12 édifices répartis sur le territoire, elle rassemble et partage l'histoire et la culture du Québec tout en ouvrant des horizons sur le savoir du monde entier. Des millions de trésors (livres, revues et journaux, films, musique, images, archives, etc.) y sont accessibles à tous et conservés précieusement pour les générations futures.

banq.qc.ca

Ce document a été réalisé par la Direction des communications de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025.

ISSN 2817-6227

Crédits

[Page couverture](#)

Collage à partir des collections de BANQ et de deux photos de Mikaël Theimer.

[Page 4](#)

Collage à partir des collections de BANQ et d'une photo de Vivien Gaumand.

[Page 5](#)

Photo : Michel Legendre.

[Page 6](#)

Photo : Michel Legendre.

[Page 9](#)

Collage à partir des collections de BANQ et d'une photo de Natacha LeBlanc-Filion.

[Page 35](#)

Collage à partir des collections de BANQ et d'une photo de Mikaël Theimer.

[Page 36](#)

Collage à partir des collections de BANQ et d'une photo de Stéphane Viau.

[Page 50](#)

Collage à partir des collections de BANQ et de deux photos de Mikaël Theimer.

[Page 54](#)

Collage à partir des collections de BANQ et d'une photo de Stéphane Viau.

[Page 63](#)

Collage à partir des collections de BANQ et d'une photo de Stéphane Viau.

[Page 98](#)

Collage à partir des collections de BANQ et d'une photo de Mikaël Theimer.

[Page 100](#)

Collage à partir des collections de BANQ et d'une photo de Mikaël Theimer.

[Page 128](#)

Collage à partir des collections de BANQ et d'une capture d'écran d'une vidéo de Philippe Frenette-Roy.



BIBLIOTHÈQUE
ET ARCHIVES
NATIONALES
DU QUÉBEC

Région de Montréal : 514 873-1100
Sans frais (au Québec) : 1 800 363-9028

MONTRÉAL

Archives nationales à Montréal

535, avenue Viger Est
Montréal (Québec) H2L 2P3

Bibliothèque nationale (site Rosemont)

2275, rue Holt
Montréal (Québec) H2G 3H1

Grande Bibliothèque

475, boulevard De Maisonneuve Est
Montréal (Québec) H2L 5C4

QUÉBEC

Archives nationales à Québec

Pavillon Louis-Jacques-Casault
Campus de l'Université Laval
1055, avenue du Séminaire
Québec (Québec) G1V 5C8
418 643-8904

EN RÉGION

Archives nationales à Gaspé

80, boulevard de Gaspé
Gaspé (Québec) G4X 1A9
1 800 363-9028, poste 6573

Archives nationales à Gatineau

855, boulevard de la Gappe
Gatineau (Québec) J8T 8H9
819 568-8798

Archives nationales à Rimouski

337, rue Moreault
Rimouski (Québec) G5L 1P4
418 727-3500

Archives nationales à Rouyn-Noranda

27, rue du Terminus Ouest
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2P3
819 763-3484

Archives nationales à Saguenay

930, rue Jacques-Cartier Est,
bureau C-103
Saguenay (Québec) G7H 7K9
418 698-3516

Archives nationales à Sept-Îles

700, boulevard Laure, bureau 190
Sept-Îles (Québec) G4R 1Y1
418 964-8434

Archives nationales à Sherbrooke

225, rue Frontenac, bureau 401
Sherbrooke (Québec) J1H 1K1
819 820-3010

Archives nationales à Trois-Rivières

225, rue des Forges, bureau 208
Trois-Rivières (Québec) G9A 2G7
819 371-6015